

Juin 2008

Tableau de bord des zones franches urbaines en Île-de-France

Rapport d'activité 2005/2007



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



 île de France

ZFU
Club
26

2.04.013

**Tableau de bord des 26 zones franches urbaines
en Île-de-France
Club francilien des 26 ZFU
Rapport d'activité 2005/2007**

Les enjeux liés à l'emploi dans les Zones Franches Urbaines

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France
15, rue Falguière - 75740 Paris Cedex 15 - Tél. : 01 77 49 77 49 - Fax : 01 77 49 76 02
Directeur Général : François DUGENY

Département Démographie, habitat, équipement et gestion locale
Directrice du département : Christine CORBILLÉ

Étude réalisée par Olivier MANDON, avec la participation de Jean-Pierre CHAUVEL
Crédit photo couverture : Mairie de Vitry-sur-Seine

© Laurif – juin 2008

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
A- Réunion du 12 juin 2007.....	7
1- L'actualité du dispositif ZFU.....	8
2- L'action régionale en faveur des quartiers en difficultés.....	11
3- La FIFEL ZUS et la fédération des acteurs économiques locaux.....	14
4- La ZFU de Neuilly-sur-Marne, le PRU, les enjeux économiques et ceux liés à l'emploi local.....	16
5- La ZFU de Choisy/Orly, son développement en lien avec les services économiques.....	19
B- Réunion du 4 décembre 2007.....	21
1- L'action en faveur de l'emploi par la DRTEFP.....	22
2- L'emploi via la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'AULNAY-VILLEPINTE (M2E).....	25
3- L'emploi, le PRU et la ZFU de Vitry-sur-Seine.....	30
4- Les enjeux économiques, l'emploi et la ZFU de Meaux.....	32
5- Le PRU, le développement économique, la clause d'insertion et la ZFU de Garges/Sarcelles.....	33
C- Synthèse statistique des 23 ZFU.....	35
C-1 La dynamique économique dans l'environnement des ZFU franciliennes.....	35
C-1-A Les établissements SIRENE.....	35
C-1-B Les établissements URSSAF.....	48
C-2 Les prestations sociales des CAF dans les ZFU franciliennes.....	53
C-3 La richesse financière des communes et groupements de communes dans l'environnement des 26 ZFU franciliennes.....	56
CONCLUSION.....	57
D- ANNEXES.....	59
D-0 Liste des 26 ZFU en Ile-de-France	
D-1 Note méthodologique sur les données du tableau de bord 2007	
D-2 Données complémentaires URSSAF	
D-3 Données complémentaires CAF-CTRAD	
D-4 La politique régionale d'accompagnement des territoires en difficulté d'un point de vue économique, Conseil Régional Île-de-France	
D-5 La ZFU de Neuilly-sur-Marne	

D-6 La DRTEFP
D-7 La Maison de l'Entreprise et de l'Emploi – Aulnay-sous-Bois
D-8 La ZFU de Vitry-sur-Seine
D-9 La ZFU de Meaux

Introduction

En 2008, l'Île-de-France dénombre 26 ZFU sur l'ensemble des 100 en France. Depuis sa création en 1997, le dispositif de zonage pour la revitalisation économique de quartiers en difficultés a été progressivement renforcé par le nombre des territoires concernés. Trois générations de ZFU se sont succédées avec une durée d'exonérations financières à taux plein de 5 ans (1997-2001 ; 2003-2008 ; 2007-2011). Deux cas de figure aujourd'hui caractérisent les ZFU, celles sortant progressivement de ce dispositif (la « première génération » au nombre de 9 en Île-de-France) et celles bénéficiant encore totalement des aides financières existantes (les « seconde et troisième » générations respectivement composées de 14 et 3 ZFU).

Depuis 1997, en collaboration avec la Préfecture de Région et le Conseil Régional Île-de-France, l'IAU Île-de-France a développé un Tableau de bord des ZFU qui regroupe de nombreuses observations statistiques¹ permettant d'étudier la mise en œuvre de cette politique publique de discrimination positive territoriale. Parallèlement, un club d'acteurs du développement des ZFU franciliennes a accompagné les travaux du Tableau de bord.

L'objet de ce rapport est de rendre compte des deux réunions du club ZFU qui se sont tenues en 2007 et de présenter les statistiques du tableau de bord qui ont pu être rassemblées au cours de cette même année.

Le Club des 26 ZFU a travaillé sur la question de l'emploi dans les ZFU, l'implication des acteurs du développement des ZFU sur ce sujet. Une dizaine d'interventions permettent de valoriser dans ce rapport d'activité les échanges qui ont eu lieu entre acteurs institutionnels ou plus opérationnels et locaux. L'articulation entre le développement des ZFU, l'emploi des résidents, le lien avec les PRU et leur « clause d'insertion », a été abordée.

L'état des lieux statistique aborde la dynamique économique des ZFU. Le dénombrement et les caractéristiques des établissements d'entreprises sont présentés pour l'année 2006. Ils résultent d'une collaboration avec la DIV, détentrice de bases de données des fichiers SIRENE-INSEE et, avec les URSSAF d'Île-de-France. Les caractéristiques sociales des bénéficiaires de prestations sociales des CAF sont aussi présentées pour 2006 dans le cadre d'une collaboration avec le CTRAD et les CAF départementales d'Île-de-France. Enfin grâce à la Direction Générale des Collectivités Locales, l'IAU Île-de-France présente les caractéristiques financières essentielles 2006/2007 des communes ou groupements de communes dans l'environnement des ZFU et donc leur richesse financière.



¹Dernière publication : Tableau de bord des Zones Franches Urbaines, 23 ZFU – Bilan 2001/2004, Rapport de synthèse et CDROM Monographique, Olivier Mandon.

A- Réunion du 12 juin 2007

Ordre du jour :

- 1- L'actualité du dispositif ZFU, Sabine THIBAUD DIV
- 2- L'action régionale en faveur des quartiers en difficultés, Monsieur André JAUNAY, Conseil Régional d'Île-de-France
- 3- La FIFEL ZUS et la fédération des acteurs économiques locaux, Monsieur Victorin GOKPON, Ville de Sevrans FIFEL ZUS
- 4- La ZFU de Neuilly-sur-Marne, le PRU, les enjeux économiques et ceux liés à l'emploi local, Monsieur Thierry MARQUETTY, directeur du programme de rénovation urbaine de Neuilly sur Marne
- 5- La ZFU de Choisy/Orly, son développement en lien avec les services économiques, Monsieur Ali LAOUARI, Ville d'Orly et Monsieur Pascal GIROD, Ville de Choisy-le-Roi

Participants :

Linda BENIHADDADENE CCIP 93
Christophe BREZILLON, CDC, Direction régionale Île-de-France, coordination du programme territoires sensibles, ZFU
Danie CHEMINEAU, CAF-CTRAD Île-de-France
Christine CORBILLÉ, Directrice du Département Démographie, habitat, équipements et gestion locale à l'IAU Île-de-France
Laurianne DENIAUD, Mairie d'Orly
Astrid GAILLARD, chargée de mission FEDER à la Direction Europe
Pascal GIROD, Ville de Choisy-le-Roi
Victorin GOKPON, Ville de Sevrans FIFEL ZUS
Gérard GRANIER, Direction spécialisée des Impôts pour Paris et l'Île de France
Brigitte GUIGOU, chargée d'études IAU Île-de-France
André JAUNAY, responsable du service création et développement des entreprises au Conseil Régional d'Île-de-France
Colette LANSON, Ville de Melun
Ali LAOUARI, Mairie d'Orly
Olivier MANDON, IAU Île-de-France, responsable du tableau de bord du club des 26 ZFU
Thierry MARQUETTY, directeur du programme de rénovation urbaine de Neuilly sur Marne
Maryse MONFORT, DRTEFP Île-de-France
François PICHON-VARIN, chargée de mission rénovation urbaine DREIF-DHRU
Laurent PIGNOL, délégué général d'EVEQ
Carole POURCHEZ, chargée de mission à la mission égalité des chances qui a la particularité d'être à la fois Préfecture de région et DREIF
Sabine THIBAUD, DIV développement économique et de l'emploi
Marie-Hélène TOURNON, Mairie de Neuilly sur Marne
Nathalie VERDEILLE, Mairie de Bondy
Dominique VILLECHENON, CCIP 93, conseiller ZFU

1- L'actualité du dispositif des ZFU par la DIV

Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) – Madame Sabine THIBAUD

L'actualité principale est la parution de **deux décrets** : celui du 19 décembre 2006 qui crée **15 nouvelles ZFU dont 3 en Île-de-France portant le nombre total de ZFU franciliennes à 26** ; et celui du 15 mars 2007 qui confirme **31 extensions de périmètres géographiques** de ZFU. Elles concernent principalement des ZFU de la première génération à l'exception de deux sites de 2^{ème} génération situés à Marseille et Strasbourg,

Pour les ZFU de la première génération, il s'agissait de répondre à une demande d'extension par les communes du fait de l'épuisement de l'offre immobilière, la loi de mars 2006 ayant permis de prolonger ces ZFU jusqu'en 2012. L'objectif du décret est de permettre la **reconstitution d'une offre immobilière et/ou foncière** de façon à accueillir de nouvelles entreprises.

31 extensions de ZFU = 26 sites en métropole, dont 3 en Île-de-France : Clichy/Montfermeil, Garges-lès-Gonesse/Sarcelles et Grigny/Viry-Châtillon, et 5 dans les DOM-TOM.

Création de 3 nouvelles ZFU en Île-de-France : Choisy-le-Roi/Orly, Neuilly-sur-Marne, Aubervilliers/Bobigny/Drancy/Pantin.

La DIV a établi une plaquette qui actualise la situation des ZFU, effectifs et localisations, et la réglementation.²

Quelques éléments de bilan national en 2005 font état de la présence de 26 000 établissements d'entreprise dans les ZFU de première génération en France. Cet effectif correspond à une progression de 50 % par rapport à 1999.

Pour les ZFU de 2^{ème} génération, 13 000 établissements ont été comptabilisés. Comparé à 2004, l'augmentation a été de 8 % en un an.

Les activités les plus présentes dans les ZFU de ces deux générations sont celles liées à l'économie de service et au commerce. Près de la moitié des établissements qui concernent ces secteurs d'activité n'ont pas de salarié. Au 31/12/2005, les 39 000 établissements de ces ZFU emploient 100 000 personnes alors que 155 000 demandeurs d'emplois sont dénombrés en ZFU.

En 2004, une convention État-CDC a engendré une collaboration importante de la CDC. La CDC participe ainsi à hauteur de 40 M€ sur 5 ans pour les opérations économiques en ZFU. Dans le cadre de cette convention a été monté **un programme d'animation** à destination des chefs de projet ZFU sur 2 ans 2004-2006. Ce programme est achevé et le travail d'ateliers, séminaires thématiques, est diffusé sous la forme d'un CD.

Les éléments de bilan du programme d'animation montrent qu'il y a eu 35 participants, c'est à dire la moitié des chefs de projets ZFU. Les ZFU 1^{ère} génération ont été moins mobilisées car moins actives. Par ailleurs beaucoup des chefs de projets travaillent à temps partiel au titre de la ZFU et cumulent avec une autre activité au sein de la commune.

Un 3^{ème} élément d'appréciation de la ZFU est qu'elle est assimilable à une procédure lourde. Elle est plus compliquée qu'un outil d'aide classique.

Au vu de ce bilan, les chefs de projets sont globalement satisfaits, effet de réseau actif, intéressant, échanges d'expériences.

La DIV et la CDC renouvellent le programme pour la période 2007-2008, en souhaitant inscrire cette animation dans un partage plus pérenne et institutionnel. Elles souhaitent confier une mission à l'École de la Rénovation Urbaine qui travaille avec l'ESSEC. L'intention est d'inviter les chefs de projets ZFU à participer à différents travaux qui vont être mis en place

² Plaquette disponible sur le site de la DIV : www.ville.gouv.fr.

dans le cadre de cette mission, mais également les acteurs de la rénovation urbaine, afin d'obtenir un collectif de travail.

Différentes formules sont étudiées : journées professionnelles thématiques, séminaires territorialisés autour de projets qui associeront acteurs de la rénovation urbaine et chefs de projets ZFU, conférences et rencontres nationales.

L'École de la Rénovation Urbaine est très dynamique et propose des choses intéressantes au niveau pédagogique. L'ESSEC propose l'intervention d'un économiste pour prendre en charge le programme.

Un autre aspect du programme d'animation du dispositif ZFU est l'évaluation. On dispose de bilans annuels sur les ZFU depuis un certain nombre d'années. Les préfets font remonter des informations sur les parcs d'activités, les emplois exonérés au sein des ZFU, mais ce n'est pas satisfaisant sur le plan statistique. Ce ne sont que des bilans, non accompagnés d'évaluation sur le fond. La question de l'emploi mobilise et l'importance que prend la part des entreprises sans salarié n'est pas négligeable. L'activité économique sera prise en compte avec la rénovation urbaine. Ce travail sera engagé avec un cahier des charges un peu lourd auprès de chercheurs auxquels seront associés des professionnels et des chefs de projets ZFU.

Parallèlement l'INSEE réalise un travail qui consiste à observer comment ont évolué les

territoires en ZFU de 2^{ème} génération en comparant les transformations locales avec ce qui se passe dans des territoires assez semblables, des ZRU, qui elles sont dépourvues des réglementations ZFU. L'observation consiste à mettre en regard l'évolution des territoires ZFU après 3 ans d'application des dispositifs avec des territoires semblables sans dispositif ZFU.

De plus l'ANPE a stabilisé son logiciel de statistiques. Il sera opérationnel à compter de juillet 2007 et permettra d'avoir des informations fiables sur les demandeurs d'emploi dans les quartiers en politique de la ville.

Par ailleurs, la DIV engage avec l'ACSE et l'ANRU une expérimentation concernant la clause d'insertion des conventions PRU³ qui attribue un certain nombre d'heures travaillées dans le cadre des chantiers de rénovation urbaine aux populations résidentes localement.

La mise en œuvre de la « clause d'insertion » se fait avec peine et le résultat n'est pas très probant. Une expérience sur certains sites est engagée. L'objectif est double :

- développer le volet social de la clause d'insertion et,
- procéder au montage de chantiers d'insertion.

Au sein de la DIV, un travail inter-service est engagé avec l'ACOSS⁴ et la DASS⁵ sur l'application de la réglementation ZFU. Des difficultés d'application des règles et leur appropriation par les entreprises ont été constatées. Une vingtaine ou une trentaine de cas pratiques seront étudiés afin d'anticiper les dysfonctionnements les plus fréquemment rencontrés.

Les CUCS peuvent être également un cadre pour mobiliser des projets d'accompagnement du développement économique, c'est une des

Nombre de cucs, population en zus

	Nombre de CUCS et (de communes)	Nombre d'habitants en ZUS
75	1 (20 arrondissements)	en quartier PV : 300 000
77	11 (22 communes)	En Zus : 88 657
78	15 (20 com.)	En Zus : 130 122
91	13 (27 com.)	En Zus : 174 999
92	13 (17 com.)	En Zus : 173 100
93	33 (31 com.)	En Zus : 305 911
94	16 (28 com.)	En Zus : 149 128
95	11 (27 com.)	En Zus : 190 340
Total	113 (192 com.)	1 512 260

Source : Visiaurif Habitat et Ville – IAU île-de-France

³ Programme de Rénovation Urbaine

⁴ ACOSS : Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale.

⁵ DASS : Direction des affaires Sanitaires et Sociales

cinq priorités des nouveaux CUCS. La DIV comptabilise près de 490 - 500 CUCS ce qui correspond à 2 200 quartiers prioritaires. En Île-de-France le nombre de CUCS s'élève à 113 pour 192 communes signataires.

Débat

En observant une quinzaine de CUCS, on s'aperçoit que le volet développement économique y est peu présent. Il était déjà considéré comme « parent pauvre » dans les contrats de précédente génération (les contrats de ville). Dans les nouveaux dispositifs CUCS la priorité économique figure et c'est un changement assez significatif. En revanche l'articulation entre le volet économique des CUCS et les moyens financiers mobilisables est moins visible. On ne perçoit pas bien le « mariage » financier de droit commun et les moyens spécifiques comme le FSE ou FEDER susceptibles d'être utilisés pour ces volets.

La DIV met en avant le fait que le contenu des volets emploi et développement économique des conventions CUCS correspond essentiellement à des déclarations d'intentions, avec une assez forte dispersion des projets. L'articulation avec la rénovation urbaine n'émerge pas très bien, on la voit à travers la clause d'insertion qui est le vecteur par lequel le lien entre la rénovation urbaine et le développement économique se fait.

L'IAU île-de-France précise que les conventions contractuelles CUCS et PRU abordent la question de développement économique et d'emploi de manière assez proche mais sans passerelle déclarée ou identifiable.

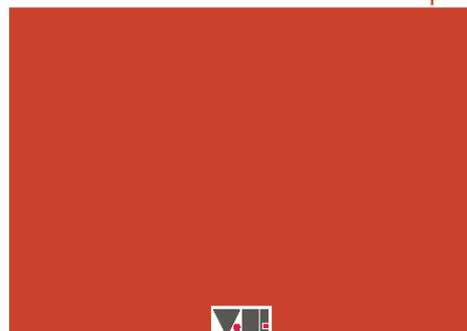
La ville de Melun et la DIV confirment que le CUCS est une procédure contractuelle dédiée au fonctionnement en direction des personnes et non vers les enjeux immobiliers et/ou fonciers des ZFU. Ces derniers correspondent plus aux problématiques au sein des PRU.

La ville de Melun met en avant la dichotomie entre les deux types d'actions de l'État, CUCS et PRU, se demandant comment les acteurs concernés font dans certaines communes. Car souvent dans une Communauté d'Agglomération, le développement économique est communautaire, le CUCS lui est communal pour partie. À Melun, la politique de la ville est communale et c'est la raison pour laquelle le développement de la ZFU est resté sous la tutelle de la commune, pour qu'il y ait le lien entre les deux.

Les opérations d'animation de la ZFU ne sont pas distinguées de la gestion courante de la ville. Des liens entre les différents services de la ville sont alors plus faciles. La ZFU est donc par exemple un instrument au service de la politique de la ville. La ville de Melun a, en effet, obtenu de la Communauté d'Agglomération par délibération l'autorisation de gérer sa ZFU en direct. L'État n'a pas créé les conditions idéales pour que cela fonctionne avec les mêmes personnes.

Zones Franches Urbaines

mode d'emploi



Les éditions de la DIV



2- L'action régionale en faveur des quartiers en difficultés

Conseil Régional Île-de-France – Monsieur André JAUNAY

La mission du CRIF en faveur du développement économique des quartiers en difficultés s'inscrit dans plusieurs calendriers :

- le premier calendrier est le Schéma Régional de Développement Economique (SRDE),
- le 2^{ème} calendrier est issu des événements sociaux qui ont eu lieu fin 2005. Le CRIF, qui avait très peu d'actions spécifiques en faveur du développement économique des quartiers a alors décidé une mobilisation particulière dans ce domaine.

Cela a engendré la constitution d'un groupe de travail avec la CDC et des acteurs de terrain. De plus le SRDE comprend une « fiche action » pour le développement économique des quartiers en difficulté. Le CRIF a préparé un rapport cadre avec des orientations définies. Il sera présenté aux élus en septembre 2007.

Les grandes orientations du rapport cadre « emploi et territoires » : de manière générale une des difficultés en politique de la ville est le peu d'approches en matière de développement économique et de valorisation des ressources des quartiers. Une particularité en Île-de-France est l'accès aux dispositifs d'appui nationaux.

Quelques chiffres et constats : alors que l'Île-de-France représente 26 % des créations d'entreprises à l'échelle nationale, 10 % seulement du total des prêts à la création d'entreprise à l'échelle nationale sont attribués à des porteurs de projets franciliens.

En 2005, 13% des aides aux chômeurs futurs créateurs d'entreprise concernent des projets en Île-de-France.

Si la région atteignait les 26 % théoriques « nationaux », 8000 personnes de plus chaque

année seraient sur le chemin de la création d'activité. Un nombre significatif.

L'ADIE⁶ n'a que 10 % de son activité en Île-de-France, mais n'a pas de chiffres précis par rapport aux quartiers et c'est une des difficultés pour apprécier le sujet. Un des axes proposés dans le rapport cadre est de connaître mieux ce qui se passe dans ces quartiers.

Des populations défavorisées peuvent devenir des porteurs de petits projets mais on constate qu'elles sont moins bien accompagnées en Île-de-France que dans le reste du territoire national. Une accumulation des difficultés se constate au sein des territoires ZFU. À l'inverse, on s'aperçoit qu'il y a un potentiel très important de créations d'activités dans ces quartiers car elles sont perçues comme un moyen d'échapper à une fatalité. Ce sont ces quelques éléments de constat qui ont conduit la région à développer un certain nombre d'outils dans le cadre d'une stratégie plus globale.

Ce qui paraît intéressant c'est de considérer l'ensemble du parcours d'un porteur de projet de création d'entreprise qui commence dès la phase de sensibilisation. Le Conseil Régional y réfléchit, pour l'ensemble des entreprises, et la proposition qu'il a établie pour ces quartiers est une préfiguration, une première expérimentation.

Quelques propositions d'actions nouvelles :

1- information

- au niveau régional : construction d'un **site Internet** sur la création ou reprise d'entreprise avec l'APCE⁷, en ajoutant une information sur d'autres dispositifs d'actualité régionale. La CDC est partenaire.
- de proximité du créateur d'entreprise : le fait d'avoir un site de la création

⁶ Association pour le Droit à l'Initiative Economique

⁷ Agence Pour la Création d'Entreprises

d'entreprise au niveau régional ne suffit pas, il faut des points d'accès de proximité labellisés. La Région financerait des équipements en informatique et une animation des personnes qui auront en charge ces structures.

2- sensibilisation

Une sensibilisation à renforcer pour répondre au désir de création. Il faut apporter une information de proximité de qualité. On propose de définir un profil type d'agent de proximité ou « **agent de sensibilisation à l'entrepreneuriat** » qui aurait une mission spécifique d'explication et de promotion de l'entrepreneuriat. La Région financera ces postes par le mécanisme des emplois-tremplins. Il faudra une volonté locale car la Région ne créera pas ces postes. Elle réalisera une animation régionale de réseau des acteurs locaux mobilisables. Il faudra sécuriser le métier d'agent de sensibilisation.

3- passage de l'idée au projet

- aider au passage de l'idée au projet. Un dispositif existe déjà : **CREARIF** pour l'économie sociale et solidaire. Il propose aux personnes qui ont des idées de création d'activité un cadre structurant. Un animateur est en charge du dispositif avec un site, un dossier à remplir etc.. Il propose une mise en relation avec les ressources utiles d'une part, et d'autre part assure l'organisation d'un concours avec une demi-finale régionale pour sélectionner les meilleurs projets. Pour des personnes qui hésitent, incertaines sur les ressources qui peuvent les aider à mettre en œuvre leur projet, c'est très structurant. On s'est aperçu que Crearif limité à l'économie sociale et solidaire a déjà suscité beaucoup de projets dans les quartiers en difficulté. On se propose de faire des conventions d'affaires du même type réservées aux

quartiers en difficulté. C'est le premier dispositif pour passer de l'idée au projet de création d'entreprise, ce que nous appelons l'**École régionale de projets**.

- il y aurait aussi des dispositifs portés par des structures généralistes qui accueilleraient des porteurs d'idées dont le projet n'aboutit pas à une création d'entreprise, mais peut déboucher sur un projet de formation, un projet de salariat, un projet de vie tout à fait différent.
- **un dispositif d'appui spécifique pour les projets innovants ou à fort potentiel**. Il est important que les porteurs de projets ambitieux soient soutenus, c'est un enjeu à la fois économique, social et symbolique. Est proposé un accompagnement particulier avec des structures pérennes pour les porteurs de projets issus de ces quartiers ou souhaitant s'y installer, qui pourraient bénéficier d'une rémunération pendant un certain temps. C'est un appui inhabituel par rapport aux créateurs d'entreprises, qui ne sont pas rémunérés. Il ne faut pas généraliser ce type d'approche, mais pour des gens qui ont des projets complexes, à fort enjeu, et qui ont besoin d'un appui de grande qualité, il est souhaitable de conserver ce type d'orientation.

4- en matière immobilière :

- le Conseil Régional n'avait pas, jusqu'à ce jour, la possibilité d'intervenir, de soutenir des opérations à maîtrise d'ouvrage privée. Une nouvelle action de la Région répondant notamment aux préoccupations de la CDC, sera proposée dans les zones d'aménagement économique, afin de soutenir certains critères. Le Conseil Régional va essayer de construire un projet de substitution au dépôt de garantie qui stérilise une partie des moyens financiers. Il s'inspirerait de ce

qui a été fait par France active pour créer un dispositif de substitution avec un remboursement progressif.

5- La dynamisation commerciale :

- avec les Chambres de Commerce, dans les quartiers en difficulté. Le rapport cadre⁸ prévoit par une série de dispositifs, l'appui à l'information sur les formations et l'emploi. Par ailleurs, la fiche SRDE sur le développement économique des quartiers se conclut sur la nécessité de **soutenir des démarches globales stratégiques à l'échelle des territoires pour le développement économique avec un regard local appuyé**. Le dispositif « **pacte** » consiste à soutenir des dynamiques territoriales qui sont évidemment à construire à partir des relations entre les collectivités locales et la Région, afin de proposer des programmes de développement locaux durables.

Débat

Le Conseil Régional précise que sa participation au développement économique d'une part et sa participation à la rénovation urbaine (ANRU) sont indépendantes d'un point de vue financier.

Le Conseil Régional souhaite aussi affirmer que la conjugaison des politiques publiques se fera largement à l'initiative de l'État. La Région s'est rapprochée de l'État pour travailler sur ce sujet. Il y aura d'ailleurs le FEDER qui s'annonce et sur lequel il y a une relation État/RIF naturelle. Une gestion locale des dossiers sera nécessaire.

Le CRIF et la Préfecture de Région souhaitent rappeler la mise en œuvre des fonds financiers régionaux européens exploitables au sein de territoires en difficultés. Au sujet du FEDER et/ou

⁸ Ce rapport sur le développement économique des quartiers en difficulté est inclus dans un autre projet de rapport lié au soutien à l'emploi, qui lui n'est pas limité aux quartiers en difficulté.

du programme opérationnel de compétitivité 2007-2013, la région est dotée de 151 M€. Aujourd'hui le programme opérationnel est en négociation avec la Commission Européenne, il sera adopté en septembre 2007. Il doit répondre aux objectifs de la Commission Européenne, dont ceux de Lisbonne c'est à dire faire de l'Europe l'économie la plus compétitive du monde.

Les objectifs de la politique européenne de cohésion sont de :

- 1/ réduire les disparités intra régionales
- 2/ aider les régions à aller vers les objectifs des « accords de Lisbonne »

L'enveloppe est diffusée de la façon suivante : la moitié de l'aide soit 63 M€ sera réservée à l'Axe 1⁹ à des projets de territoire. Les autres axes thématiques sont : développement économique, recherche-innovation, développement durable et seront réservés à des projets plus ponctuels qui seront progressivement programmés. L'enveloppe sera disponible et les candidats seront sélectionnés au fur et à mesure. Il n'y aura pas d'appels à projet.

La CDC se félicite de la mise en place de cette nouvelle action régionale. Cela permettra de développer plus de projets. Le Conseil Régional a abordé la question de l'immobilier d'entreprise qui selon la CDC permettra d'intervenir sur les projets en partenariat avec du privé et susciter de nouvelles opérations. Pour la CDC ce rapport cadre semble couvrir l'ensemble des besoins. La CDC et ses partenaires, les collectivités, ont déjà permis la création d'un certain nombre d'initiatives notamment sur l'amorçage de projets. Elle met en garde contre le risque de multiplication des dispositifs.

⁹ Axe 1 « Accompagner la reconversion des activités économiques et l'amélioration de la compétitivité »

3- La FIFEL ZUS et la fédération des acteurs économiques locaux

Ville de SEVRAN – FIFEL ZUS - Monsieur Victorin GOKPON

L'ambition de la FIFEL¹⁰ ZUS est de mettre au sein d'une même organisation un certain nombre d'acteurs liés au développement économique des quartiers.

Les actions proposées :

- le soutien à la création de clubs d'entrepreneurs dans les quartiers sensibles Île-de-France, le regroupement des dirigeants au sein d'une même organisation, une communication mutualisée via le portail web www.fifelzus.com,
- une newsletter qui n'est pas encore sortie faute de moyens humains,
- un diagnostic recrutement en cours à l'échelle de la Seine-Saint-Denis qui devrait être reconduit à l'échelon régional en 2008,
- une bourse de l'emploi interactive pour faire le lien entre les demandeurs d'emplois et les entreprises recherchant du personnel issu des quartiers,
- au sein des ZFU, des outils de formation et un suivi post-crédation en appui avec CAP entreprise, donc le dispositif régional,
- des parrainages dans le cadre d'une convention avec Planète finances (qui ne dispose pas aujourd'hui d'un réseau suffisant de chefs d'entreprises pour effectuer des parrainages). La FIFEL ZUS en s'appuyant sur les clubs d'entrepreneurs qui seraient créés propose de fournir des parrains.

Deux clubs d'entrepreneurs ont été créés : à Bondy et à Clichy-Montfermeil.

L'idée est de défendre les intérêts des entreprises qui oeuvrent dans ces quartiers et de lutter contre la discrimination à l'emploi qui touche les personnes qui y résident. Six

personnes¹¹ sont à l'origine de la création de cette fédération.

Les objectifs de la FIFEL ZUS sont au nombre de cinq :

- regroupement des entreprises installées en ZFU
- développement des entreprises de ZFU
- promotion et communication des entreprises de ZFU
- lutte contre la discrimination à l'embauche
- promotion, développement et aide à l'emploi en ZFU

Actuellement, les actions de la FIFEL en faveur de l'emploi peuvent être regroupées en trois catégories :

- valoriser les créateurs d'entreprise et donc valoriser le fait que créer une activité c'est également créer son propre emploi, grâce à des témoignages de chefs d'entreprises lors de débats dans les quartiers en Île-de-France.
- réaliser un diagnostic recrutement au sein des TPE de Seine-Saint-Denis
- une bourse de l'emploi

Diagnostic recrutement au sein des TPE de Seine-Saint-Denis

Les chefs d'entreprises disent ne pas trouver les compétences nécessaires en ZUS, les chefs d'entreprises de la FIFEL ZUS pensent le

¹⁰ Fédération Ile-de-France des Entrepreneurs et Libéraux de Zones Urbaines Sensibles

¹¹ - Claude Atias président de l'association AEB, un club d'entrepreneurs ZFU
- Michel Bealicha, secrétaire et créateur d'une entreprise informatique
- Philippe Clairval créateur d'une entreprise d'insertion dans le Val-de-Marne,
- Nathan Morand créateur de l'entreprise Cutex France, (téléphone-ordinateur...)
- Philippe Basselet, créateur d'entreprise, primé par Entreprendre Ville et Quartier, en 2005
- Didier Souchef, PDG de Néotelecom.

contraire : ils ont décidé de mener un diagnostic pour comprendre le processus de recrutement au sein des TPE. L'idée est de mettre à disposition des outils efficaces correspondant aux besoins. Les conclusions n'ont pas encore abouti. Avant de proposer des solutions, l'idée est d'étudier la façon dont les petites entreprises recrutent en vue de structurer le recrutement. Une forte collaboration des chefs d'entreprises est constatée car ils veulent faire le lien entre tous les acteurs permettant de valoriser ces quartiers.

Débat

La FIFEL précise la démarche de diagnostic recrutement à partir de l'extrait suivant tiré d'une note de cadrage :

Le contexte - il a été constaté que l'emploi, déjà limité dans les quartiers populaires, ne correspondait pas toujours à la diversité de profils de qualifications, qui vont du non diplômé au diplômé du supérieur. Pour que les potentiels d'emploi augmentent dans les quartiers, il est important de repérer la situation des entreprises sur place et comprendre leurs logiques de recrutement qui restent très variables selon les parcours de créateurs d'entreprise. Le projet vise donc à étudier les particularités du recrutement et de l'emploi au sein de petites entreprises, de l'artisanat, du petit commerce et des services, présentes dans les quartiers d'habitat urbain (ZFU et ZUS).

Un Comité de Pilotage a été organisé le 14 décembre 2006, au siège de la Direction régionale de la CDC, en présence des représentants de la FIFEL ZUS, de la CDC, de l'ACSE, de la DRTEFP, de la DDETEFP 93, de la CCIP, de la CMA 93, du bureau d'études SYNAPSES et de Premier Conseil.

Cette réunion a confirmé l'intérêt que suscite l'action auprès des partenaires de la FIFEL. Et, pour arriver à comprendre la complexité des processus d'emploi, il apparaît nécessaire de se concentrer sur les spécificités que présente le recrutement au sein des TPE (entreprises de moins de cinq salariés) en fonction de leur environnement local.

La méthodologie de l'étude : après avoir brossé le panorama du tissu économique dans lequel s'insèrent les TPE observées (à partir des données économiques du CRIF, du CG 93, de la CCIP 93, de la CMA 93 et des communes concernées), il s'agira pour le bureau d'études Synapses d'effectuer une trentaine d'entretiens semi directifs avec des patrons de TPE pour analyser le déroulement des processus d'embauche et la gestion de l'emploi au quotidien. Il faudra cerner les procédés de recrutement des décideurs qui a priori sont seuls face à ce choix.

Lors d'entretiens de 1 heure 30 minutes à 2 heures, plusieurs questions essentielles (au nombre de 10 à 15) vont être posées et doivent apporter des réponses exploitables par le bureau d'études : Que représente le recrutement pour le dirigeant (est-ce important)? Comment recrute-t-il ? Y consacre-t-il du temps (combien) ? Les dirigeants recueillent-ils l'avis de « conseillers » en interne, en externe (réseau, famille...) ? Comment se situe le patron dans son entreprise et dans son environnement ? Quel est son mode de décision, à qui se réfère-t-il ? Y a-t-il une dynamique d'échange sur ce thème entre ses pairs et lui-même ? Le dirigeant est-il issu du quartier ou s'y est-il installé uniquement pour mener son activité ? Quelles sont les raisons de l'implantation ? Quelles visions a-t-il des profils de qualifications dans les quartiers ? Pourquoi embauche-t-il ou n'embauche-t-il pas sur place ? Compte-t-il le faire prochainement ? Comment voit-il les institutions et administrations œuvrant en faveur du développement de l'emploi ?.



4- La ZFU de NEUILLY-SUR-MARNE, le PRU, les enjeux économiques et ceux liés à l'emploi local

Ville de NEUILLY-SUR-MARNE - Monsieur Thierry MARQUETTY, responsable PRU

Articulation PRU-ZFU

Quelques spécificités territoriales :

- située à l'Est de la Seine-saint-Denis, 32 000 habitants
- le Parc de la Houtie , la Marne, le quartier des Fauvettes. 686 ha coupés par des nationales, et une réserve autoroutière.
- ZUS-ZRU = ZFU Les Fauvettes
- 2 hôpitaux psychiatriques dont un qui est quasi fermé, provoquant la perte de 3 000 emplois.
- 3 pôles commerciaux : 1 pôle commercial vers le RER 5800m², 1 dans le quartier des Fauvettes, et 1 le long de la Nationale.
- économie : tissu de PME/PMI, pas de grands projets du secteur tertiaire prévus avant la création de la ZFU ¹². Entre 2004-2006, la ZFU fait face à une perte importante d'entreprises au sein de la zone industrielle des Fauvettes. Les employeurs principaux sont Feage, Auchan et Aspa.
- points faibles : transport en commun, la commune n'est desservie que par des bus. Un réseau de routes nationales coupe la ville, et une réserve autoroutière à l'étude scinde le quartier des Fauvettes. Les Hôpitaux fermés à la population forment un quartier à part entière au sein de la commune, un îlot totalement fermé à l'intérieur de la ville.

Les caractéristiques du Projet de Rénovation Urbaine (PRU) : en cours depuis 7 ans (le site était retenu au titre d'une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) durant la période

2000-2006). L'axe sur le développement économique en milieu de contrat est assez faible, la volonté de favoriser la pérennisation du tissu commercial est retenue pour le PRU. Travailler sur le développement était totalement irréaliste. La ZFU a été créée soudainement, sans que la ville, la CCIP ni même la DDE aient été au courant. Elle a donc été spontanément intégrée aux enjeux de la ville. Si une anticipation avait été possible, des sites de construction de logements auraient pu être reconvertis en sites de développement économique.

Le Quartier des Fauvettes (ZFU) présente une morphologie urbaine classique : tours, barres, dalles avec passerelles. L'existence de dalles renvoie à des problèmes de sécurité, avec des parkings non entretenus. La réserve autoroutière coupe les quartiers sud et nord, et la voirie est donc interrompue. Il y a un manque de lisibilité des voiries et des espaces. Ainsi, 60 points d'accès ont été identifiés sur ce quartier à travers les dalles et les passerelles. Les difficultés de fonctionnement des équipements sont bien connues : les dalles, toutes les entrées d'immeubles et d'équipements étaient retournées par rapport aux rues.

Le contenu du PRU tente de répondre aux souhaits de l'ANRU :

1. démolition de tours de logements et de dalles de parkings, 3 tours à démolir (550 logements),
2. intervention importante sur les équipements publics et commerciaux,
3. intervention forte au niveau de la voirie,
4. construction de logements 1 pour 1, et intervention de La Foncière Logement qui travaille à la mixité sociale par une plus grande diversité de l'habitat (logement haut de gamme, au cœur du quartier, l'objectif est d'attirer des gens

¹² Le stock de bureaux vacants en chantier n'était que de 317m²

à niveau de revenu plus élevé au sein du quartier).

Les trois grands axes du PRU :

1. Une intervention lourde de l'ensemble des bailleurs a lieu en matière de résidentialisation. Le but est de différencier les espaces publics des espaces privés, accentuer la lisibilité de la gestion des espaces. Aujourd'hui des espaces où les bailleurs sont mélangés ne permet pas que ceux-ci s'investissent dans leur gestion. La conséquence directe est l'abandon de l'entretien. Un travail sur la Gestion Urbaine de Proximité (GUP) avec les bailleurs existe et des processus de résidentialisation et/ou de réhabilitation sont en cours.

2. Un volet lié au développement des équipements publics et notamment ceux d'ordre culturel : 60 % des équipements publics sont concentrés dans le quartier. Le quartier ne souffre pas d'un recul de la présence du service public. La création d'une médiathèque est prévue au sein du quartier avant la démolition de la bibliothèque située dans l'une des tours à démolir. Les démolitions programmées permettront de créer de nouvelles disponibilités immobilières (construction de logements, équipement).

Par contre, en attente d'une intervention par une maîtrise d'ouvrage privée de la rénovation du centre commercial, un problème juridique se pose : la ville a budgété une intervention depuis des années, mais juridiquement elle ne peut pas intervenir. Elle essaie par l'acquisition de locaux ou le biais de la voirie à côté.

3. Une intervention lourde sur les voies de circulation et les dalles qui vont être démolies : cela permettra la création de disponibilités foncières, notamment pour l'installation de la médiathèque et

la construction de logements par le bailleur propriétaire des dalles. Une intervention lourde sur la voirie permettra de relier les deux quartiers nord et sud. Le Conseil Général interviendra. Les déplacements qui étaient au niveau des dalles seront recréés « au niveau de la rue ». Chaque bailleur mènera des actions de résidentialisation délimitant son îlot.

Caractéristiques de la ZFU

La proposition initiale de définition de la ZFU concernait les territoires en ZUS ou en ZRU. La commune a fait valoir que le potentiel création d'emploi était quasi nul (50 emplois) avec une zone industrielle des Chardons en perte de vitesse depuis 2004 et ayant entraîné la libération de beaucoup de locaux. Une association syndicale sur le quartier travaille à structurer l'ensemble.

Trois priorités pour la ZFU:

- l'emploi des habitants,
- l'offre de locaux d'activités libres et une re-dynamisation de l'activité,
- prendre en compte les hôpitaux dont l'un est fermé pour moitié (2 hôpitaux qui occupent 1/3 de la surface de la ZFU), pour aboutir dans les 5 ans à venir à une nouvelle offre d'activités.

Les enjeux liés à l'emploi : l'objectif municipal est de retrouver 3000 emplois. La commune a invité à une réunion 400 entreprises sur la zone et 200 sont venues ce qui représente une mobilisation très forte. Cette mission de mobilisation consiste à orienter les entreprises vers l'association syndicale, la CCIP et vers l'URSSAF.

En plus du développement de la ZFU (développement de l'existant économique en zone industrielle et soutien au centre commercial existant), les enjeux liés à l'emploi et à l'insertion retiennent une forte attention de la commune, via une mosaïque d'interventions et de dispositifs. Tous les acteurs se rencontrent dans le cadre du **forum emploi**.

À ce jour, 150 attestations d'implantation ont été délivrées en ZFU, mais la commune s'attendait à un nombre plus important car beaucoup de demandes d'exonérations de la part d'entrepreneurs déjà implantés ont été déposées. Dans un 2^{ème} temps la commune a eu des créateurs d'entreprise. Le gestionnaire de la ZI a confirmé une demande immédiate d'implantation au sein des locaux et le stock a diminué de 50 %. Tous les bâtiments à vendre de 600 à 6000 m² ont enregistré des promesses de vente. Il reste 2 lots d'un prix élevé. Des locaux ont été loués, structures de bureaux et grandes surfaces. On constate une véritable attractivité du territoire.

Au sujet des enjeux liés à l'emploi il est trop tôt pour savoir si les repreneurs d'entreprises vont créer de l'emploi. Le dispositif est arrivé un peu tard pour les entreprises en grandes difficultés. Le partenariat avec l'URSSAF a bien fonctionné, mais avec les services des Impôts c'est beaucoup plus difficile, les industriels ont le sentiment d'être victimes de dysfonctionnements du service public.

Débat

Au sujet de l'emploi et de l'insertion on constate une mosaïque d'intervenants et de dispositifs. La commune a étudié la charte nationale d'insertion et a invité tous les acteurs pour qu'ils se rencontrent dans le cadre du forum emploi : 35 entreprises sur 100 sollicitées et 11 organismes étaient présents. La charte nationale d'insertion va concerner 77 opérations de rénovation dont celle du quartier des Fauvettes. Mais il existe un problème de pilotage de la charte : qui pilote ? l'ACSE ou l'ANRU ?

La commune de Neuilly-sur-Marne ressent une concurrence entre ces 2 organisations. On a l'impression que l'ACSE souhaite piloter à travers les CUCS. Le grand avantage est de mettre tous les acteurs en présence autour d'une table.

La ville regrette que les associations ne soient pas éligibles aux exonérations car elles sont dynamiques mais ont du mal à être pérennes. La DIV précise que la ZFU n'est pas un outil d'enrichissement du quartier et s'interroge sur la stratégie de la ville pour accueillir les activités amicales pour les habitants du quartier. Selon la DIV, il faut penser aux activités qui permettent de favoriser l'emploi local. Sinon il y a un risque que les ZA vivent complètement de manière indépendante du quartier. La ZFU est là pour favoriser le développement local. L'objectif n'est pas de faire une extension de quartier mais de faire un quartier « normal » pour accueillir des activités.

La Préfecture de Région précise que la ville n'a pas prévu, semble-t-il, de projets nouveaux en matière d'emplois locaux. La ville précise que seuls les dispositifs existants ont été mobilisés. La ville amène les acteurs de l'emploi à travailler ensemble. Y a-t-il place pour un nouveau financement sur le volet économique ? Après ce sont des choix qui appartiennent au Maire. Et l'État de faire valoir le fait qu'une vision d'avenir sert à structurer les projets et les mener à maturité.

La ville de Melun constate que les ZFU de la 1^{ère} génération étaient plus actives car elles avaient plus d'immobilier à offrir et que les dispositifs existants sont toujours à mobiliser.

L'IAU île-de-France ajoute que les ZFU de 1^{ère} génération restent cependant dynamiques avec des projets car les implantations nouvelles d'entreprises se poursuivent.

Quartier des fauvettes – ville de Neuilly-sur-Marne



Mairie de Neuilly-sur-Marne

5- La ZFU de CHOISY/ORLY, son développement en lien avec les services économiques

Ville de CHOISY-LE-ROI Monsieur Pascal GIROD, et Monsieur Ali LAOUARI, ville d'ORLY

Avec l'expérience de la ZRU existante, le problème du périmètre de la ZFU s'est posé, puisque la ZRU est une « mini-ZFU » avec moins d'avantages. La problématique locale était liée aux logements sociaux. Il y avait un tissu de commerces et très peu de foncier disponible pour construire. À moins de raser les logements pour construire et créer des activités, on ne voyait pas l'intérêt d'avoir le même périmètre que la ZRU.

Le périmètre de la ZFU a été négocié avec les services de l'État, ce qui a conduit aux réflexions suivantes :

- En collaboration avec la Préfecture, la ville a souhaité montrer que dans le contexte de l'époque l'aéroport était en perte de vitesse, avec le maintien de quelques locaux d'activités dans une zone logistique et des commerces qui vivent très difficilement. La ville envisageait un périmètre qui puisse permettre aux propriétaires des quelques locaux de la ville d'avoir les moyens, à travers le dispositif Zone Franche Urbaine de requalifier leur parc en pouvant louer plus facilement. La ville a essayé de négocier pour que les commerces qui sont en dehors, mais juste à la frontière, puissent être intégrés dans le périmètre de la nouvelle ZFU. Cela n'a pas été possible.
- À la demande de l'État, il a fallu éviter les distorsions des concurrences, et l'extension des zones en ZRU n'a pu se faire que sur du foncier non construit. Ce qui est le cas au sein de la ZRU locale. L'État a accordé des surfaces foncières mais en bord de Seine. Quinze ha de terrain vierge intégré dans la ZFU qui sont inexploitable. Pour accéder à ces terrains il faut

passer dans un corridor qui est sous une voie ferrée...

Aujourd'hui, il reste quelques îlots, que la ville a réussi à intégrer, notamment 15 000 m² en prolongement d'une zone d'activités. Une école maternelle et un lycée professionnel ont aussi été intégrés à la ZFU.

Le territoire d'Orly est à la croisée de deux territoires : le pôle Rungis-Orly avec l'aéroport, et l'OIN¹³. Donc de nombreux logements vont être construits, ce qui va limiter l'apparition de nouvelles activités économiques. Cependant, il y avait à peu près 200 entreprises recensées dans le grand ensemble composées d'activités individuelles et de commerces. L'arrivée de la ZFU a amené une bouffée d'air aux commerces qui commençaient à être en difficulté.

La commune souhaite mener des actions comparables à celles entreprises dans sa ZRU en tenant une réunion avec les commerçants pour les informer de leurs droits. Elle a aussi souhaité recenser les entreprises déclarées, mais elles sont souvent « invisibles » car domiciliées chez des particuliers, des transporteurs, des artisans. La ville a souhaité qu'elles se fassent connaître.

Depuis une impulsion a été initiée par le sous-préfet du Val de Marne, qui a piloté la création de la ZFU. Un comité de pilotage à la sous-préfecture a permis de réunir les services de l'État et les partenaires. Dans le cadre de ce comité est apparue l'idée que les collectivités avaient besoin d'une assistance pour définir un véritable projet.

Mission de qualification sur une Zone Franche Urbaine. La ville d'Orly avait déjà un PRU et la ville de Choisy attendait le résultat du comité d'engagement de l'ANRU mais ni l'une ni

¹³ Opération d'Intérêt National

l'autre n'avaient anticipé l'intérêt qu'une ZFU pouvait leur apporter. Il a fallu trouver un rôle et une spécificité à la ZFU, d'autant que le potentiel immobilier était très pauvre. La CDC a proposé une mission d'assistance pour bénéficier des services d'un consultant en 5 séances de travail.

Les acteurs locaux permettent d'aider à la création d'entreprises. Entre autres la plate forme d'initiative locale permet d'accompagner les porteurs de projet en période de création. Les actions en direction des chefs d'entreprises en faveur de la pérennité de leur activité sont plus rares. Un effort doit être apporté sur ce volet du développement économique local.

Les villes ont travaillé pour le développement de la ZA des cosmonautes qui se situe sur Choisy et Orly. Des besoins en locaux sont fortement ressentis, et la création d'ateliers relais sont envisagés. La problématique se concentre ensuite autour de la sortie des porteurs de projets des ateliers. Les villes souhaitent donc accompagner les jeunes entrepreneurs lors de la sortie des ateliers-relais¹⁴. Une Zone d'Activité importante présente des disponibilités intéressantes.

Débat

Des réseaux existent déjà à Orly. Il faut appuyer les structures existantes d'aides à la création d'entreprises.

Les chèques conseils¹⁵ de l'État vont cesser. Les créateurs d'entreprise vont devoir financer

¹⁴ Les dispositifs d'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise s'illustrent notamment par des projets immobiliers d'accueil de créateur d'entreprise. La gestion financière de cet immobilier peut être mutualisée ou partiellement prise en charge par des partenaires financiers publics autres que les entreprises elles-mêmes. Un atelier-relais permet cette facilité économique.

¹⁵ **Les chèques-conseil** permettent aux bénéficiaires de l'ACCRE et d'EDEN d'être conseillés par des experts qualifiés dans de nombreux domaines (droit, stratégie, finances, fiscalité, communication, publicité, marketing). Les organismes prestataires de ces services doivent être agréés par le préfet de département.

ACCRE - aide aux chômeurs ou repreneurs d'entreprise. Créée en 1979, elle consiste en une exonération du

eux-mêmes l'accompagnement qu'ils souhaitent. Pour palier à cela le Conseil Régional réfléchit à la création d'un réseau unique à guichets multiples. Ce dernier pourrait permettre des échanges entre professionnels et aborderait des thèmes variés liés aux préoccupations de ces entrepreneurs.

Les responsables ZFU présents expriment progressivement leurs attentes vis à vis du Conseil Régional et de ses dispositifs spécifiques pour le développement économique des quartiers en difficultés. Une attente forte concerne notamment la formation pour les acteurs des quartiers, sujet qui n'a pas assez été anticipé. Les Pactes territoriaux pour la formation, l'emploi et le développement économique devraient apporter des réponses.

Le tissu associatif ne semble pas être assez soutenu au regard des aides existantes pour les entreprises. Des responsables de ville ont souhaité que les associations puissent bénéficier du même statut que les entreprises, notamment celui du créateur d'entreprise. Cette différence engendre un développement d'associations moindre. Certaines d'ailleurs bénéficient d'exonérations sociales, mais à titre d'exemple, 5 seulement en Seine-Saint-Denis.

paiement des cotisations sociales pendant les douze premiers mois de la vie de l'entreprise. Elle est accessible aux demandeurs d'emploi indemnisés ou non-indemnisés, et inscrits depuis plus de six mois à l'ANPE, aux bénéficiaires du RMI, aux salariés repreneurs de leur entreprise en redressement ou en liquidation judiciaire, ainsi qu'aux jeunes de moins de 26 ans éligibles aux emplois-jeunes.

À sa création fin 1999, le dispositif EDEN (encouragement au développement d'entreprise) consistait en une avance remboursable. En septembre 2001, il a été transformé en prime mais le dispositif a finalement retrouvé le statut d'avance remboursable sur cinq ans en septembre 2004. EDEN est destiné aux jeunes de moins de 30 ans, aux bénéficiaires de minima sociaux, aux salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté, aux demandeurs d'emploi de plus de 50 ans et aux bénéficiaires d'un contrat d'appui au projet d'entreprise.

B- La réunion du 4 décembre 2007

Ordre du jour :

- 1- L'action en faveur de l'emploi par la DRTEFP, Monsieur Franck LOPEZ
- 2- L'emploi via la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'AULNAY-VILLEPINTE (M2E), Madame Béatrice AUDUSSET
- 3- L'emploi, le PRU et la ZFU de Vitry-sur-Seine - Mesdames Christelle BIGNON et Anouk SERREAU
- 4- Les enjeux économiques, l'emploi et la ZFU de Meaux, Madame Valérie DONJON
- 5- Le PRU, le développement économique, la clause d'insertion et la ZFU de Garges/Sarcelles, Madame Christine RAMBERT et Monsieur Michel MALGAULT

Participants :

Michel ARSENDEAU, Ville de Grigny, CA Lacs de l'Essonne
Céline AUDIBERT, Ville du Blanc-Mesnil
Béatrice AUDOUSSET, M2E de Villepinte
Christelle BIGNON, Mairie de Vitry, responsable du service emploi
Christophe BREZILLON, CDC, Direction régionale, développement économique dans les territoires sensibles
Sandrine CIRIO, Ville de Chennevières
Christine CORBILLÉ, IAURIF
Jean-Pierre DELPIERRE, Région Île de France
Valérie DONJON, Mairie de Meaux
Fabrice DUBREULE CA Plaine Commune, Ville Épinay sur seine
Jean-Claude EMERINE, Maire Adjoint de Champigny sur Marne
Julien FOURNEYRON, conseiller ZFU à la CCIP Seine Saint Denis
Pauline GUILLET, Pôle emploi du Pays de Meaux
Jamila JAAIDANE, Région Ile de France, développement des quartiers
Jean-Yves LEHUDEE, CA Lacs de l'Essonne, direction du développement économique
Franck LOPEZ, chargé de mission territoires, DRTEFP
Michel MALGAULT, CA Val de France
Olivier MANDON, IAURIF
Thierry MARQUETTY, Maire de Neuilly sur Marne
Maryse MONTFORT, service études et statistiques, DRTEFP
Hassan MILAL, Mairie d'Ivry, chargé des zones franches urbaines
Séverine NOURISSON, CA Plaine commune – chargée du suivi de la ZF de Stains
Jean Yves OCCHIPINTI, Ville de Champigny sur Marne
Fabrice PEYGNET, Ville de Pantin
Françoise PICHON-VARIN, DREIF, Rénovation urbaine
Carole POURCHEZ, mission régionale égalité des chances
Christine RAMBERT, ville de Garges-lès-Gonesse
Arielle SAHLI, CAF de Melun, chargé d'études
Anouk SERREAU, Mairie de Vitry
Dominique VILLECHENON, conseiller ZFU à la CCIP Seine Saint Denis
Mohamed ZAAZA, Mairie de Garges-lès-Gonesse

1. L'action en faveur de l'emploi par la DRTEFP

Direction Régionale du Travail, de l'emploi et de la Formation Professionnelle (DRTEFP) -
Monsieur Franck LOPEZ

La DRTEFP met en œuvre le **Plan d'action pour l'égalité des chances dans l'activité et l'emploi en Île-de-France**. Il existe depuis fin 2005 début 2006, et devrait être remplacé par le futur **plan banlieue** début 2008. Pour l'instant il reste la référence de l'action pour tout le service public pour l'emploi.

Les trois axes du **Plan d'action pour l'égalité des chances dans l'activité et l'emploi en Île-de-France**¹⁶ :

Axe 1 - agir contre les discriminations, encourager la transformation des pratiques et des représentations. Sensibiliser et professionnaliser les équipes, favoriser les actions des acteurs économiques et des entreprises, renforcer les actions de terrain contre la discrimination avec la HALDE¹⁷, en direction des publics prioritaires des politiques d'emploi : les jeunes et les seniors.

À titre d'illustration partielle, il y a le financement de « nos quartiers ont des talents » soutenu par le MEDEF Île-de-France qui vise l'insertion par le parrainage des jeunes diplômés plus particulièrement dans les ZUS et les ZFU.

Axe 2 - concentrer les dispositifs de politique publique sur l'orientation et l'équité territoriale, améliorer l'accès des résidents des ZUS- ZFU à l'offre d'emploi par les contrats aidés, assurer le succès par les PAVA(s)¹⁸ des sorties positives des jeunes et autres résidents des zus, ZFU. Stimuler et favoriser les chantiers d'insertion avec au moins un chantier dans chaque ZUS et chaque ZFU, veiller avec la Région à la priorité donnée

à l'égalité des chances de l'activité dans l'emploi, promouvoir la clause d'insertion dans les marchés publics notamment pour les opérations de rénovation urbaine.

À titre d'exemple sur cet axe, en terme de création et de développement économique :

- aide au développement de chantier d'insertion au sein d'une entreprise d'insertion,
- orientation et travail avec les réseaux de l'insertion par l'activité économique, pour le développement d'action sur ces quartiers.

La DRTEFP anime plus particulièrement un groupe de travail pour le développement des pôles d'économie sociale dans les ZUS ZFU, l'orientation et le développement des pôles d'économie sociale dans le regroupement de structures marchandes et non marchandes en terme de système économique dans les ZUS et les ZFU.

Le développement des couveuses, coopératives d'insertion qui correspondent à un axe fort au niveau de la DRTEFP, ainsi qu'au niveau départemental, dans le cadre de la sécurisation du parcours des créateurs d'entreprise, principalement jeunes et/ou seniors, voire inter-générationnel aussi, puisque, par exemple, au niveau de l'ADIL dans le Val-de-Marne, une couveuse inter-générationnelle existe.

¹⁶ Présentation du Plan en annexe

¹⁷ Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité

¹⁸ Parcours d'Accès à la Vie Active

PAVA - Parcours d'Accès à la Vie Active

En juin 2006 l'État a créé en direction des jeunes en difficulté d'insertion professionnelle un parcours d'accès à la vie active (PAVA). Ce parcours est destiné aux jeunes de tout niveau souhaitant être accompagnés vers l'emploi, et manifestant cette demande d'accompagnement en signant un contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) auprès d'une mission locale ou d'une PAIO. À la fin du mois de mai, le CIVIS bénéficiait à plus de 206 000 jeunes. Le CIVIS, auparavant réservé aux jeunes n'ayant pas atteint le niveau bac + 2, est désormais ouvert à tout jeune de 16 à 25 ans révolus rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle, quel que soit son diplôme ou niveau de qualification. Le jeune qui le demande doit ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé assuré, au sein des missions locales et PAIO, par un référent.

Le PAVA vise à orienter ces jeunes, dans les trois mois, vers une solution concrète consistant en :

- Un contrat jeune en entreprise : désormais les employeurs peuvent embaucher en CJE un jeune bénéficiaire d'un CIVIS et donc bénéficier d'une aide financière revalorisée à hauteur de 400 € par mois la première année, 200 € par mois la seconde. La nature du CJE reste inchangée, il est étendu aux jeunes bénéficiaires d'un CIVIS et l'aide de l'État est désormais augmentée et ciblée sur les deux premières années.
- Un contrat de professionnalisation : les entreprises embauchant en contrat de professionnalisation en CDI un jeune bénéficiaire du CIVIS reçoivent un soutien financier de 200 € par mois la 1^{ère} année et 100 € par mois la seconde.
- Une formation professionnalisante consistant, soit en une pré-qualification à un contrat en alternance ; soit à un stage de formation dans un métier en tension, proposé par l'AFPA et dont 50 000 jeunes en difficulté pourront bénéficier en 2006.
- Une assistance renforcée dans la recherche d'emploi ou dans la démarche de création d'entreprise, apportée par l'un des organismes chargés du placement, de l'insertion et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi : 20 000 jeunes pourront être orientés vers cette prestation, notamment les plus diplômés.
- Une action spécifique pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi : le fonds pour l'insertion professionnelle des jeunes (FIPJ) sera abondé de 20 M€ pour offrir davantage de possibilités d'orienter le jeune vers des actions de lutte contre l'illettrisme, notamment, ou encore de remobilisation vers l'emploi.

L'ensemble de ces mesures, qui constituent le PAVA, s'accompagneront de la possibilité pour le conseiller d'accompagner le jeune dans l'emploi pendant un an, afin de sécuriser au mieux la phase d'accès à l'emploi des jeunes bénéficiaires d'un CIVIS. L'ensemble de ces mesures, qui concernent un effectif global de 160 000 jeunes, auront un coût pour l'Etat de 150 M€ en 2006.

Texte de Loi de référence : JORF n°95 du 22 avril 2006 texte n° 1 - LOI n° 2006-457 du 21 avril 2006 sur l'accès des jeunes à la vie active en entreprise

Axe 3 - aménager l'offre de services :

- développer les maisons de l'emploi et de la formation,
- développer les plate-formes d'insertion professionnelle du service public de l'emploi,
- assurer le contact de proximité en encourageant le travail en réseau local des missions locales, favoriser l'évolution des pratiques de recrutement et du maintien des jeunes des ZUS ZFU dans l'emploi, avec le parrainage des plate-formes de vocations,
- déployer un accompagnement renforcé vers et dans l'emploi des jeunes diplômés des zus,

- développer des actions d'intégration professionnelle avec les entreprises d'intérim.

Donc plus qu'un dispositif, l'action au niveau régional correspond à un plan d'action régulièrement travaillé avec les acteurs de l'emploi, les DDTEFP et bien sûr au niveau de la DRTEFP autour de la création d'entreprises, la création d'activités, la mutualisation des pratiques, le développement des clubs d'employeurs, l'encouragement à la FIFEL ZUS pour le développement des clubs d'employeurs, la création de groupements d'employeurs.

Le Plan francilien du service public pour l'emploi, sera remplacé par le Plan « Espoir » pour les banlieues¹⁹.

Débat

La DRTEFP précise l'existence du Grenelle de l'insertion actuellement en cours, lancé à Grenoble et, qui sera aussi un acteur dans ce travail lié à la question de l'emploi dans les ZUS en terme de création d'entreprises, création d'activités dans le cadre de l'insertion. Il s'agira aussi de recentrer les politiques d'insertion vers l'entreprise marchande davantage en lien avec l'entreprise « conventionnelle », plus que ça a été fait jusque là à travers les contrats aidés.

La ville de Vitry s'interroge sur la combinaison entre les chantiers d'insertion et le secteur marchand des entreprises. Cela correspondrait-il à une nouvelle orientation de l'action publique ? Les contrats aidés seront-ils maintenus dans le cadre des chantiers d'insertion ? Selon la DRTEFP, le Grenelle de l'insertion qui est en cours va étudier les contrats aidés et on note la volonté chez les acteurs de l'insertion de revoir les politiques d'insertion.

Après, sur le maintien des contrats aidés sur les chantiers d'insertion, la question a été posée : l'entreprise doit-elle être « insérante » ? Mettre en place des entreprises d'insertion est un gros travail et celles-ci ont du mal à se rapprocher des entreprises marchandes. Il y a une volonté de ré-interprétation du lien entre entreprises d'insertion et entreprises marchandes, et notamment via l'économie sociale. C'est ce qui ressort des débats en cours, notamment du groupe sur les pôles de l'économie sociale et solidaire où justement les entreprises d'insertion, qui étaient engagées sur ces pôles, vont trouver une nouvelle place dans l'insertion économique par leur ouverture au marchand.

¹⁹ Le gouvernement a présenté en février 2008 ses grandes orientations. Les directions régionales vont progressivement s'en saisir.

2. L'emploi via la Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'AULNAY-VILLEPINTE

Maison de l'Entreprise et de l'Emploi d'AULNAY-VILLEPINTE (M2E)
Madame Béatrice AUDUSSET

L'objectif principal de la M2E est l'insertion par l'emploi avec les entreprises implantées en ZFU et le développement des clauses d'insertion pratiqué à la fois dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU) d'Aulnay et dans l'ensemble des marchés qui sont passés par les municipalités d'Aulnay et de Villepinte.

Présentation de la ZFU d'Aulnay- Elle a le même périmètre que le PRU. Elle est située en face de la Zone d'Activité Economique (ZAE) qui fait l'objet de gros travaux de re-qualification, et dont les terrains sont propices au développement économique, à la création d'entreprises et au développement de l'emploi. Ainsi les communes souhaitent s'appuyer sur un dispositif pour que les programmes bénéficient aux habitants des quartiers nord. Le taux de chômage en 99 était de 14,1 % et aujourd'hui l'indice est à 11,2%. Il y a une baisse sur Aulnay mais aujourd'hui l'impact de tous ces dispositifs au sein des quartiers nord n'est pas connu.

Présentation du PRU - Il couvre les quartiers nord d'Aulnay, avec un budget de 163 millions d'euros dont 74 millions financés par l'ANRU. C'est le 2^{ème} PRU en montant financier dans le département de Seine-Saint-Denis. La structure qui pilote le PRU est M2E expansion²⁰ qui appartient à la Maison de l'entreprise et de l'emploi. Elle a été désignée comme pilote pour les clauses d'insertion. La signature de la convention PRU était intervenue fin décembre 2004, celle de la charte d'insertion en mars 2006. Les signataires de la charte sont Le Logement Francilien, l'OPHLM, la commune d'Aulnay, l'association Foncière Logement, la CDC et l'État, représenté par le sous-préfet.

Concernant les travaux prévus du PRU, le programme se compose de :

- la démolition reconstruction de 821 logements,
- la réhabilitation qui concerne 1600 logements,
- la résidentialisation qui concerne 1900 logements,
- la création d'un pôle de centralité qui regroupe des commerces, des marchés publics, d'autres activités culturelles et de loisirs,
- la requalification des espaces publics et de la voirie.

La question de l'insertion par l'emploi - les métiers des BTP sont surtout représentés. Les clauses d'insertion ne s'appliquent pas au seul PRU, les villes passent des contrats de services ce qui permet d'avoir un spectre plus large au niveau de l'emploi et l'insertion à travers le nettoyage, la collecte d'ordures ménagères. Les marchés que passent les villes peuvent avoir un effet de levier.

Les points d'appui de cette procédure :

- la volonté politique locale,
- l'utilisation des chantiers et travaux sur la ZFU,
- les structures opérationnelles comme à Aulnay-Villepinte avec la maison de l'entreprise et de l'emploi, interface entre entreprises et demandeurs d'emploi.

La maison de l'entreprise et de l'emploi est une union associative composée de 5 structures :

- M2E expansion qui chapote et coordonne les autres structures opérationnelles,
- M2E initiatives et M2E entreprendre qui accompagnent les créateurs d'entreprises,
- M2E entreprise et M2E ressources qui s'occupent de la structure insertion et

²⁰ un Groupement d'Intérêt Public (GIP)

emploi, qui accompagne l'ensemble des chercheurs d'emploi.

Les missions de M2E

Au sein de **M2E expansion** les missions sont liées au développement de stratégies, d'ingénierie ou d'accompagnement, et plus spécifiquement aux volets comme l'insertion ou l'ingénierie de la formation²¹. Les entreprises du territoire ou celles qui s'implantent peuvent bénéficier de formation en direction du public. Il existe aussi des missions en lien avec l'aménagement territorial sur la requalification des ZAE ce qui permet de créer des liens en travaillant sur la transversalité des deux volets développement territorial et insertion par l'emploi.

M2E initiatives ou emploi est la structure d'accompagnement des chercheurs d'emploi, composée de 3 départements : mission locale – de 25 ans, département « parcours sociaux professionnels de tous les bénéficiaires du RMI » et département « cadres et jeunes diplômés », ce qui permet d'avoir un guichet unique d'accueil pour tous les chercheurs d'emploi du territoire.

La M2E travaille avec l'ANPE locale qui a ouvert sa plate-forme de vocations dans les locaux de la M2E.

M2E ressources est la structure de placement qui est conventionnée comme une entreprise de travail temporaire d'insertion. Cela permet de proposer des postes aux chercheurs d'emploi qui sont accompagnés dans le cadre de leur parcours.

À Aulnay, un autre point d'ancrage, complémentaire au PRU et à la présence de la M2E, est la présence de **9 structures d'insertion** relativement diversifiées dans leur mission et situées en majorité dans les quartiers nord d'Aulnay. Elles travaillent à l'accompagnement des résidents de la ZUS (dont 2 entreprises temporaires d'insertion, l'une étant labellisée régie de quartier, 1 association intermédiaire et 5 chantiers d'insertion dont 2 dans les quartiers nord et qui

ont un projet proche de ceux développés dans le cadre de la clause d'insertion PRU).

La localisation de ces structures est un avantage, ainsi que la diversité de leurs projets par rapport aux caractéristiques des habitants et du public qu'elles accompagnent. Certaines travaillent avec des jeunes qu'elles recrutent dans les cages d'escalier, d'autres travaillent avec des personnes plus âgées, d'autres sont tournées vers un public féminin, donc des complémentarités à trouver petit à petit. Elles sont assez nombreuses et ont des activités qui collent pour partie avec des chantiers de bâtiment public qui offrent des clauses d'insertion.

Les bailleurs, et notamment le Logement Francilien dans les quartiers nord, ont depuis 10 ans, des politiques volontaristes s'appuyant sur ces structures à travers toutes leurs missions de réhabilitation. Il y avait donc déjà un partenariat pré-existant avant l'apparition des clauses d'insertion PRU.

L'enjeu est bien sûr de favoriser l'accès à l'emploi des salariés à l'issue de leur parcours de recherche, de pouvoir être dans une logique de continuité, de suivi des parcours. Les clauses d'insertion vont pouvoir jouer un rôle essentiel.

Quelques exemples des actions menées par la M2E :

- L'offre de services aux entreprises qui sont implantées dans la zone ZFU : 396 établissements dont 60 environ sont hébergés dans les locaux de la M2E. Les locaux sont gérés par la SEMAB. Dès qu'elles sont hébergées, elles peuvent bénéficier de l'offre des structures existantes sur le territoire.
- L'action de M2E se situe dans la mise en relation avec toutes les structures pouvant aider les entreprises à recruter, à créer de l'emploi, à former.
- Des parrainages, à la fois des créateurs d'entreprises qui sont accueillis et hébergés dans la pépinière, et des entreprises qui

²¹ la ville d'Aulnay accueille un campus de formation

recrutent des chercheurs d'emploi accompagnés par la M2E.

- L'organisation de petit-déjeuners thématiques qui permettent aux entreprises de se rencontrer, de mieux se connaître.
 - L'organisation de salons de l'emploi et de la formation qui n'est pas spécifiquement une action sur la ZFU, mais plus sur l'ensemble des territoires communaux. Cela permet aux chercheurs d'emplois et aux entreprises de se rencontrer.
 - L'organisation de la semaine de l'entreprise, qui permet de communiquer sur la dynamique du territoire, action auprès des entreprises qui vont présenter leur(s) métier(s) dans les établissements scolaires, et qui à travers une rencontre sportive vont pouvoir identifier un chercheur d'emplois à parrainer
- ⇒ toutes ces actions visent à rapprocher les entreprises et les chercheurs d'emploi.

Sur **les clauses d'insertion** le GIP est le chef de projet, M2E expansion est la structure désignée pour piloter et coordonner la mise en place opérationnelle des clauses d'insertion, elle intervient auprès de tous les acteurs présents sur le territoire. Quand le marché est notifié, le maître d'ouvrage organise une réunion avec M2E et les entreprises désignées afin d'étudier les besoins de l'entreprise, notamment en application de l'article 14 (clause d'insertion), et d'y répondre au mieux en l'orientant vers les dispositifs locaux existants. Une fois la décision prise, la clause d'insertion entre en vigueur et des personnes sont recrutées. M2E centralise les candidatures, les structures d'accueil et d'accompagnement suivent le salarié, le maître d'ouvrage contrôle le bon déroulement du marché. M2E assure le suivi des heures travaillées en lien avec tous les acteurs, via des bilans intermédiaires, jusqu'à la clôture du marché.

Bilan 2004-2006 pour la ZFU : 263 embauches exonérées réalisées, dont 33 ont concerné des habitants de la ZUS. En 2006, 70 résidents des

ZUS ont bénéficié d'actions de formation réalisées dans ce cadre-là, et 64% d'entre eux ont été embauchés. En terme de création d'activité, 221 entreprises ont été créées, dont 20% hébergées dans les locaux de M2E, ce qui permet de favoriser la synergie entre les entreprises et les demandeurs d'emploi.

Bilan relatif aux clauses d'insertion : depuis fin 2004 jusqu'à fin septembre 2007, 25 marchés ont intégré une clause d'insertion, 11 dans le cadre du PRU, 14 hors ANRU. Les marchés qui génèrent le plus d'heures sont les marchés de services s'étalant sur 3 ou 4 années. L'objectif global d'heures réalisées dans le cadre de ces marchés est de 62 000 heures. 54 000 ont été réalisées lors de ces marchés terminés ou en cours. M2E s'aperçoit qu'on peut dépasser largement l'objectif initial, ce qui démontre que **la clause d'insertion n'est pas qu'une contrainte pour l'entreprise. Les objectifs sont atteints à 114%**. 39 entreprises dans le cadre de ces 25 marchés ont appliqué la clause 13-24 dans le cadre du PRU, 26 dans le cadre des appels d'offres municipaux. Au total 169 personnes²² ont travaillé dans ce cadre-là, 72 dans le cadre des marchés du PRU. Parmi les 169 salariés, 109 résident en ZUS soit 61 % du total et 10 % sont issus des quartiers en CUCS d'Aulnay.

Débat

L'IAU île-de-France suggère que les communes ou structures intercommunales peuvent mettre en œuvre des actions spécifiques répondant aux besoins ciblés de certains de leurs résidents, notamment en matière d'accompagnement des chercheurs d'emplois. La M2E précise que le dispositif de clause d'insertion s'appuie dans les faits sur des dispositifs communaux ou inter-communaux.

²² 80 % d'Aulnaysiens sur la ZUS locale. Quand une petite entreprise recrute un salarié sur un marché avec clause d'insertion, il est évident qu'elle ne pourra pas le faire pour chaque marché, il y a beaucoup de paramètres qui entrent en compte. À terme il y aura plus de mobilité des chercheurs d'emploi et des résidents dans le cadre des clauses, puisque pour le BTP la mobilité est l'un des critères de la clause.

Que ce soit un PLIE ou une M2E, faire travailler et accompagner le chercheur d'emploi est la priorité de la commune sans distinction particulière. Mais il faut s'adapter aux besoins de l'entreprise et les chercheurs d'emploi sont positionnés en fonction de ces besoins. La mobilité du chercheur d'emploi est capitale. À titre d'exemple, un chiffre tiré d'un bilan est qu'avec 72 % de personnes positionnées sur des postes de manœuvres, avec un public très peu mobile, les chantiers qui viennent dans le quartier sont une réelle opportunité pour eux d'avoir un emploi. Après, la pérennisation de l'emploi dépend de la volonté de l'entreprise et de la capacité de la personne à être mobile physiquement et mentalement. Les personnes qui ne viennent pas d'Aulnay ont été positionnées par des entreprises d'intérim d'insertion, qui n'ont pas en fait de territoire dédié : elles doivent répondre à un besoin de qualification et de compétence exprimé par l'entreprise.

Sur les 169 personnes, la majorité est masculine du fait de la nature des marchés et la part des personnes âgées de – de 26 ans est importante. Plus de 80 % des salariés ont un niveau de formation inférieur ou équivalent au CAP. Le comité de pilotage de la M2E a montré que l'axe fort à développer l'année prochaine est la professionnalisation, la sensibilisation à la formation des métiers du BTP, pour inciter les jeunes à aller vers ces filières.

Dans quelle mesure la clause d'insertion des PRU est-elle opportune pour aider à un accroissement du nombre d'emplois dans les ZFU ? La M2E confirme que les clauses d'insertion sont une obligation imposée par l'ANRU. Si un effet levier est vraiment souhaité en terme d'insertion et d'emploi, la M2E ne souhaite pas se limiter au seul cadre du PRU. Le PRU va générer différents marchés mais la M2E pense qu'il est nécessaire de systématiser la clause d'insertion dans tous les appels d'offres des municipalités, des bailleurs etc.. C'est un moyen propice à générer de l'économie et de l'accompagnement à l'insertion. De plus, la M2E confirme qu'il est important de pouvoir s'appuyer sur une structure opérationnelle

pouvant jouer un rôle d'interface, de coordination et de mise en relation des acteurs avec un guichet opérationnel sur le territoire pour gérer la clause d'insertion à l'aide d'un poste fonctionnel dédié à la gestion de la clause. Après des années d'expérimentation depuis 2004 la ville d'Aulnay a souhaité systématiser les clauses d'insertion. Celles-ci ont pu ainsi être généralisées dans le cadre du PRU ou hors cadre PRU.

À la demande de la Préfecture de Région, la M2E précise l'état du parcours professionnel des salariés au sein des chantiers actuels. Parmi les 169 personnes, la moitié est encore dans le cadre d'un parcours d'insertion, l'autre moitié en est sortie et, au sein de cette tranche, une personne sur deux a un emploi – CDI, CDD. Pour les personnes en CDI la moitié a été embauchée par l'entreprise qui les avait prises dans le cadre de la clause.

Les passerelles entre les chantiers d'insertion et ceux de droit commun ? Selon la M2E, c'est tout l'enjeu du développement des clauses d'insertion : avoir suffisamment de marchés entraînant des heures de travail en clause d'insertion pour programmer un calendrier à l'avance, pour permettre à des personnes d'enchaîner plusieurs marchés et acquérir une expérience dans le temps. Actuellement des personnes ont travaillé sur plusieurs marchés et pour plusieurs entreprises pendant une période supérieure à une année en continu. Imposer les clauses dans le cadre du PRU est déjà bien mais il faut l'élargir à l'ensemble des marchés sur une commune ou un territoire.

D'après le Conseil Régional, il est nécessaire qu'une structure comme une maison de l'emploi assure le suivi de la mise en œuvre des clauses d'insertion. En tout état de cause, il faut une personne ressource pour sensibiliser et accompagner le processus.

Le rapport des entreprises avec la mise en œuvre des clauses d'insertion – La M2E explique son expérience : « Les entreprises assujetties à la clause peuvent être des micro-

entreprises artisanales, des PME, des Majors. À Aulnay il y a deux ans, beaucoup d'entreprises ont été confrontées à leur première clause. Aujourd'hui, les Majors se sont organisées pour la gérer dans les PRU en Île-de-France comme au niveau national, elles n'ont plus qu'à s'adapter à la logistique et au service de recrutement qui leur est proposé sur le territoire. Les façons de travailler sont propres à chaque territoire. Les modalités d'accompagnement figurent dans l'appel d'offre. Pour Aulnay, les coordonnées étaient précisées et certaines entreprises artisanales ont contacté directement la M2E pour avoir des explications sur la clause. Après, des réunions d'information sont organisées. Cependant les entreprises ressentent cette clause comme une contrainte. Nous devons les rassurer en précisant que le recrutement sera fait sur place, qu'elles n'auront pas à s'en occuper et qu'elles pourront garder la ou les personnes embauchées si elles le désirent.

Dans le reporting, le suivi des heures, c'est pareil. Le fait de faire travailler des résidents du quartier est également un plus : cela rassure au niveau de la cohésion et de la paix sociale.

Pour le 2^{ème} volet sur la création d'entreprises, il faut réfléchir à de nouvelles pistes de structuration et de développement de l'activité d'insertion pour l'économie vers de l'activité économique de droit commun. Aujourd'hui on a beaucoup de chantiers mais on n'a pas de grosses entreprises d'insertion qui peuvent se positionner en direct sur un marché public. On peut avoir une garantie décennale qui permettrait finalement d'être une entreprise BTP comme une autre. Il faut réfléchir à la diversité d'activités offertes, à la consolidation de leur offre d'insertion, et en même temps professionnaliser et accompagner le public. »

Les facteurs clés de développement de l'insertion et de l'emploi – M2E, Aulnay-sous-Bois

L'offre d'insertion locale : 9 structures d'insertion par l'activité économique

Mutualisation des heures

1 ETTI : M2E Ressources

Sous-traitance :

2 Entreprises d'insertion dont 1 Régie de Quartier

- ✓ Ménage service entreprise
- ✓ Saddaka

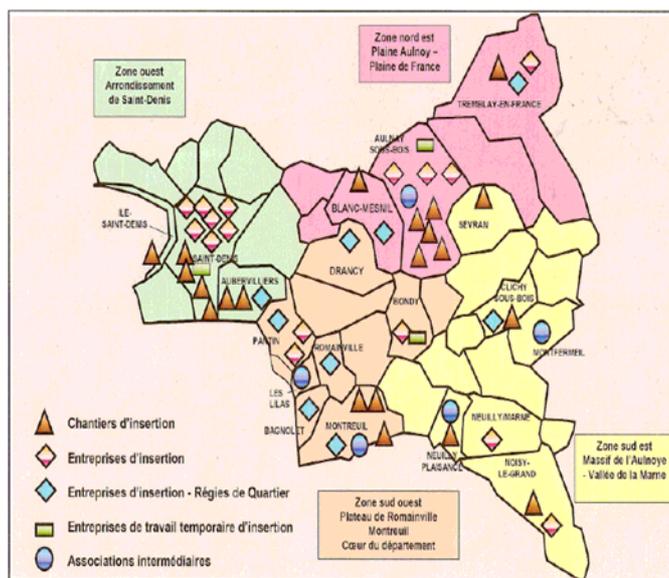
1 Association Intermédiaire

- ✓ Ménage service emplois familiaux

5 Associations Chantier d'Insertion conventionnées :

- ✓ La PIM
- ✓ Ricochet
- ✓ Ménage service (repasserie)
- ✓ Les restau du cœur
- ✓ ARAPEJ

REPARTITION DES STRUCTURES RELEVANT DU CHAMP DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE PAR ZONE D'ANIMATION TERRITORIALE EN SEINE SAINT DENIS AU 30 NOVEMBRE 2006



3. L'emploi, le PRU et la ZFU de VITRY-SUR-SEINE - Ville de VITRY-SUR-SEINE

Ville de VITRY-SUR-SEINE – Madame Christelle BIGNON

Présentation du PRU – La ville de Vitry est localisée dans le Val de Marne et compte 80000 habitants environ, avec une convention PRU dans les quartiers Balzac, Marronniers, convention signée en 2007. La Ville a réussi à financer au-delà de la reconstruction de logements démolis, soit 660 démolitions et 1261 reconstructions dont 470 sur le site. Ce programme concerne l'ensemble de la ville.

Dans le cadre de la convention, la mise en place d'un atelier insertion a été prévu avec un GIP. Il regroupe les partenaires de l'emploi et les bailleurs concernés par le programme de rénovation. Durant toute l'année 2007 cet atelier a travaillé prioritairement à l'élaboration de **la charte locale d'insertion** signée en octobre 2007.

L'atelier GUP insertion de la convention PRU a pour missions de décliner la charte nationale et de travailler à la rédaction des clauses, par la constitution de groupes de travail avec les personnes en charge des marchés (bailleurs et ville). Un des objectifs était d'obtenir une rédaction commune des clauses.

Un groupe de travail sur les relations avec l'entreprise a été constitué : comment présenter la clause aux entreprises. Nous devrions aboutir à la rédaction d'une plaquette, ce qui permettrait, quel que soit le bailleur, qui est le premier en contact avec l'entreprise soumissionnaire, d'avoir une présentation homogène du dispositif. L'autre mission de l'atelier est de valider les heures d'insertion.

Au sujet de la déclinaison de la charte locale, quels ont été les choix à Vitry ? Les taux imposés par l'ANRU ont été conservés. Au sujet du public cible la charte n'a pas été très suivie dans la mesure où les habitants d'Ivry et de Vitry ont été ciblés, alors que c'est un PRU uniquement sur Vitry. Mais le travail des partenaires en a été facilité.

Une approche intercommunale a toujours été souhaitée. Créer un environnement propice à un accueil efficace des publics à la recherche d'emploi était la priorité. Le choix a été de créer une cellule emploi, spécifique sur cette question au sein du GIP et qui porte déjà la mission locale et le PLIE. Il a été décidé au Conseil d'Administration la création d'un 3^{ème} volet au sein de cette structure, qui s'appelle « cellule emploi ». Il est dimensionné sur un équivalent temps plein chargé de missions. Ses missions seront de conseiller les donneurs d'ordres sur la rédaction des clauses, assister les entreprises soumissionnaires, favoriser le rapprochement avec les structures d'insertion par l'activité économique, et assurer le suivi et le contrôle. Le financement de cette cellule emploi du CUCS sera assuré par les deux villes avec un dispositif emploi tremplin. Les actions prévues issues des clauses et dans le cadre de l'article 14 sont le travail sur un marché de services d'insertion, en vue de favoriser par exemple un chantier d'insertion.

Comme approche particulière, il y a la volonté de faciliter l'accès des femmes aux métiers du BTP, et de développer les visites de chantier. Une visite a été réalisée pour les partenaires afin de leur présenter des métiers du gros œuvre. Ce dispositif bénéficie plus aux hommes, et le souhait est de diversifier le public et tenter d'apporter une réponse à l'insertion des femmes. Les entreprises sont également intéressées et certaines ont déjà entrepris des expérimentations sur l'accès des femmes à ces métiers. Nous avons également un GRETA BTP qui a expérimenté des dispositifs financés par le FSE, liés à la découverte des métiers du bâtiment pour les femmes.

Lenteur dans la mise en oeuvre des clauses : aujourd'hui un seul marché avec clause a été passé, l'avancement est lent. Le temps que les marchés soient notifiés pour les acteurs de l'emploi semble long. C'est quelque chose que l'on expérimente uniquement sur les chantiers PRU, il y a des retards à la fois à

cause des chantiers et en raison du peu de réponses des entreprises aux donneurs d'ordres. Cela est lié aux difficultés du secteur en général et non à la clause.

Dans le cadre d'une première clause, dont l'objectif final est de favoriser l'accès au marché du travail des populations, à titre d'exemple, une entreprise a reçu 40 candidats du quartier, en a sélectionné 8. Elle n'a pas donné suite. Il y a donc nécessité d'avoir une structure opérationnelle qui assure un suivi complet du processus de mise en œuvre de la clause.

La charte de Vitry est consultable sur le site Internet de la ville.

L'emploi et la ZFU : elle est née dès 2004²³ et un poste de chargé de mission ZFU a été créé, au sein du service développement économique. Il y avait donc un guichet unique ZFU qui s'appuyait sur les partenaires locaux, en fonction des thématiques sur le service emploi formation.

Un comité technique s'est constitué autour de 4 pôles :

- création d'entreprises,
- immobilier,
- fiscalité et respect des obligations sociales,
- emploi.

Depuis la création de la zone franche, il existe un Intranet permettant d'ouvrir un dossier à chaque demande d'installation, de création d'entreprise en ZFU, consultable par l'ensemble des partenaires du comité technique.

Le chargé de mission ZFU rencontrait les entreprises en vue de connaître les besoins en emploi des entreprises locales.

Le bilan de la ZFU de mai 2007 :

- 145 établissements créés ou transférés dont 58 de 1 à 5 salariés,
- 428 emplois créés ou transférés,

- 34 % des emplois bénéficient aux résidents de la ZFU, et 50 % aux habitants de Vitry (50 personnes recrutées en 2006, 36 % de ces salariés ont été recrutés dans le périmètre de la ZFU),
- une majorité d'emplois masculins car on a beaucoup d'entreprises du bâtiment en ZFU et la catégorie socioprofessionnelle majoritaire est celle des ouvriers,
- les secteurs qui ont recruté en 2006 sont l'industrie et la construction.

Débat

La ville de Vitry précise ne pas avoir beaucoup de contacts avec la Chambre de commerce. Un Intranet avait été créé deux années auparavant mais il n'est pas approprié par les acteurs concernés.

Existence de clubs d'entrepreneurs ?

Des clubs d'entrepreneurs ont été créés notamment à Champigny, Garges-Sarcelles ou Vitry. Leur objectif commun était de se positionner face à l'URSSAF. La réglementation était lourde à appréhender. À Garges-lès-Gonesse il y a une association qui se réunit mensuellement sur différents thèmes. Actuellement nous travaillons sur une bourse des stages, au niveau des collégiens et lycéens.

²³ En site pilote

4. Les enjeux économiques, l'emploi et la ZFU de MEAUX

Ville de MEAUX – Madame Valérie DONJON

Présentation de la ZFU – Son développement est assuré par une personne. Une autre gère le pôle emploi pour 1/3 de son temps.

La ville de Meaux compte 53 000 habitants, la ZFU de première génération date de 1997, sur les quartiers de la Pierre Collinet et de Beauval, avec 338 entreprises en 1997 et un nombre de 525 au 31 décembre 2006. Au 1^{er} janvier 1997, 1178 salariés étaient dénombrés, 2760 à l'heure actuelle. 34 % sont des résidents de la ZFU, dont 44 % dans le domaine du commerce. L'ensemble des locaux commerciaux est plein à l'heure actuelle. En 2006 les nouvelles entreprises qui se sont implantées ont créé 121 emplois.

Le rôle du développeur est d'accueillir les porteurs de projets, de leur expliquer le dispositif ZFU, de les aider pour la création d'emplois et la recherche de locaux à travers une bourse des locaux qui permet de situer tous les locaux du périmètre de la ZFU.

Tous les ans, une enquête auprès de l'ensemble des entreprises installées est faite, selon la date de création de l'entreprise, le nombre d'emplois, l'adresse etc.. Parfois des questions portaient sur les prévisions de créations d'emplois et les types de métiers. Le pôle emploi était ensuite informé des résultats. En 2007, en collaboration avec le pôle emploi, un questionnaire beaucoup plus complet sur la partie emploi a été élaboré pour aider les chefs d'entreprises qui ont du mal à recruter dans le périmètre de la ZFU.

Le pôle emploi de la Communauté d'Agglomération (CA) du Pays de Meaux existe depuis 2005 et s'est constitué autour du PLIE datant de 2004. La coordination entre les acteurs locaux associatifs et les services publics de l'emploi est essentielle avec l'action économique des ZFU, par exemple.

Cette année, le pôle emploi a travaillé sur l'anticipation du développement économique de la ZFU et sur le parc d'activités du pays de Meaux qui va bientôt émerger. Il s'est rendu compte qu'on ne connaissait pas les offres d'emplois proposées par les entreprises et d'autre part que les compétences des demandeurs d'emplois sur la zone étaient inconnues.

Le projet est de faire rencontrer les entreprises et les habitants de la ZUS au travers du questionnaire s'adressant à 525 entreprises, avec la collaboration des deux services et en partenariat avec l'ANPE qui va permettre de recueillir le potentiel d'offres d'emplois.

De l'autre côté, on veut connaître nos résidents, quels types d'emplois ils recherchent. Comme cela dépassait notre champ de compétence, on a proposé à la Maison de l'emploi et de la formation du nord-est de la Seine-et-Marne de nous aider en faisant un zoom sur le potentiel d'employabilité de notre ZFU.

Il y a un gros travail de coordination avec la maison de l'emploi, l'unité d'action sociale, l'ANPE, la mission locale, l'association sportive, les associations de quartier pour nous aider à identifier nos chercheurs d'emploi.

Les secteurs d'activité qui vont retenir toutes les attentions du développement ZFU sont le BTP, le commerce, et la logistique, en se concentrant sur un recrutement local.

Le pôle emploi du Pays de Meaux a également une équipe de chargés de relations avec les entreprises, notamment pour la mise en œuvre de la clause d'insertion ANRU. Une personne à 1/3 temps est chargée de suivre la mise en place de la clause d'insertion. La charte a été signée en 2006 mais le PRU a commencé depuis 2003 et l'intervenant opérationnel est arrivé en 2006.

Depuis 2006, une dizaine de marchés concerne les différents bailleurs. En terme de réalisation,

et en une année, les partenaires et les entreprises qui sont attributaires de ces marchés ont été mobilisés et sensibilisés pour pouvoir travailler en partenariat avec le territoire. Ce dernier est richement doté en entreprises d'insertion par l'économie. Il a une grosse régie de quartier qui emploie 150 personnes et une structure d'insertion qui fait de la mise à disposition de personnel. Son fonctionnement est exemplaire.

Débat

Il est remarqué que parler de public en insertion fait souvent peur. On propose de mutualiser les acteurs de l'ensemble du territoire pour accompagner ces personnes et qu'il y ait toujours un lien entre le parcours d'insertion et l'entreprise.

Précisions sur le lien entre pôle emploi et maison de l'emploi - Le pôle emploi de la CA du Pays de Meaux est en fait une création de la Maison de l'emploi du nord est de la Seine et Marne qui intervient sur le territoire de 5 EPCI. La CA est membre constitutif de la Maison de l'emploi et le pôle emploi a fait une offre de service sur les relations avec les entreprises..

La Pierre Collinet – Beauval - Meaux



JC. Pattacini / Urba Images / IAU idF

5. Le PRU, le développement économique, la clause d'insertion et la ZFU de GARGES/SARCELLES

CA VAL DE FRANCE - Madame Christine RAMBERT, Ville de GARGES-LES-GONESSE –
Monsieur Michel MALGAULT

La ZFU - Le territoire ZFU représente 26 % du territoire des deux communes et compte 66 880 habitants.

Dans un premier temps, le rôle de l'animateur de la ZFU est de donner des informations aux entreprises par rapport au dispositif d'exonération. Dans un second temps, de connaître, à travers une étude menée auprès des entreprises implantées sur ces ZFU, les besoins de ces entreprises. Il s'agit de voir si les services existant sur le territoire pour y répondre sont suffisants et adaptés, et sinon de mettre en place des services qui y répondraient ou de conforter les services qui existent déjà.

Le 3^{ème} axe du poste est l'emploi : par le biais de l'information qui permet de recenser les besoins des entreprises à court et moyen terme, les mettre en relation avec les services au sein de la CA Val de France.

La clause d'insertion gérée par la CA Val de France – Il y a un chargé de développement de la clause d'insertion sur le territoire de la CA Val de France. Tout le monde est conscient de l'utilité du guichet unique, mais nous sommes plus sur l'article 14 du fait du manque cruel de structure d'insertion sur le territoire. Un groupe de travail s'est constitué sur le sujet en collaboration avec la Direction Départementale du Travail.

Le guichet unique n'a pas uniquement la vocation de s'inscrire dans la clause d'insertion, mais à terme être un service destiné à l'ensemble des entreprises.

Nous voulons avoir un dialogue avec les chargés de mission ZFU pour connaître leurs attentes. Il est assez difficile de faire le lien entre PRU et ZFU, même s'ils s'appliquent aux mêmes territoires. L'un concerne les entreprises attributaires de marchés qui sont très rarement implantées dans les ZFU. Les entreprises en ZFU sont jeunes et n'ont pas encore les techniques pour accéder aux gros marchés. Le guichet devra conseiller les entreprises spécifiquement sur ce sujet, les aider à aborder les marchés publics. Les entreprises concernées par le PRU sont dans le secteur du bâtiment essentiellement, et pour la GUP, quelques entreprises de services.

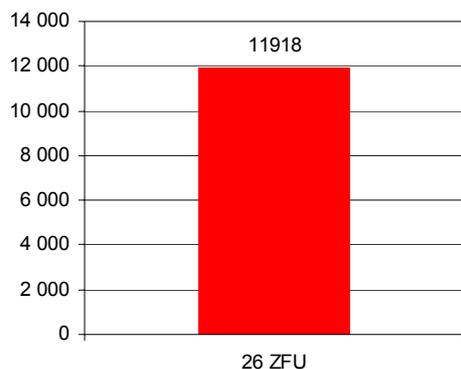
Le Val de France souhaite décloisonner les services de la ZFU, les services d'emploi, les services dédiés au développement local, pour voir ensemble comment apporter un service aux entreprises notamment en ZFU.

C- Synthèse statistique des 26 ZFU

C-1 La dynamique économique dans l'environnement des ZFU franciliennes

C-1-A Les établissements SIRENE (Source : Répertoire Sirene, Insee – DIV, Exploitation IAU île-de-France)

Le nombre d'établissements existants au sein des 26 ZFU au 31/12/2005 (en effectif)



dont 6 817 établissements dans 9 ZFU "première génération"²⁴ et 11 005 établissements dans 23 ZFU "seconde génération"

Le nombre d'établissements existants au sein des 26 ZFU au 31/12/2005 (en effectif)

ZFU	Nbre établissements
Argenteuil	378
Aubervilliers	390
Aulnay-sous-Bois	363
Bondy	407
Champigny-sur-Marne/Chennevières	523
Choisy-le-Roi/Orly	240
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	1 114
Epinay-sous-Sénart	235
Epinay-sur-Seine	189
Evry/Corbeil.	645
Garges-lès-Gonesse/Sarcelles	2 529
Grigny/Viry-Châtillon	701
La Courneuve	427
Le Blanc-Mesnil/Dugny	156
Les Mureaux	333
Mantes-la-Jolie	457
Meaux	535
Melun	210
Montereau-Fault-Yonne	218
Neuilly-sur-Marne	283
Sartrouville	245
Sevran	198
Stains	171
Trappes	303
Villiers-le-Bel	247
Vitry-sur-Seine	421
Total	11 918

²⁴Le dispositif ZFU existe depuis 1997. Depuis cette création trois générations de zones ont vu le jour. Leur création a été établie durant trois périodes à taux pleins d'exonération financière :

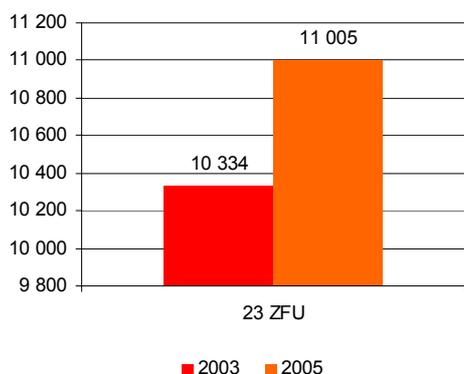
« première génération » 1997-2001 : 9 ZFU

« seconde génération » 2003-2008 : 14 ZFU

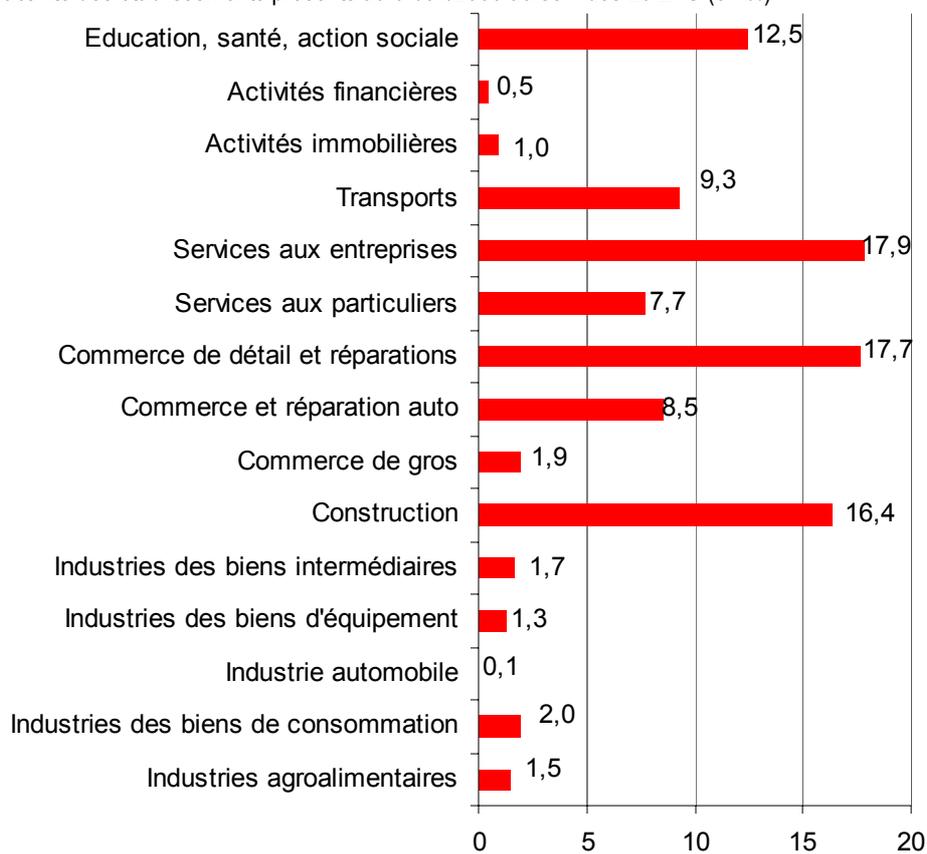
« troisième génération » 2007-2012 : 3 ZFU

Le tableau de bord 2006 étudie donc 26 ZFU dont les neuf premières sortent progressivement du dispositif et 17 d'entre elles bénéficient à taux pleins des spécificités financières du dispositif (CF. ANNEXES D-0).

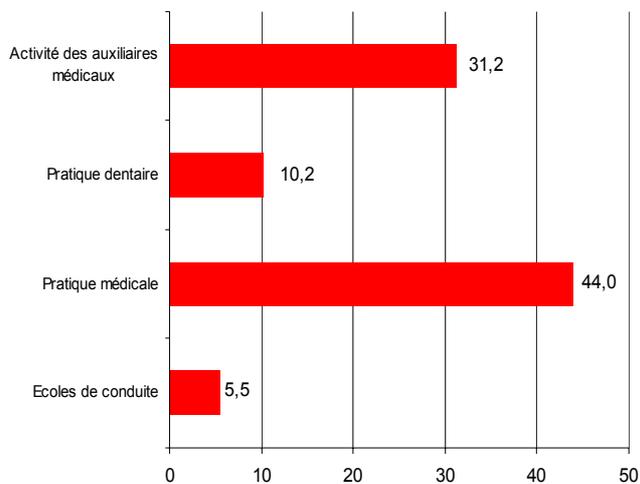
Le nombre d'établissements existants au sein des 23 ZFU "seconde génération" au 31/12/2003 et au 31/12/2005



Les secteurs d'activité des établissements présents au 01/01/2006 au sein des 26 ZFU (en %)

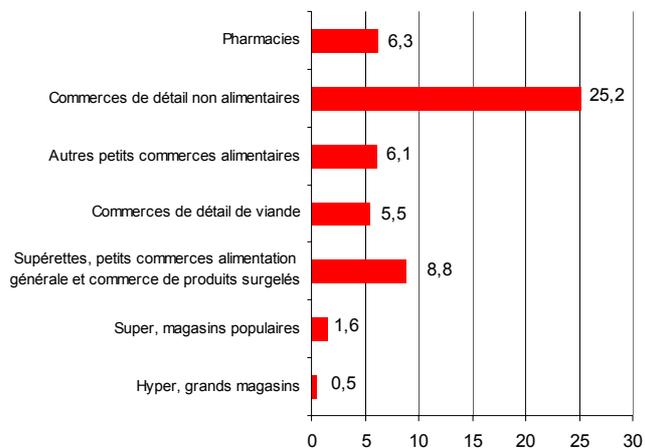


Secteur d'activité - Education, santé, action sociale
(12,5% des établissements implantés) dont

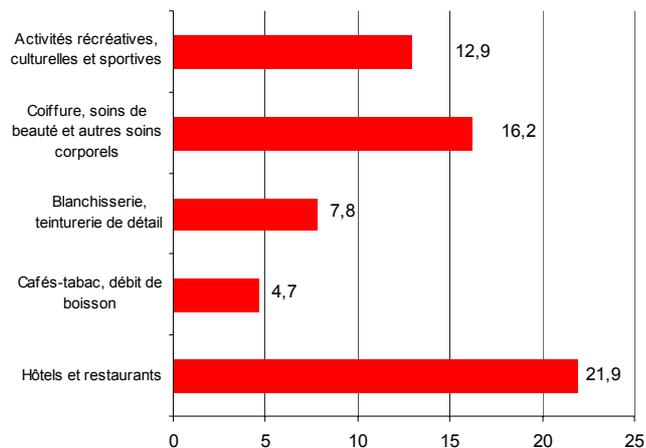


Secteur d'activité – Commerce de détail et réparations

(17,7% des établissements implantés) dont

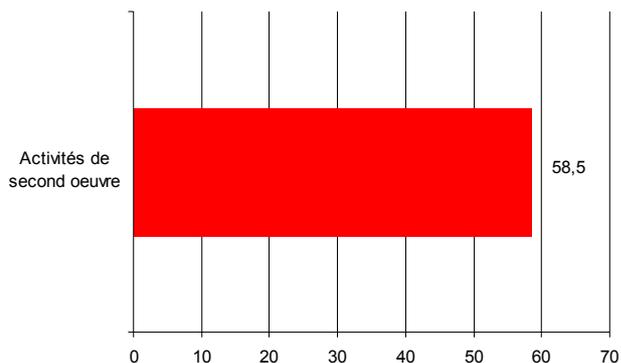


Secteur d'activité – Services aux particuliers dont
(7,7% des établissements implantés)



Secteur d'activité – Construction

(16,4% des établissements implantés)



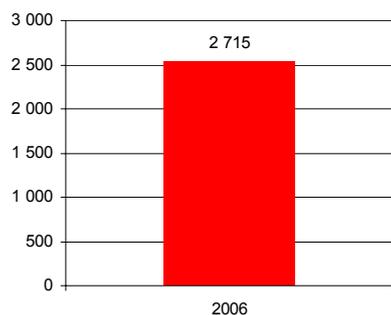
Les secteurs d'activité des établissements existants au sein des 26 ZFU au 31/12/2005 (en effectif)

	Argenteuil	Aubervilliers	Aulnay-sous-Bois	Bondy	Champigny-sur-Marne/Chennevières	Cholsey-le-Roi/Orly	Clichy-sous-Bois/Montfermeil	Epinay-sous-Sénart	Epinay-sur-Seine	Evry/Corbell	Garges-lès-Gonesse/Sarcelles	Grigny/Viry-Châtillon	La Courneuve
Industries agroalimentaires	10	4	5	7	6	3	16	4	4	5	22	15	8
dt Boulangeries, pâtisseries artisanales	5	4	2	1	3	2	10	2	4	1	15	7	4
dt Charcuteries	1		1	1							1		
Industries des biens de consommation	3	31	2	7	18	2	39	5	2	13	40	12	10
Industrie automobile	4	1						2		2			
Industries des biens d'équipement	2	8	3	9	12	3	18	5	1	3	40	8	4
Industries des biens intermédiaires	21	20	7	10	14	4	9	8	3	12	16	12	5
Construction	55	49	46	90	116	60	299	33	17	97	394	78	72
dt Activités de second œuvre	6	31	30	54	73	43	171	24	13	59	196	48	47
Commerce de gros	19	9	5	8	6	3	22	2	9	17	32	11	14
Commerce et réparation auto	36	73	33	41	51	17	101	17	9	71	213	79	36
Commerce de détail	38	40	97	42	74	51	163	28	53	97	492	110	82
dt Magasins d'hygiène et d'hygiène							1				2	2	
dt Super, magasins populaires	4		1	2	2	1	3	1	1		2		1
dt Supérettes, petits commerces	9		6	2	3	3	14	1	6	6	40	9	15
Alimentation générale et commerce de produits surgelés													
dt Commerces de détail de viande	3		4	4	4	2	9	2	1	4	22	6	5
dt Autres petits commerces alimentaires	1		5	4	4	4	12	4	4	8	18	7	4
dt Commerces de détail non alimentaires	15	14	12	9	16	10	29	7	16	41	145	41	19
dt Pharmacies	6		4	3	3	4	11	3	3	2	23	8	6
Services aux particuliers	26	36	26	14	27	26	76	21	24	50	195	43	44
dt Hôtels et restaurants	3		11	1	6	1	16	4	6	18	39	9	18
dt Cafés-tabac, débit de boissons	2		1		3	1	6	1		2	7	2	1
dt Blanchisserie, teinturerie de détail	2			2	2	3	5	2	3	1	15	3	1
dt Coiffure, soins de beauté et autres soins corporels	8	1	3	2	1	2	17	3	4	5	36	9	6
dt Activités culturelles et sportives	1	8	4	4	9	11	9	4	3	7	15	5	2
Services aux entreprises	58	54	58	72	89	17	165	45	20	186	489	186	68
dt La Poste	6		1	1	1	1	5	1	1	1	7	3	1
dt Conseil et assistance	24	34	34	38	55	1	99	19	9	118	302	124	26
dt Activités de nettoyage	5	1	7	12	7		12	8	4	18	35	19	7
Transports	37	40	49	70	62	29	77	20	24	45	239	58	46
dt Agences de voyage			2		1	1	1		1	3	7	1	1
Activités immobilières	1	6	1	3	5	6	20	4		3	18	12	1
Activités financières	5		1		8		2	2		2	3	4	2
Educational, santé, action sociale	63	19	30	34	35	19	107	41	23	42	336	73	45
dt Ecoles de conduite	30	1	2	1	3	1	4	1	1	1	10	4	1
dt Pratique médicale	13	4	15	15	9	5	36	11	7	22	159	36	12
dt Pratique dentaire	18	1	3	3	3	3	10	4	5	2	30	2	3
dt Activités des auxiliaires médicaux		7	5	8	20	9	36	22	7	8	113	21	24
Total	378	390	363	407	523	240	1 114	235	189	645	2 529	701	427

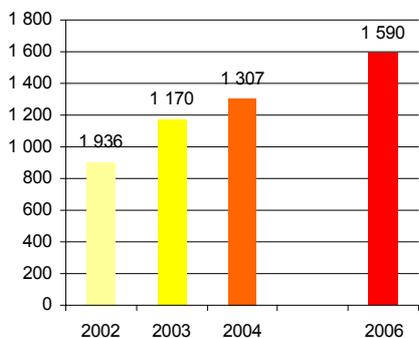
Les secteurs d'activité des établissements existants au sein des 26 ZFU au 31/12/2005 (en effectif)

	Le Blanc-Mesnil/Duquoy	Les Mureaux	Mantes-la-Jolie	Meaux	Melun	Montreuil-Fault-Yonne	Neuilly-sur-Marne	Sartrouville	Savran	Stains	Trappes	Villiers-le-Bel	Vitry-sur-Seine
Industries artisanales	3	7	13	11	5	4	6	4	4	1	2	1	9
de Boulangeries, pâtisseries artisanales		5	6	6	3	4	3	3	1		2	1	4
de Charcuteries artisanales			1										
Industries des biens de consommation	1	3	5	8	1	2	13	2	1	3	2	8	5
Industrie automobile				1		1							
Industries des biens d'équipement	1	6	5	5	2	1	8	3	4	3	1	2	3
Industries des biens intermédiaires	1	7	2	11	1	1	17	1	8	2	1	6	2
Construction	25	31	54	105	26	55	33	46	27	21	34	43	49
de Activités de second œuvre	18	16	29	76	18	18	22	35	18	17	21	31	29
Commerce de gros	3	7	6	10	5	2	5	7	3	1	5	8	11
Commerce et réparation auto	10	31	22	25	7	17	33	15	19	18	3	20	19
Commerce de détail et réparations	39	76	111	94	44	35	35	50	36	44	55	38	84
de Hyper, grands magasins			1	1		1							1
de Super, magasins populaires	1	1	1	2	3	1	1		1		1	2	2
de Superettes, petits commerces	2	11	16	10	4	6	3	3	3	1	3	1	3
alimentaire générale et commerce de produits surgelés	4	4	8	7	3	4	1	4	4	1	5	1	5
de Commerces de détail de viande	4	5	3	6	4	3	2	3	1	12	4	2	5
de Autres petits commerces	4	5	3	6	4	3	2	3	1	10	9	13	7
de Activités de détail non alimentaires	8	22	17	36	10	8	10	8	10		9	13	7
de Pharmacies	2	5	6	5	5	3	3	3	4	2	3	3	8
Services aux particuliers	23	29	46	41	19	15	24	21	10	13	17	13	42
de Hôtels et restaurants	7	4	9	10	3	3	5		1	3	2	4	7
de Cafés-tabac, débit de boisson	1	2	1	1	2	2	1	1	1	2	2	1	2
de Blanchisserie, de couture, de coiffure, soins de beauté et autres soins corporels	3	1	2	2	2	1	2	2	2	2	4	2	8
de Activités récréatives, culturelles et sportives	1	5	4	4	1		5	4	2	1	2	3	5
Services aux entreprises	15	86	78	127	42	27	54	30	32	25	37	45	40
de La Poste		1	3	3	2	1	1	2	1	1	13	1	1
de Conseil et activités de nettoyage	7	64	43	70	25	15	38	13	13	9	12	29	22
Transports	2	7	4	14	2	2	4	3	3	5	5	3	4
de Agences de voyage	23	13	17	23	11	27	19	24	18	23	32	23	64
Activités immobilières	1	5	8	6	5		3	1		1	1	1	3
Activités financières	1	8	2	1	1	3		3			1	5	2
Education, santé, action sociale	10	24	88	68	41	29	33	38	36	16	113	34	88
de Ecoles de conduite	1	1	2	1	1	7	3	1	2	1	1	1	3
de Pratique médicale	2	8	52	24	11	1	14	17	15	11	87	21	46
de Pratique dentaire	1	3	6	7	5	21	3	5	2	4	4	3	4
de Activités des auxiliaires médicaux	5	7	23	31	18	11	11	15	11	1	21	8	32
Total	156	333	457	535	210	218	283	245	198	171	303	247	421

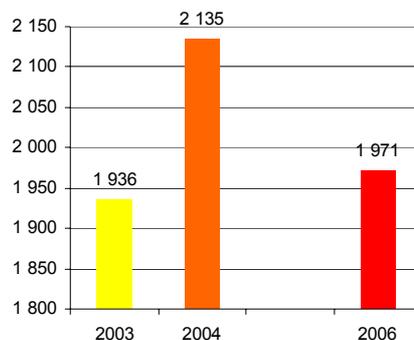
L'implantation de nouveaux établissements au sein des 26 ZFU en 2006 (en effectif)



L'implantation de nouveaux établissements des nouveaux établissements au sein des 9 ZFU "première" génération (en effectif)



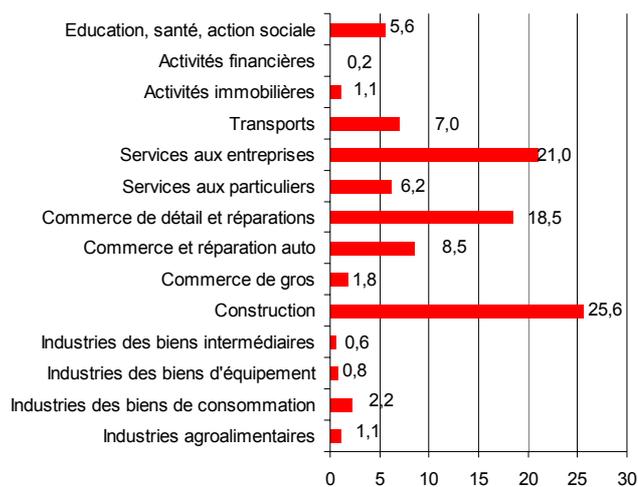
L'implantation de nouveaux établissements au sein des 23 ZFU "première" et "seconde" générations (en effectif)



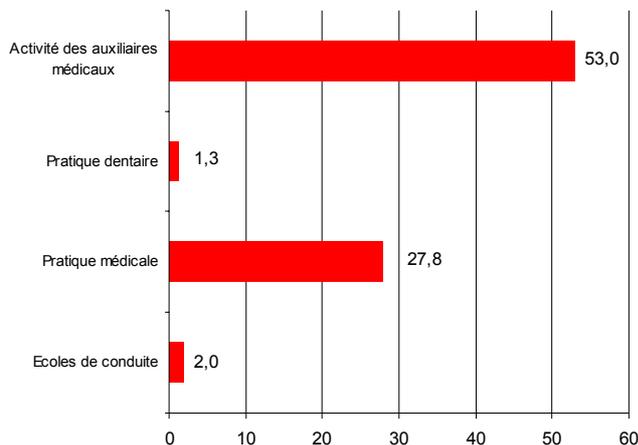
L'implantation de nouveaux établissements au sein des 26 ZFU en 2006 (en effectif)

ZFU	Nbre établissements
Argenteuil	101
Aubervilliers	83
Aulnay-sous-Bois	59
Bondy	107
Champigny-sur-Marne/Chennevières	112
Choisy-le-Roi/Orly	57
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	248
Epinay-sous-Sénart	55
Epinay-sur-Seine	44
Evry/Corbeil	138
Garges-lès-Gonesse/Sarcelles	603
Grigny/Viry-Châtillon	134
La Courneuve	116
Le Blanc-Mesnil/Dugny	39
Les Mureaux	63
Mantes-la-Jolie	133
Meaux	140
Melun	58
Montereau-Fault-Yonne	50
Neuilly-sur-Marne	59
Sartrouville	45
Sevran	27
Stains	34
Trappes	58
Villiers-le-Bel	65
Vitry-sur-Seine	87
Total	2 715

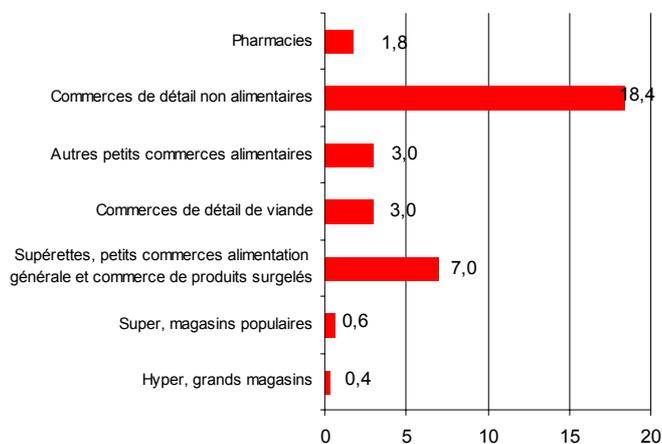
Les secteurs d'activité des établissements implantés en 2006 au sein des 26 ZFU (en %)



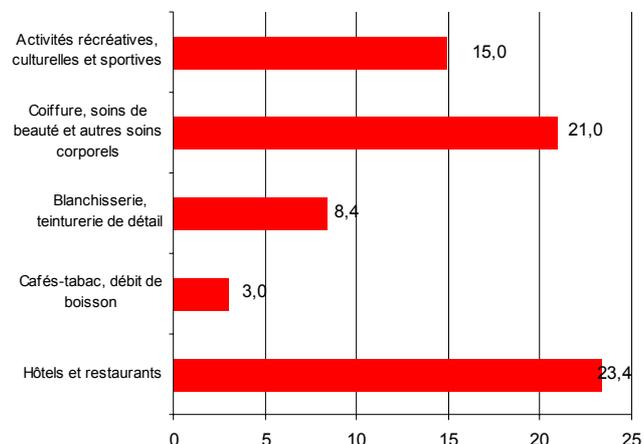
Secteur d'activité - Education, santé, action sociale
(5,6% des établissements implantés) dont



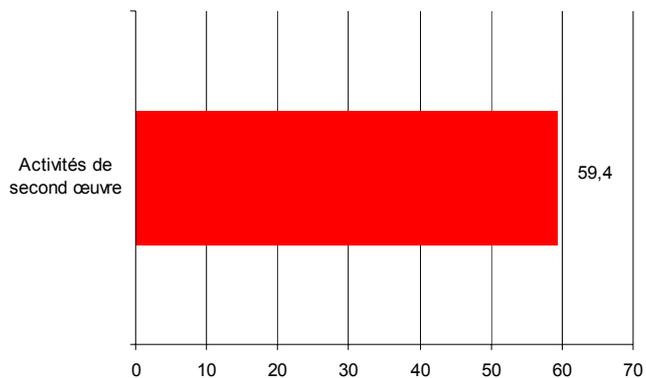
Secteur d'activité – Commerce de détail et réparations
(18,5% des établissements implantés) dont



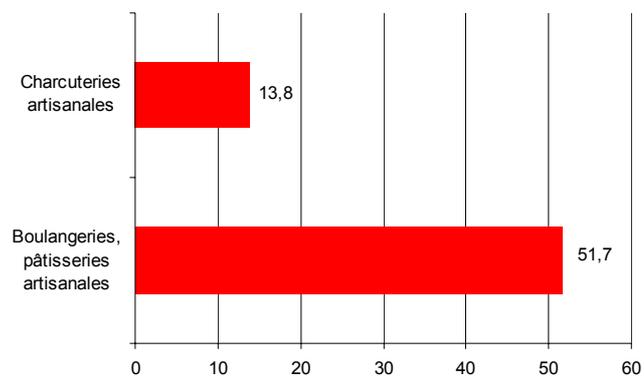
Secteur d'activité – Services aux particuliers
(6,2% des établissements implantés) dont



Secteur d'activité – Construction
(25,6% des établissements implantés) dont



Secteur d'activité – Industries agroalimentaires
(1,1% des établissements implantés) dont



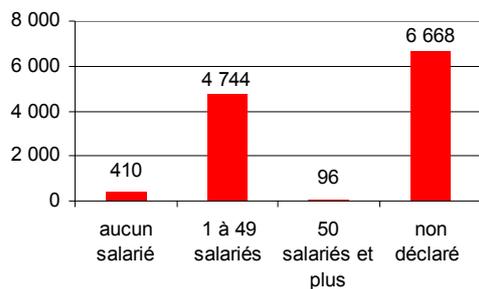
Les secteurs d'activité des établissements implantés au sein des 26 ZFU en 2006 (en effectif)

	Argenteuil	Aubervilliers	Aulnay-sous-Bois	Bondy	Champigny-sur-Marne/Chennevières	Cholesey-le-Roi/Orly	Clichy-sous-Bois/Montfermeil	Epinay-sous-Sénart	Epinay-sur-Seine	Evry/Corbeil	Garges-lès-Gonesse/Sarcelles	Grigny/Viry-Châtillon	La Courneuve
Industries agroalimentaires	0	0	0	1	0	3	2	1	1	1	4	2	4
<i>de Boulangeries, Pâtisseries</i>				1		3		1					4
<i>de Charcuteries</i>							2				1		
Industries des biens de consommation	1	12	1	5	5	2	8	1	1	3	8	6	1
Industries des biens d'équipement					1	1	1				6	2	
Industries des Intermédiaires													
<i>de Construction</i>	31	11	10	24	22	19	98	7	7	28	179	3	2
<i>de Activités de second œuvre</i>	25	8	8	14	15	15	55	4	5	20	93	9	17
Commerce de gros	2	2	1	1	2	1	1	1	2	2	10	1	2
Commerce et réparation auto	1	15	9	8	9	4	15	3	3	15	61	12	8
Commerce de détail et réparations automobiles	21	17	11	15	17	13	32	10	14	20	109	13	27
<i>de Hyperm, grands magasins</i>													
<i>de Super, magasins populaires</i>					1								
<i>de Supérettes, petits commerces alimentaires</i>													
<i>de Commerce de produits surgelés</i>	1	1	1	1	1	1	5	1	1	1	3	1	6
<i>de Commerces de détail de viande</i>	2			1			1		1				
<i>de Autres petits commerces alimentaires</i>	1			1		1	2	2	2	1	1		
<i>de Commerces de détail non alimentaires</i>	1	3		1	4	1	3	3	4	5	33	4	4
<i>de Pharmacies</i>	1				1					1	2		
<i>Services aux hôtels et restaurants</i>	4	6	2	7	3	0	13	5	6	3	37	11	8
<i>de Cafés-tabac, débit de boissons</i>	1	1		2			1	1	1	2	10	3	4
<i>de Blanchisserie, teinturerie de détail</i>													
<i>de Coiffure, soins de beauté et autres soins corporels</i>	1	2		2	1		2		3		8	3	1
<i>de Activités récréatives, culturelles et sportives</i>							4						
<i>de Services aux entreprises</i>	17	12	12	23	34	7	51	15	5	48	5	43	18
<i>de La Poste</i>						3							
<i>de Conseil et assistance</i>	10	8	5	12	19		26	10	4	30	70	30	12
<i>de Activités de nettoyage</i>	9	6	11	3	4	1	7	7	1	4	9	6	3
<i>de transports voyageurs</i>				14	10	6	15	5	3	6	40	13	5
<i>de Activités immobilières</i>	1						6	2	1	2	4	1	
<i>de Activités éducation, santé</i>	14	0	2	6	5	1	5	6	1	7	22	3	10
<i>de Ecoles de conduite</i>	1			1									
<i>de Pratique dentaire</i>	3		1	2	4			1			6		3
<i>de Activités des auxiliaires médicaux</i>	9		1	3	1		3	4		5	11	1	5
Total	101	83	59	107	112	57	248	55	44	138	603	134	116

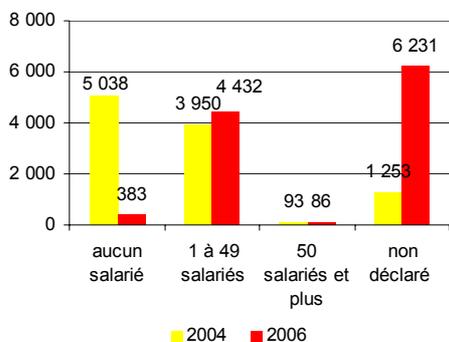
Les secteurs d'activité des établissements implantés au sein des 26 ZFU en 2006 (en effectif)

	La Blanc-Mesnil/Ducy	Les Mureaux	Mantes-la-Jolie	Meaux	Melun	Montereau-Fault-Yonne	Neuilly-sur-Marne	Sartrouville	Sevran	Stains	Trappes	Villiers-le-Bel	Vitry-sur-Seine
Industries agroalimentaires	0	0	2	3	2	1	0	0	0	1	0	1	0
<i>dt Boulangeries, Pâtisseries</i>			1	2	1	1						1	
<i>dt Charcuteries artisanales</i>				1									
Industries des biens de consommation		1	1	1		1	1					1	1
<i>Industries des biens d'équipement</i>				5		1						1	
<i>Industries des Intermédiaires</i>				2									
Construction	12	7	34	36	13	18	25	9	5	8	12	13	15
<i>dt Activités de second œuvre</i>	8	5	15	29	11	6	10	8	4	3	7	7	12
Commerce de gros		1		8	2	2		2	2	1	1	2	4
<i>Commerce et réparation auto</i>	3	9	11	15	3	5	4	2	1	1	1	9	3
<i>Commerce de détail et réparations</i>	13	17	32	17	15	6	6	10	5	13	15	7	26
<i>dt Hyper, grands magasins</i>		1								1			
<i>dt Super, magasins populaires</i>	2												
<i>dt Supérettes, petits commerces</i>													
<i>dt Magasin général et commerce de produits surgelés</i>		3	2	3	1	1				1	1	1	1
<i>dt Commerces de détail et de travail des viandes</i>		2	2		1						2		2
<i>dt Autres petits commerces alimentaires</i>		1	1		3	1							
<i>dt Commerces de détail non alimentaires</i>	2	3	3	7	1	3	1	3		1		1	1
<i>dt Pharmacies</i>		1		2							1		
<i>SERVICES AUX ENTREPRISES</i>	2	4	11	9	8	2	6	5	0	0	4	6	5
<i>dt Hôtels et restaurants</i>	1		1	3			3	2				3	
<i>dt Cafés-tabac, débit de boisson</i>													1
<i>dt Blanchisserie, teinturerie de détail</i>			1	1								1	1
<i>dt Coiffure, soins de beauté et autres soins corporels</i>		1	1	2	1	1		2			2		2
<i>dt Activités créatives, culturelles et sportives</i>		1	1		2	1	1	1			2	1	
<i>SERVICES AUX ENTREPRISES</i>	3	15	24	33	7	6	9	9	7	7	12	20	11
<i>dt La Poste</i>			1										
<i>dt Conseil et assistance</i>		5	8	21	2	5	6	4	4	4	6	15	5
<i>dt Activités de nettoyage</i>		3	6	3	2	1	1	2	2	2	2	1	2
<i>dt Transports</i>	2	1	4	4	3	2	3	3	4	2	7	2	9
<i>dt Travaux de voirie</i>	1												
<i>dt Activités immobilières</i>	1	1	2	1			2						2
<i>dt Activités de formation</i>		2											
<i>dt Education, santé, action sociale</i>	3	5	12	6	5	6	3	5	4	1	6	3	10
<i>dt Ecoles de conduite</i>		1											
<i>dt Franque condulte</i>		1	5	3	3		3	1	1		3		2
<i>dt Pratique dentaire</i>													1
<i>dt Activités des auxiliaires médicaux</i>													7
Total	39	63	133	140	58	50	59	45	27	34	58	65	87

La taille des établissements au 01/01/2006 au sein des 26 ZFU (en effectif)



La taille des établissements au sein des 23 ZFU "première et seconde" génération (en effectif)



ZFU Les Mureaux



Jean-michel Landecy

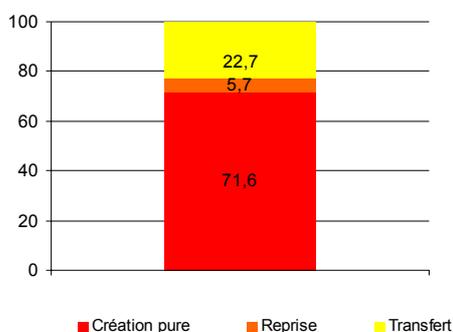
La taille des établissements au 01/01/2006 au sein des 26 ZFU (en effectif)

	non déclaré	aucun salarié	1 à 49 salariés	50 salariés et plus	Total
Argenteuil	250	15	113	0	378
Aubervilliers	208	12	162	8	390
Aulnay-sous-Bois	206	20	134	3	363
Bondy	186	14	205	2	407
Champigny-sur-Marne/Chennevières	260	14	244	5	523
Choisy-le-Roi/Orly	131	10	97	2	240
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	535	45	530	4	1 114
Epinay-sous-Sénart	143	8	81	3	235
Epinay-sur-Seine	113	10	66	0	189
Evry/Corbeil	357	18	264	6	645
Garges-lès-Gonesse/Sarcelles	1 449	69	993	18	2 529
Grigny/Viry-Châtillon	396	23	271	11	701
La Courneuve	277	14	134	2	427
Le Blanc-Mesnil/Dugny	98	5	53	0	156
Les Mureaux	161	16	152	4	333
Mantes-la-Jolie	266	18	171	2	457
Meaux	257	16	256	6	535
Melun	120	14	75	1	210
Montereau-Fault-Yonne	106	8	103	1	218
Neuilly-sur-Marne	145	7	124	7	283
Sartrouville	175	10	60	0	245
Sevran	106	6	82	4	198
Stains	94	4	72	1	171
Trappes	205	13	84	1	303
Villiers-le-Bel	152	7	86	2	247
Vitry-sur-Seine	272	14	132	3	421
Total	6 668	410	4 744	96	11 918

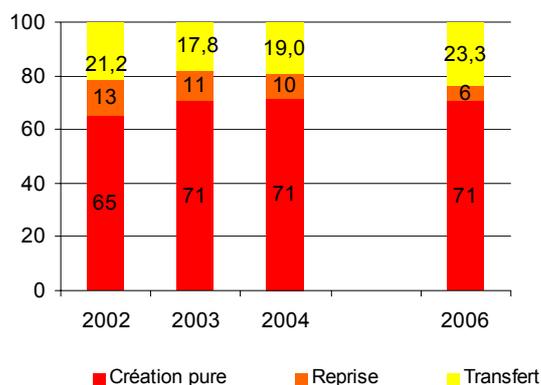
Type d'origine des nouveaux établissements au sein des 26 ZFU au 01/01/2006 (en effectif)

	Tranfert	Reprise	Création pure	Total
Argenteuil	18	1	76	95
Aubervilliers	9	2	67	78
Aulnay-sous-Bois	10	2	44	56
Bondy	27	3	75	105
Champigny-sur-Marne/Chennevières	32	4	73	109
Choisy-le-Roi/Orly	12	3	40	55
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	78	11	154	243
Epinay-sous-Sénart	13	5	36	54
Epinay-sur-Seine	3	5	34	42
Evry/Corbeil	35	5	96	136
Garges-lès-Gonnesse/Sarcelles	113	25	444	582
Grigny/Viry-Châtillon	47	7	74	128
La Courneuve	28	12	72	112
Le Blanc-Mesnil/Dugny	3	3	32	38
Les Mureaux	13	4	44	61
Mantes-la-Jolie	24	7	101	132
Meaux	50	11	77	138
Melun	7	7	43	57
Montereau-Fault-Yonne	13	2	33	48
Neuilly-sur-Marne	10	4	45	59
Sartrouville	10	3	32	45
Sevran	2		21	23
Stains	6	1	25	32
Trappes	8	3	46	57
Villiers-le-Bel	17	4	39	60
Vitry-sur-Seine	10	15	62	87
Total	598	149	1 885	2 632

La part des créations, des transferts et des reprises au sein des 26 ZFU au 01/01/2006 (en %)



La part des créations, des transferts et des reprises au sein des 23 ZFU "Première et seconde" génération au 01/01/2006 (en %)



C-1-B Les établissements URSSAF (Source : URSSAF – Infoservice National, Exploitation IAU île-de-France)

Nombre d'entreprises implantées au sein des 26 ZFU bénéficiant des exonérations de cotisations sociales patronales au 31/12/2006

	2005	2006
Bondy	109	122
Champigny/Chennevières	124	134
Clichy/Montfermeil	374	384
Grigny/Viry-Châtillon	177	179
Mantes-la-Jolie	131	134
Meaux	184	178
Montereau-Fault-Yonne	68	62
Les Mureaux	151	143
Sarcelles/Garges-les-Gonnesse	636	640
Melun	47	54
Sartrouville	34	35
Trappes	65	65
Epinay-sous-Sénart	48	50
Evry-Corbeil	120	122
Aulnay-sous-Bois	96	91
Le Blanc Mesnil/Dugny	29	29
Sevran	45	46
La Courneuve	68	83
Stains	30	30
Epinay-sur-Seine	35	35
Vitry-sur-Seine	66	73
Argenteuil	69	80
Villiers-le-Bel	43	53
Choisy-Le-Roi/Orly	-	30
Drancy/Bobigny/Aubervilliers/Pantin	-	9
Neuilly-sur-Marne	-	21

Caractéristiques des entreprises exonérées de cotisations sociales patronales au sein des 26 ZFU - Année 2006

	au 31 déc. 2006				Année 2006	
	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Eff. Salarié total	Effectif exonéré	Assiette totale	Cotisations exonérées
Bondy	122	125	1 222	739	24 203 734	3 588 354
Champigny-sur-Marne/Chennevières	134	134	1 854	900	39 322 160	3 974 916
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	384	385	2 486	1 647	47 281 671	7 862 618
Gigny-Viry-Châtillon	179	179	2 275	1 192	53 565 651	5 753 756
Mantes-la-Jolie	134	134	803	464	15 201 663	2 332 423
Meaux	178	179	1 259	728	24 124 735	2 962 099
Montereau-Fault-Yonne	62	62	292	198	5 144 796	933 516
Les Mureaux	143	143	1 183	521	23 755 684	2 213 062
Garges-lès-Gonnesse/Sarcelles	640	645	3 863	2 106	71 722 432	10 224 480
Melun	54	55	179	136	2 530 160	552 808
Sartrouville	35	35	139	91	2 263 015	471 717
Trappes	65	66	239	173	4 501 112	862 663
Epinay-sous-Sénart	50	50	186	135	3 623 901	739 252
Evry/Corbeil	122	122	705	452	12 847 014	2 307 567
Aulnay-sous-Bois	91	92	519	244	10 878 676	1 410 882
Le Blanc-Mesnil/Dugny	29	29	188	91	3 944 095	445 754
Sevran	46	46	211	162	4 425 612	932 362
La Courneuve	83	83	468	379	8 602 410	1 762 883
Stains	30	30	137	74	2 555 200	368 049
Epinay-sur-Seine	35	35	227	126	4 204 809	634 950
Vitry-sur-Seine	73	73	438	292	8 325 800	1 418 738
Argenteuil	80	80	337	248	6 437 491	1 299 291
Villiers-le-Bel	53	53	227	165	4 662 527	1 012 384
Chaisy/Le-Roi/City	30	30	108	78	1 932 569	114 328
Aubervilliers/Drancy/Bobigny/Pantin	9	9	39	26	849 831	63 825
Naully-sur-Marne	21	21	109	106	3 141 150	255 000
Total	2 822	2 835	19 437	11 263	384 124 342	54 084 554

Poids des cotisations exonérées au titre du dispositif ZFU dans l'assiette salariale versée au titre de l'ensemble des salariés des établissements utilisateurs du dispositif ZFU en 2006 (en%)

Bondy	14,8
Champigny-sur-Marne/Chennevières	10,1
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	16,6
Garges-lès-Gonnesse/Sarcelle	14,3
Grigny/Viry-Châtillon	10,7
Les Mureaux	9,3
Mantes-la-Jolie	15,3
Meaux	12,3
Montereau-Fault-Yonne	18,1
Melun	21,8
Argenteuil	20,2
Aulnay-sous-Bois	13,0
Epinay-sous-Sénart	20,4
Epinay-sur-Seine	15,1
Evry/Corbeil	18,0
La Courneuve	20,5
Le Blanc Mesnil/Dugny	11,3
Sartrouville	20,8
Sevran	21,1
Stains	15,2
Trappes	19,2
Villers-le-Bel	21,7
Vitry-sur-Seine	17,0
Choisy-Le-Roi/Orly	5,9
Aubervilliers/Drancy/Bobigny/Pantin	7,5
Neuilly-sur-Marne	8,1

	ZFU 1 ^{ère} génération
	ZFU 2 ^{ème} génération
	ZFU 3 ^{ème} génération

Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif et par taille d'établissements dans les 26 ZFU - Année 2006

	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif			Sortie progressive ventilation par taille d'établissements**		
	Exonération à taux plein (5 ans)	Exonération à taux dégressif (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif*	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Bondy	105	5	15	12	8	0
Champigny-sur-Marne/Chennevières						
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	87	29	18	31	16	0
Grigny/Viry-Châtillon	310	44	31	39	36	0
Mantes-la-Jolie	127	32	20	31	21	0
Meaux	104	20	10	12	18	0
Montereau-Fault-Yonne	108	48	23	36	35	0
Les Mureaux	45	11	6	5	12	0
Garges-lès-Gonnesse/Sarcelle	110	23	10	14	19	0
Melun	499	103	43	43	103	0
Sartrouville	55	0	0	0	0	0
Trappes	35	0	0	0	0	0
Epinay-sous-Sénart	66	0	0	0	0	0
Evry/Corbeil	50	0	0	0	0	0
Aulnay-sous-Bois	122	0	0	0	0	0
Le Blanc Mesnil/Dugny	92	0	0	0	0	0
Sevran	29	0	0	0	0	0
La Courmeuve	46	0	0	0	0	0
Stains	83	0	0	0	0	0
Epinay-sur-Seine	30	0	0	0	0	0
Vitry-sur-Seine	35	0	0	0	0	0
Argenteuil	73	0	0	0	0	0
Villers-le-Bel	80	0	0	0	0	0
Choisy-Le-Roi/Orly	53	0	0	0	0	0
Aubervilliers/Drancy/Bobigny/Pantin	30	0	0	0	0	0
Neuilly-sur-Marne	9	0	0	0	0	0
Total	21	0	0	0	0	0
Total	2 404	315	176	223	268	0

* Les établissements employant à la fois des salariés ouvrant droit à l'exonération à taux plein et à taux dégressif sont comptabilisés dans la colonne "Exonération à taux plein et taux dégressif"

** Le fichier ne permet pas d'extraire la date à laquelle est réglementairement apprécié le seuil de 5 salariés. Toutefois une estimation peut être faite en prenant les établissements ayant + ou - 5 salariés au 31/12/2006

Ventilation des effectifs exonérés des établissements selon les exonérations à taux plein ou à taux dégressif et par taille d'établissements dans les 26 ZFU - Année 2006

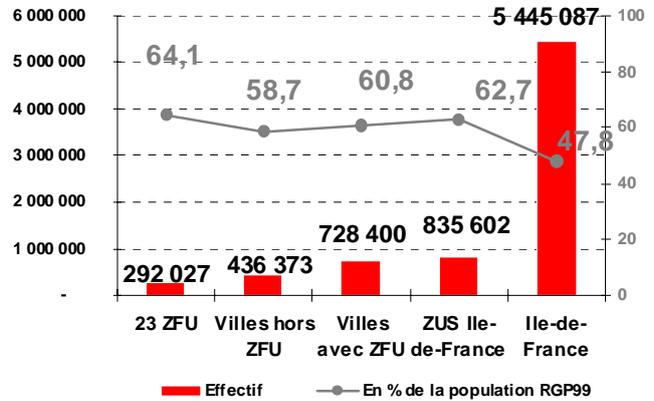
	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif				Sortie progressive ventilation par taille d'établissements**		
	Effectif exonéré	Exonération à taux plein (5 ans)	Exonération à taux dégressif (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif*	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Bondy	1 222	870	54	298	329	23	NC
Champigny-sur-Marne/Chennevières	1 854	800	394	660	1 009	45	NC
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	2 486	1 877	375	249	532	92	NC
Grigny/Viry-Châtillon	2 275	1 158	672	445	1 055	62	NC
Mantes-la-Jolie	803	486	121	196	270	47	NC
Meaux	1 259	721	326	212	450	88	NC
Montereau-Fault-Yonne	292	180	34	78	82	30	NC
Les Mureaux	1 183	678	333	172	454	51	NC
Garges-lès-Gonnesse/Sarcelle	3 863	2 883	641	339	705	275	NC
Melun	179	179	0	0	0	0	NC
Sartrouville	139	139	0	0	0	0	NC
Trappes	239	239	0	0	0	0	NC
Epinay-sous-Sénart	186	186	0	0	0	0	NC
Evry/Corbeil	705	705	0	0	0	0	NC
Aulnay-sous-Bois	519	519	0	0	0	0	NC
Le Blanc Mesnil/Dugny	188	188	0	0	0	0	NC
Sevran	211	211	0	0	0	0	NC
La Courmeuve	468	468	0	0	0	0	NC
Stains	137	137	0	0	0	0	NC
Epinay-sur-Seine	227	227	0	0	0	0	NC
Vitry-sur-Seine	438	438	0	0	0	0	NC
Argenteuil	337	337	0	0	0	0	NC
Villers-le-Bel	227	227	0	0	0	0	NC
Choisy-Le-Roi/Orly	108	108	0	0	0	0	NC
Aubervilliers/Drancy/Bobigny/Pantin	39	39	0	0	0	0	NC
Neuilly-sur-Marne	109	109	0	0	0	0	NC
Total	19 693	14 109	2 950	2 649	4 886	713	NC

C-2 Les prestations sociales des CAF dans les ZFU franciliennes

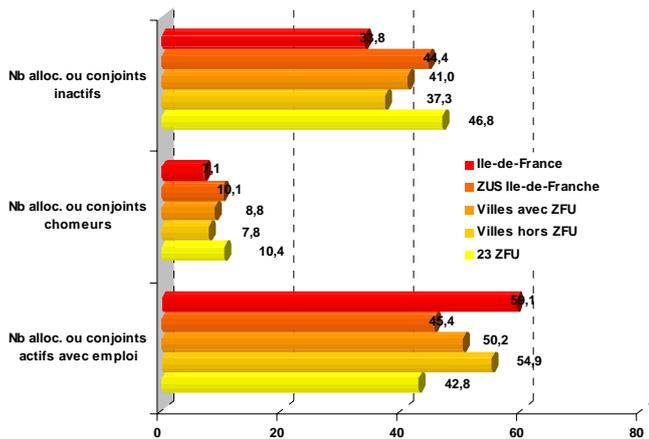
(Sources : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France, Base Communale Ilotée au 31/12/06 ; Insee, RGP99, Exploitation IAU Ile-de-France)

La population des foyers allocataires au sein des 23 ZFU « première et seconde » génération au 31/12/2006

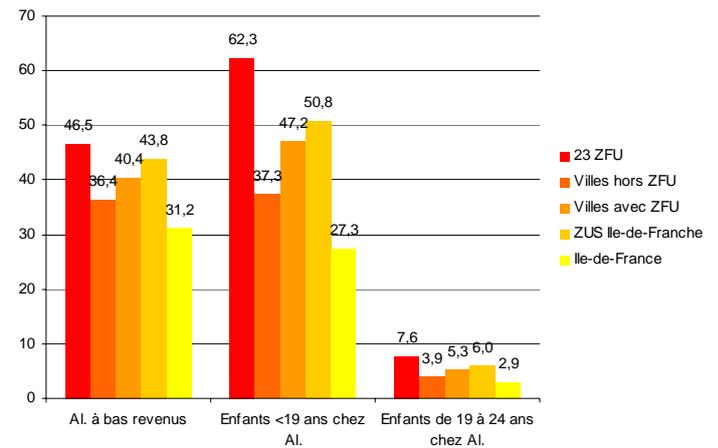
	Nb total alloc.	Population RGP99	Personnes couvertes par la CAF	
			Effectif	En % de la population RGP99
23 ZFU	93 880	455 891	292 027	64,1
Villes hors ZFU	148 342	742 804	436 373	58,7
Villes avec ZFU	242 222	1 198 695	728 400	60,8
ZUS Ile-de-France	289 322	1 332 020	835 602	49,5
Ile-de-France	1 886 642	11 400 000	5 445 087	47,8



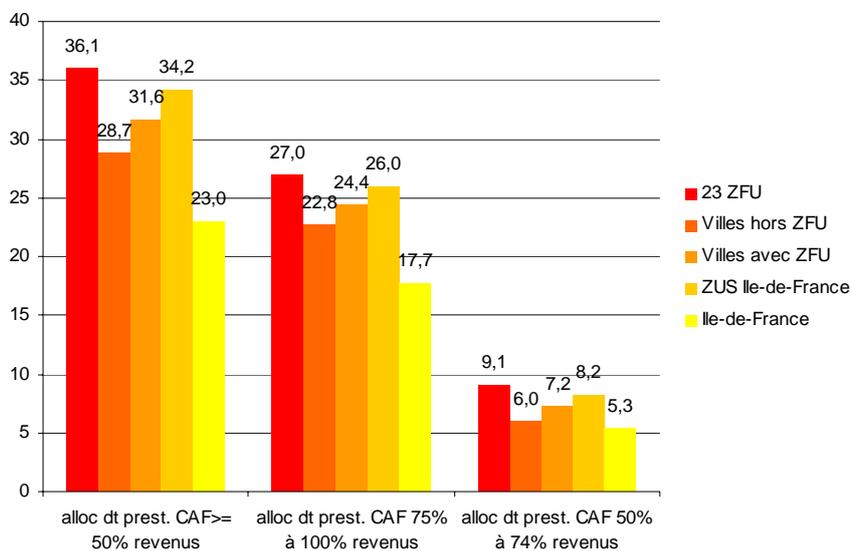
L'activité de la population des foyers allocataires au sein des 23 ZFU « première et seconde » générations au 31/12/2006



La population des foyers allocataires à bas revenu au sein des 23 ZFU « première et seconde » générations au 31/12/2006



La dépendance aux prestations CAF au sein des 23 ZFU « première et seconde » générations au 31/12/2006



Ventilation du montant des cotisations des établissements selon les exonérations à taux plain ou à taux dégressif et par taille d'établissements dans les 26 ZFU - Année 2006 (en euros)

	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif				Sortie progressive ventilation par taille d'établissements**		
	Cotisations exonérées	Exonération à taux plein (5 ans)	Exonération à taux dégressif (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif*	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Bondy	3 588 354	3 114 321	36 681	437 352	226 215	247 327	0
Champigny-sur-Marne/Chennevières	3 974 916	2 731 460	420 863	822 593	1 148 972	91 906	0
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	7 862 618	6 444 029	731 364	687 225	1 142 381	265 537	7 569
Grigny/Viry-Châtillon	5 753 756	4 327 208	587 681	838 867	1 212 245	211 516	0
Mantes-la-Jolie	2 332 423	1 648 184	145 412	538 827	582 088	101 161	0
Meaux	2 962 099	2 134 664	321 920	505 515	664 236	161 714	0
Montereau-Fault-Yonne	933 516	678 950	53 413	201 153	186 087	68 069	0
Les Mureaux	2 213 062	1 744 940	155 739	312 383	363 528	103 780	0
Garges-lès-Gonnesse/Sarcelle	10 224 480	8 914 023	583 828	726 629	674 113	633 710	0
Melun	552 808	552 808	0	0	0	0	0
Sartrouville	471 717	471 717	0	0	0	0	0
Trappes	862 663	862 663	0	0	0	0	0
Epinay-sous-Sénart	739 252	739 252	0	0	0	0	0
Evry/Corbeil	2 307 567	2 307 567	0	0	0	0	0
Aulnay-sous-Bois	1 410 882	1 410 882	0	0	0	0	0
Le Blanc Mesnil/Dugny	445 754	445 754	0	0	0	0	0
Sevran	932 392	932 392	0	0	0	0	0
La Courneuve	1 762 883	1 762 883	0	0	0	0	0
Stains	388 049	388 049	0	0	0	0	0
Epinay-sur-Seine	634 950	634 950	0	0	0	0	0
Vitry-sur-Seine	1 418 738	1 418 738	0	0	0	0	0
Argenteuil	1 299 291	1 299 291	0	0	0	0	0
Villiers-le-Bel	1 012 384	1 012 384	0	0	0	0	0
Choisy-Le-Roi/Orly	114 328	114 328	0	0	0	0	0
Aubervilliers/Drancy/Bobigny/Pantin	63 825	63 825	0	0	0	0	0
Neuilly-sur-Marne	255 000	255 000	0	0	0	0	0
Ensemble	54 517 707	46 410 262	3 036 901	5 070 544	6 199 864	1 884 718	7 569

L'activité de la population des foyers allocataires au sein des 23 ZFU « première et seconde » générations au 31/12/2006

	Nb alloc. ou conjoints actifs avec emploi	Nb alloc. ou conjoints chomeurs	Nb alloc. ou conjoints inactifs	dont		Nb total d'allocataires et conjoints
				Etudiants	Inactifs autres (hors étudiants)	
23 ZFU	56 676	13 729	62 031	925	61 106	132 436
Villes hors ZFU	114 962	16 291	77 965	4 682	73 283	209 218
Villes avec ZFU	171 638	30 020	139 996	5 607	134 389	341 654
ZUS Ile-de-Franche	194 396	43 332	190 193	8 628	181 565	427 921
Ile-de-France	1 584 696	190 379	907 363	128 601	778 762	2 682 438

La population des foyers allocataires à bas revenu au sein des 23 ZFU « première et seconde » générations au 31/12/2006

	Nb total alloc.	Nb alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	Nb alloc. à bas revenus **	Enfants <19 ans vivant ds un foyer alloc. à bas revenus	Enfants de 19 à 24 ans vivant ds un foyer alloc. à bas revenus
23 ZFU	93 880	82 423	38 304	51 373	6 263
Villes hors ZFU	148 342	127 080	46 320	47 430	4 941
Villes avec ZFU	242 222	209 503	84 624	98 803	11 204
ZUS Ile-de-Franche	289 322	254 840	111 544	129 502	15 354
Ile-de-France	1 886 642	1 645 744	513 514	449 712	47 858

** dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 718,97 €

La dépendance aux prestations CAF au sein des 23 ZFU « première et seconde » générations au 31/12/2006

	Nb alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	Nb alloc. dont prestations CAF \geq 50% des rev. disponibles**	dont	
			Nb alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles	Nb alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles
23 ZFU	82 423	29 746	22 216	7 530
Villes hors ZFU	127 080	36 533	28 925	7 608
Villes avec ZFU	209 503	66 279	51 141	15 138
ZUS Ile-de-Franche	254 840	87 247	66 303	20 944
Ile-de-France	1 645 744	401 581	316 806	84 775

** Calculé parmi les allocataires dans le champ des revenus

C-3 La richesse financière des communes et groupements de communes dans l'environnement des 26 ZFU franciliennes (Source : DCL, Exploitation IAU Ile-de-France)

n°INSEE	Communes	Communes membre de	% de la population résidant ZUS	% de la population résidant ZFU	% de logements sociaux	% de bénéficiaires d'APL*	Revenu 2004 / hab. **	Potentiel Financier 2006 / hab.	Forfaitaire 2007 / hab.	DSU 2007 / hab.
77284	MEAUX	CA DU PAYS DE MEAUX	53,26%	48,11%	52,17%	83,48%	7 572,1	868,2	261,1	123,6
77288	MELUN	CA MELUN VAL DE SEINE	50,97%	48,77%	42,47%	75,23%	8 400,1	881,0	232,4	100,4
77305	MONTREAU-FAULT-YONNE	CC DES DEUX FLEUVES	56,83%	54,34%	59,03%	110,81%	5 644,7	1 050,0	379,2	152,4
78361	MANTES-LA-JOLIE	C.A. DE MANTES	57,92%	56,57%	49,22%	117,59%	6 464,4	786,8	253,0	161,2
78440	MUREAUX		42,62%	39,83%	48,10%	114,44%	6 961,9	1 009,4	420,8	104,0
78586	SARTROUVILLE	CC BOUCLÉ DE LA SEINE	29,87%	34,19%	29,33%	56,99%	9 698,5	833,6	217,3	34,1
78621	TRAPPES	CA SAINT QUENTIN EN YVELINES	63,33%	64,71%	68,72%	119,02%	6 222,9	1 337,8	247,0	171,2
91174	CORBEIL-ESSONNES	CA DE SEINE-ESSONNE	36,72%	22,55%	35,49%	78,49%	7 997,8	1 314,7	198,2	40,9
91215	EPINAY-SOUS-SENART	CA du VAL D'YERRES	85,83%	86,20%	45,78%	90,39%	7 131,3	709,9	273,6	229,4
91228	EVRY	CA D'EVRY CENTRE ESSONNE	25,00%	22,91%	22,91%	97,32%	7 407,9	1 156,8	256,3	56,1
91286	GRIGNY	CA LES LACS DE L'ESSONNE	92,17%	51,86%	43,15%	139,85%	5 717,9	822,3	251,1	188,3
91687	VIRY-CHATILLON	CA LES LACS DE L'ESSONNE	21,97%	4,76%	18,95%	45,45%	9 967,0	943,0	236,0	15,9
93001	AUBERVILLIERS	CA PLAINE COMMUNE	28,57%	2,24%	41,74%	103,35%	6 543,3	1 137,9	224,0	57,4
93005	AULNAY-SOUS-BOIS		29,46%	29,57%	35,51%	90,99%	7 956,9	1 306,0	393,8	40,0
93007	BLANC-MESNIL		24,88%	24,13%	42,06%	79,81%	7 823,4	1 014,4	411,3	51,2
93008	BOBIGNY		38,96%	14,20%	52,02%	109,87%	6 221,3	1 188,9	421,6	83,4
93010	BONDY		32,98%	18,26%	43,76%	88,93%	7 825,6	837,8	331,5	78,2
93014	CLICHY-SOUS-BOIS	CA CLICHY / MONTFERMEIL	75,91%	75,87%	32,60%	152,56%	5 235,3	638,0	221,7	263,7
93027	COURNEUVE	CA PLAINE COMMUNE	43,71%	58,36%	55,43%	122,15%	5 722,1	1 171,6	210,6	106,5
93029	DRANCY	CC LE BOURGET DRANCY	10,30%	4,36%	32,55%	69,93%	8 013,9	838,8	348,0	33,5
93030	DUGNY		34,38%	8,05%	71,14%	94,85%	6 614,8	958,6	469,0	85,0
93031	EPINAY-SUR-SEINE	CA PLAINE COMMUNE	65,97%	21,76%	36,77%	103,80%	7 556,2	927,9	258,0	109,1
93047	MONTFERMEIL	CA CLICHY / MONTFERMEIL	34,86%	30,67%	20,67%	78,05%	8 232,1	740,7	203,8	71,3
93050	NEUILLY-SUR-MARNE		35,73%	34,39%	37,59%	62,72%	8 689,1	850,7	288,4	51,4
93055	PANTIN		29,03%	12,65%	40,10%	76,13%	7 913,2	1 255,5	424,7	34,8
93071	SEVRAN		49,59%	16,78%	39,37%	99,66%	7 293,5	685,0	290,3	108,6
93072	STAINS	CA PLAINE COMMUNE	38,53%	34,46%	67,59%	121,10%	6 042,7	851,4	283,4	129,6
94017	CHAMPIGNY-SUR-MARNE		28,54%	17,47%	38,61%	65,58%	9 068,1	833,6	355,8	55,1
94019	CHENNEVIERES-SUR-MARNE	CA DU HAUT VAL DE MARNE	42,99%	33,15%	24,54%	47,96%	11 496,5	1 030,2	150,3	17,9
94022	CHOISY-LE-ROI		17,62%	9,01%	33,43%	62,35%	9 642,5	943,3	348,3	29,7
94054	ORLY		54,96%	55,62%	64,43%	80,77%	7 801,2	1 585,1	633,4	71,5
94081	VITRY-SUR-SEINE		30,89%	30,35%	40,78%	72,01%	8 458,9	1 246,3	406,7	31,1
95018	ARGENTEUIL	CA ARGENTEUIL BEZONS	30,95%	27,30%	34,12%	74,81%	8 540,6	937,0	206,6	46,5
95268	GARGES-LES-GONFESSE	CA VAL DE FRANCE	72,74%	71,23%	48,89%	133,28%	5 251,4	722,9	251,8	238,5
95585	SARCELLES	CA VAL DE FRANCE	79,09%	64,77%	59,37%	128,02%	6 181,7	709,1	254,7	245,0
95680	VILLIERS-LE-BEL	CA VAL DE FRANCE	60,70%	44,32%	59,63%	115,95%	6 392,7	668,5	272,9	173,3
	36 communes		41,00%	31,94%	42,06%	89,55%	7 613,5	978,0	301,5	88,9
	13 communes (9 ZFU)		52,10%	42,59%	42,91%	96,86%	7 355,9	826,6	283,5	134,0
	16 communes (14 ZFU)		39,13%	32,43%	42,00%	88,15%	7 761,4	1 036,7	289,4	75,0
	7 communes (3 ZFU)		27,73%	13,84%	40,99%	82,31%	7 677,6	1 081,4	358,3	49,8
	36 communes		41,00%	31,94%	42,06%	89,55%	7 613,5	978,0	301,5	88,9

* Aides Personnalisées Logement au sein du parc de logements de la commune

** Revenu moyen par habitant déclaré à l'I.R dans la commune

Conclusion

En 2007 le travail sur les ZFU a porté sur la poursuite de la qualification statistique du développement économique des ZFU d'Île-de-France et sur la question de l'emploi à travers les actions locales.

Les 12 000 établissements dénombrés en 2006 au sein des 26 ZFU représentent un tissu économique important. Il est toujours en croissance malgré une réglementation ancienne et un début de sortie du dispositif d'entreprises installées dans les ZFU de première génération.

En 2006, 2 715 établissements nouveaux se sont implantés au sein des ZFU franciliennes. Le secteur d'activité le plus présent reste la construction. Celui dédié aux services a explosé durant la dernière décennie. Cette conjoncture, qui n'est pas spécifique aux ZFU, fait que le poids des activités de services aux entreprises dans les ZFU dépasse 20% et celui des services aux personnes, 6%. Les commerces de détail et de réparation représentent un peu moins de 19% des activités en ZFU.

Le profil social des résidents des ZFU change peu. Les informations liées aux prestations sociales des CAF dont les populations peuvent bénéficier le confirment. La situation des résidents en ZFU reste plus fragile que celle des habitants des ZUS franciliennes ou celle de l'ensemble des franciliens.

Les échanges qui ont eu lieu au sein du club des 26 ZFU entre les acteurs du développement des ZFU, institutionnels et acteurs opérationnels locaux, montrent que les dispositifs liés à l'emploi des populations des quartiers en difficultés se développent. Ils se spécialisent dans leur type d'actions et visent des populations de plus en plus ciblées. La question de l'emploi et du développement économique semble trouver une articulation avec les PRU. La « clause d'insertion » est progressivement activée au sein des PRU. Ce début de mise en

œuvre annonce une implication coordonnée des acteurs même s'il touche un nombre restreint de secteurs d'activité. C'est surtout celui du bâtiment qui est concerné. Il annonce également une meilleure lisibilité des actions menées par les uns et les autres, notamment villes, intercommunalités, développeurs des ZFU...

Le champ de la formation professionnelle comme outil d'intégration sociale a été essentiellement abordé par l'intermédiaire des « chantiers d'insertion » issus des conventions PRU. Leur articulation entre les besoins en emploi dans les ZFU et ceux des habitants des quartiers permet de développer des emplois dans le secteur du bâtiment. La formation professionnalisante est un atout majeur pour l'accès à l'emploi des habitants des quartiers en ZFU.

La question du zonage des bassins d'emploi se pose. Les échanges ont montré que le bassin d'emploi des ZFU ou des ZUS n'est pas limité au périmètre du quartier. La mobilité des populations des quartiers en difficulté est une variable devenue essentielle.

Centre commercial Chêne Pointu, ZFU Garges-lès-Gonesse / Sarcelle



Jean-Michel Landecy

D- ANNEXES

D-0 Liste des 26 ZFU en Ile-de-France

Le dispositif ZFU existe depuis 1997. Depuis cette création trois générations de zonage ont vu le jour. Leur création a été établie durant trois périodes à taux pleins d'exonération financière :

- « première génération » 1997-2001 : 9 ZFU
- « seconde génération » 2003-2008 : 14 ZFU
- « troisième génération » 2007-2012 : 3 ZFU

Le tableau de bord 2006 étudie donc 26 ZFU dont les neuf premières sortent progressivement du dispositif et 17 d'entre elles bénéficient à taux pleins des spécificités financières du dispositif.

Communes ayant une ZFU	Quartiers des ZFU
Argenteuil	Val d'Argent.
Aubervilliers	Etoile, Grémillon, Pont de Pierre*, Les Courtillères*.
Aulnay-sous-Bois	La Rose des Vents, Cité Emmaüs, Les Merisiers, Les Etangs.
Bondy	Quartier Nord.
Champigny-sur-Marne/Chennevières	Le Bois l'Abbé*, Les Mordacs.
Choisy-le-Roi/Orly	Le Grand Ensemble* : Les Navigateurs.
Clichy-sous-Bois/Montfermeil	Grand Ensemble* (Haut et Bas).
Epinay-sous-Sénart	Cinéastes-Plaine.
Epinay-sur-Seine	Orgemont.
Evry/Corbeil	Les Tarterêts, Les Pyramides.
Garges-lès-Gonesse/Sarcelles	Dame Blanche Nord et Ouest, La Murette, Lochères.
Grigny/Viry-Châtillon	La Grande Borne et le village de Grigny.
La Courmeuve	Les 4000.
Le Blanc-Mesnil/Dugny	Pont Yblon, Quartiers Nord (Cité 212, Grand ensemble des Tilleuls, Cité Floréal Aviation).
Les Mureaux	Cinq Quartiers : Bécheville, Les Bougimonts, L'Ile de France, La Vigne Blanche, Les Musiciens.
Mantes-la-Jolie	Le Val Fourré.
Meaux	Beauval, La Pierre Collinet.
Melun	Quartier Nord Maincy.
Montereau-Fault-Yonne	Z.U.P. de Surville.
Neuilly-sur-Marne	Les Fauvettes.
Sartrouville	Le Plateau, Cité des Indes.
Sevran	Les Beaudottes.
Stains	Clos Saint Lazare, Allende,
Trappes	Les Merisiers.
Villiers-le-Bel	Puits la Marlière, Derrière les Murs de Monseigneur.
Vitry-sur-Seine	Grand ensemble Ouest-Est.

D-1 Note méthodologique sur les données du tableau de bord 2007

Les données qui ont alimenté les indicateurs du tableau de bord émanent de sept sources : villes, DIV (INSEE-SIRENE), CAF-CTRAD, DGCL, URSSAF.

1 – Economie :

1 – Le fichier INSEE-SIRENE (exploitation DIV-IAU île-de-France)

La Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) développe depuis plusieurs années des partenariats nationaux avec l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) notamment dans le cadre de traitement du fichier Sirène. Pour le Tableau de bord de l'IAU île-de-France, un partenariat a été défini et la DIV transmettra des extractions de fichier durant les cinq années 2004-2009 du Tableau de bord. Le fichier SIRENE est un fichier d'entreprises. Il comporte tous les établissements (industriels, commerciaux, etc.) recensés à partir de leur immatriculation dans un centre de formalités des entreprises (dans chaque chambre de commerce, chambre des métiers, URSSAF). Ces données sont actualisées selon une périodicité mensuelle, trimestrielle ou semestrielle. Elles sont disponibles à l'échelle des communes, également à l'échelle des ZFU après îlotage.

Le tableau de bord présente des données sur le stock d'établissements d'entreprises présents en ZFU au 1^{er} janvier des années 2002, 2003 et 2004 et des données de flux des nouveaux établissements qui se sont implantés dans ces zones au cours des années 2002 (9 ZFU) et 2003 (23 ZFU).

Indicateurs retenus :

- Les établissements existants, taille et secteurs d'activité. Le tableau de bord présente des données de taille et d'activités des établissements présents en ZFU et en ville hors- ZFU au 1^{er} janvier de chaque année du tableau du bord. Un établissement est défini comme une unité physique de production de biens ou services telle que dépôt, usine... juridiquement dépendante de l'entreprise à laquelle elle appartient.

Dans le tableau de bord, pour des raisons de fiabilité des données, seuls ont été retenus les établissements ordinaires du secteur Industrie-Commerce-Services appartenant à des entreprises exerçant une activité marchande (l'unité exerce une activité marchande si la majorité des ressources provient de la vente de sa production de biens et services).

Sont exclus tous les établissements appartenant à des entreprises exerçant des activités de location, les personnes morales et organismes soumis au droit administratif, les organismes privés spécialisés, les groupements de droit privé et certaines sociétés civiles.

Sont exclus les établissements non marchands et les établissements n'exerçant aucune activité économique réelle.

Sont également exclus les établissements du secteur de l'agriculture.

Les cessations étant enregistrées avec retard, un certain nombre d'établissements peuvent avoir été comptabilisés alors qu'ils ne sont plus actifs.

- Les nouveaux établissements implantés : secteurs d'activité. Ces données indiquent la répartition par secteur d'activité des nouveaux établissements implantés en ZFU.

Ont été exclues des comptages les unités implantées et fermées.

La taille des nouveaux établissements implantés en ZFU n'a pas été retenue en raison du manque de fiabilité des données.

- Les nouveaux établissements implantés : transferts, créations et reprise. La part des transferts, des créations ou réactivation et reprise est indiquée. Pour l'origine de l'implantation, le fichier Sirène est

tributaire de l'information issue du circuit déclaratif. On estime que cela conduit à une surestimation des créations au détriment des transferts.

2 – Les données URSSAF(Infoservice national)

Chaque année, les entreprises déclarent notamment auprès des URSSAF les masses salariales qu'elles gèrent. Elles déclarent aussi leur appartenance à une ZFU ou non et leur souhait ou non de bénéficier des avantages financiers liés au dispositif ZFU. Des entreprises sont alors exonérées de cotisations sociales patronales. Les deux URSSAF d'Île-de-France²⁵ alimentent les analyses du Tableau de bord IAU Île-de-France 2004-2009 par des données sur ces exonérations et sur les entreprises correspondantes. Les données de ce rapport concernent l'année 2005.

Indicateurs retenus :

- Au 31 décembre 2006 :
 - Nombre d'entreprises
 - Nombre d'établissements
 - Effectif salarié total
 - Effectif exonéré
- Année 2006
 - Assiette salariale totale
 - Cotisations exonérées

Pour chaque indicateur une ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif est spécifiée. La sortie progressive des établissements du dispositif est aussi présentée par taille d'établissement.

Les principaux secteurs d'activité sont présentés en 2006.

3 – Le profil social :

3-1 CAF d'Île-de-France

Le Tableau de bord étudiera des données du 31/12/2004 au 31/12/2009 pour les ZFU « première génération » (9 ZFU), pour les ZFU « seconde génération » (14 ZFU) et pour les ZFU « troisième génération ». Pour les deux premières générations, la géolocalisation des fichiers a été réalisée par les CAF au 31/12/2006. Dans ce rapport, les données des CAF d'Île-de-France sont traitées au 31/12/2006 et concernent que les ZFU « première et seconde » génération .

Les échelles territoriales de référence sont la ZFU, la commune hors ZFU, le département et la région.

Indicateurs retenus :

- **Population allocataire des CAF**
 - Population RGP 1999
 - Nombre total d'allocataires
 - Personnes couvertes par la CAF
- **Activité des allocataires et des conjoints**
 - Nombre total d'allocataires et conjoints
 - Nombre d'allocataires ou conjoints actifs avec emploi

²⁵ URSSAF de Seine-et-Marne et URSSAF de Région parisienne

- Nombre d'allocataires ou conjoints chômeurs
- **Allocataires à bas revenus**
 - Nombre d'allocataires dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)
 - Enfants < 19 ans vivant dans un foyer allocataire à bas revenus

Définition des indicateurs :

Population allocataire des CAF

Allocataire : personne qui bénéficie d'une ou plusieurs prestations payées pour décembre 2003 ou ayant perçu entre juillet et septembre une Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (AGED) ou une Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (AFEAMA) ou ayant perçu une allocation de rentrée scolaire pour l'année 2003/2004. Ne sont pas dénombrés les travailleurs résidant dans le département dont la famille réside dans un pays étranger.

La CAF verse trois types de prestations : des prestations aux familles à destination des enfants, les aides au logement en direction des ménages locataires ou accédants à la propriété, avec ou sans enfants qui disposent de ressources modestes et trois minima sociaux.

Personnes couvertes par la CAF

Le foyer de l'allocataire au sens administratif de la CAF est composé de l'allocataire lui-même, de son conjoint éventuel, de ses enfants et autres personnes à charge prises en compte pour le calcul de certaines prestations comme l'aide au logement.

L'ensemble de ces personnes constitue la population du foyer allocataire et peut être désigné par population couverte par la CAF.

Activité des allocataires et des conjoints

Allocataires ou conjoints actifs avec emploi : dans cette rubrique sont comptabilisés les salariés, à temps plein ou partiel, les entrepreneurs et les travailleurs indépendants.

Allocataires ou conjoints chômeurs : dans cette rubrique sont comptabilisées les personnes inscrites au chômage depuis plus de deux mois consécutifs qu'elles soient indemnisées ou non

Allocataires ou conjoints inactifs : dans cette rubrique sont comptabilisés les étudiants, les retraités, les personnes invalides ou reconnues handicapées, celles qui ont interrompu momentanément leur activité professionnelle pour s'occuper de leurs enfants et toutes les autres personnes inactives

Structure familiale des foyers allocataires

Couples avec enfant(s) : la notion de couple avec enfant(s) dans ce tableau recouvre les foyers allocataires avec deux parents et au moins un enfant de moins de 25 ans à charge au sens de la législation familiale appliquée par les CAF.

Couples sans enfants : la notion de couple sans enfants dans ce tableau recouvre les couples allocataires qui n'ont pas d'enfant de moins de 25 ans à charge au sens de la législation familiale appliquée par les CAF.

Isolés sans enfants : il s'agit des allocataires considérés par la CAF comme isolés au sens administratif c'est-à-dire sans conjoint ni enfant à charge de moins de 25 ans au sens de la législation familiale appliquée par les CAF. Cependant ils peuvent être hébergés au sein de leur famille ou chez des amis.

Familles monoparentales : la notion de famille monoparentale dans ce tableau recouvre les foyers allocataires avec un seul parent et au moins un enfant de moins de 25 ans considéré à charge au sens de la législation familiale appliquée par les CAF.

Allocataires à bas revenus

Allocataires dans le champ des revenus : il s'agit des allocataires pour lesquels un revenu par Unité de Consommation adulte peut être calculé. En effet, pour des raisons méthodologiques, certains allocataires dont les ressources sont mal connues, incomplètes ou imprécises (personnes de 65 ans ou plus pouvant être titulaires du fonds de solidarité vieillesse, étudiants sans enfant percevant uniquement une aide au logement) sont exclus de cette approche.

Allocataires à bas revenus : un foyer allocataire est dit à bas revenus lorsque son revenu par Unité de Consommation (UC) est inférieur au seuil de pauvreté fixé par l'INSEE. Ce seuil déterminé à partir des

résultats de l'enquête nationale « budget des familles » est réactualisé chaque année et correspond à la moitié du revenu médian par UC de la population enquêtée, hors personnes de 65 ans ou plus. Il s'élève à 718,97 € pour les revenus de 2002 (revenus déclarés par les allocataires présents dans le fichier en décembre 2003).

Revenu par unité de consommation : pour comparer les revenus des foyers allocataires, on considère un revenu par équivalent adulte ou Unité de Consommation (UC). La valeur de l'UC est calculée à partir du revenu net déclaré du foyer allocataire augmenté du montant des prestations perçues pour le mois de décembre, divisé par le nombre d'UC.

Les UC sont déterminées de la façon suivante : 1 pour l'allocataire ou 1,2 pour l'allocataire monoparental ; 0,5 par adulte supplémentaire et enfant de 14 ans ou plus ; 0,3 par enfant de moins de 14 ans.

Pour les raisons méthodologiques exposées supra les allocataires étudiants sans enfant et percevant seulement une aide au logement et les allocataires de 65 ans ou plus sont exclus de l'approche revenus.

Dépendance aux prestations CAF

Allocataires dans le champ des revenus : il s'agit des allocataires pour lesquels un revenu par unité de consommation adulte peut être calculé. En effet, pour des raisons méthodologiques, certains allocataires dont les ressources sont mal connues, incomplètes ou imprécises (personnes de 65 ans ou plus pouvant être titulaires du fonds de solidarité vieillesse, étudiants sans enfants percevant uniquement une aide au logement) sont exclus de cette approche.

Niveau de dépendance : cet indicateur reflète la plus ou moins grande dépendance des allocataires face aux transferts sociaux gérés par les CAF.

Il mesure le poids des prestations dans l'ensemble des ressources disponibles du foyer allocataire soit le montant des prestations versées pour le mois de décembre 2003 rapporté au 1/12^{ième} des ressources annuelles déclarées des personnes vivant dans ce foyer augmenté du montant des prestations mensuelles CAF de décembre. Cet indicateur n'est calculé que pour les allocataires entrant dans le champ de référence des revenus décrit supra.

4 – Finances : les données fiscales issues de la DGCL

Les données sur la fiscalité locale présentées dans le tableau de bord sont issues des fichiers de la DGCL (Direction Générale des Collectivités Locales).

Les données issues de la DGCL.

La DGCL est une direction du ministère de l'Intérieur. Les données présentées dans le tableau de bord ont été produites par le service des statistiques, des études et des techniques locales de la DGCL. Elles fournissent une information annuelle sur le niveau de richesse des communes ou de leur habitants.

Indicateurs retenus :

- Population DGF 2006
- Part des bénéficiaires des aides au logement dans le parc total en 2006 : nombre de bénéficiaires d'aides personnalisées au logement rapporté au parc de logements de la commune
- Potentiel financier 2005 : indicateur de richesse fiscale de la commune
- Effort fiscal 2005 : synthétise la pression fiscale sur les ménages
- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2006 (DSUCS)

Définition des indicateurs :

- **Le potentiel fiscal** par habitant est le montant théorique d'impôts directs (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, taxe professionnelle) qu'une commune percevrait si elle appliquait aux bases de ces taxes les taux d'imposition moyens nationaux correspondants pour chaque taxe, au lieu des taux qu'elle-même a votés. Ramené à l'habitant, c'est un indicateur de richesse de la commune (et non de ses habitants), comparable d'une commune à l'autre. La population ici prise en compte pour le calcul par habitant est celle du recensement général de 1999 ou du dernier recensement complémentaire. Il correspond à la pondération des 4 bases brutes de la commune par les 4 taux moyens d'imposition au niveau national. A cette pondération des 4 bases est ajoutée la compensation au titre de la suppression de la part de la « part salaires » de la Taxe professionnelle.
- **Le potentiel financier** : il majore le potentiel fiscal de la dotation forfaitaire (de la DGF), hors part « salaires » puisqu'elle est déjà dans le potentiel fiscal, perçue l'année précédente.
- **Le revenu moyen imposable par habitant** concerne la richesse des habitants et non plus celle de la commune. Il reprend le montant des revenus soumis à imposition dans la commune ramené à l'habitant, la population prise en compte étant également celle du recensement général de 1999 voire éventuellement du dernier recensement complémentaire. Ainsi calculée, cette donnée est un élément de comparaison entre les communes. Mais c'est un indicateur de richesse imparfait dans la mesure où il n'intègre pas les revenus non imposés.
- **L'effort fiscal** est un indicateur de la pression fiscale qui pèse sur les ménages, à travers les trois taxes locales directes qui les concernent : taxe d'habitation (TH), foncier bâti (FB) , foncier non bâti (FNB). C'est un rapport entre des taux : ceux que la commune applique à ces trois taxes et les taux moyens nationaux.
- **La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)** est un concours de la DGF institué par la loi du 13 mai 1991 et profondément transformé en 2004. Elle doit contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées du fait notamment du nombre de ménages à faibles revenus. Les attributions sont fonction du potentiel fiscal et du nombre de logements sociaux dans le parc de la commune.
- **Le fonds de solidarité des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF)** institué entre les communes de la RIF a le même but, en pratiquant une redistribution de ressources. Si la richesse de la commune est le critère de participation au fonds de solidarité, en revanche, comme pour la DSU, les communes bénéficient de ce fonds en fonction de leur pauvreté relative (potentiel fiscal peu élevé) et du nombre de logements sociaux.

D-2 Données complémentaires URSSAF

BILAN DES ZONES FRANCHES URBAINES : DONNEES QUANTITATIVES POUR L'ANNEE 2006

Zones Franches Urbaines du département : Seine-et-Marne

Exonération de cotisations sociales patronales des entreprises implantées en ZFU	Total au 31/12/2006	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif			Sortie progressive ventilation par taille des établissements ESTIMATION **		
		Exonération à taux plein seul (5 ans)	Exonération à taux dégressif seul (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif *	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	Moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Nombre d'entreprises	294	208	59	29	41	47	0
Nombre d'établissements	296	1 080	360	290	532	118	NC
Effectif salarié total	1 730	733	155	174	238	91	0
dont salariés exonérés	1 062	18 121 583	6 620 831	7 054 858	11 563 992	2 111 697	NC
Masse salariale	31 799 690	3 366 422	375 333	706 668	850 323	229 782	0
Cotisations exonérées	4 448 423						

Source : URSSAF / ACOSS - Base SAS Exo ZFU

* Les établissements employant à la fois des salariés ouvrant droit à l'exonération à taux plein et à taux dégressif sont comptabilisés dans la colonne "Exonération à taux plein et taux dégressif".

** Notre fichier ne nous permet pas d'extraire la date à laquelle est réglementairement apprécié le seuil de 5 salariés. Toutefois une estimation peut être faite en prenant les établissements ayant + ou - 5 salariés au 31/12/2006.

NES 16	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salarié total	dont salariés exonérés	Masse salariale	Cotisations exonérées
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0
Industries agricoles et alimentaires	10	11	41	28	404 791	112 609
Industries des biens de consommation	3	3	42	33	1 350 284	173 598
Industrie automobile	1	1	7	5	152 485	12 333
Industries des biens d'équipement	5	5	16	13	310 508	43 982
Industries des biens intermédiaires	7	7	49	47	1 427 776	203 520
Energie	0	0	0	0	0	0
Construction	64	64	392	266	6 464 292	937 629
Commerce	65	66	262	172	5 617 019	720 397
Transports	15	15	124	105	2 769 567	534 597
Activités financières	1	1	2	2	44 804	4 872
Activités immobilières	4	4	6	5	128 837	31 279
Services aux entreprises	63	63	478	276	8 618 100	1 232 556
Services aux particuliers	30	30	77	53	1 019 194	209 495
Education, santé et action sociale	22	22	222	53	3 255 461	210 618
Administrations et activités associatives	4	4	12	4	236 574	20 938
NES inconnue	0	0	0	0	0	0
Total	294	296	1 730	1 062	31 799 690	4 448 423

Source : URSSAF / ACOSS - Base Orme

Précaution de lecture :

Les masses salariales totales et les cotisations exonérées correspondent au montant annuel.

Les effectifs salariés totaux correspondent aux effectifs salariés inscrits en fin de trimestre déclarés par l'établissement.

BILAN DES ZONES FRANCHES URBAINES : DONNEES QUANTITATIVES POUR L'ANNEE 2006

Zones Franches Urbaines du département : Yvelines

Exonération de cotisations sociales patronales des entreprises implantées en ZFU	Total au 31/12/2006	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif			Sortie progressive ventilation par taille des établissements ESTIMATION **		
		Exonération à taux plein seul (5 ans)	Exonération à taux dégressif seul (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif *	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	Moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Nombre d'entreprises	377	315	43	20	26	37	0
Nombre d'établissements	378	1 542	454	368	724	98	NC
Effectif salarié total	2 364	845	125	279	330	74	0
dont salariés exonérés	1 249	28 286 888	10 307 597	7 126 989	15 567 732	1 866 855	NC
Masse salariale	45 721 473	4 727 504	301 151	851 210	945 615	204 941	0
Cotisations exonérées	5 879 865						

Source : URSSAF / ACOSS - Base SAS Exo ZFU

* Les établissements employant à la fois des salariés ouvrant droit à l'exonération à taux plein et à taux dégressif sont comptabilisés dans la colonne "Exonération à taux plein et taux dégressif".

** Notre fichier ne nous permet pas d'extraire la date à laquelle est réglementairement apprécié le seuil de 5 salariés. Toutefois une estimation peut être faite en prenant les établissements ayant + ou - 5 salariés au 31/12/2006.

NES 16	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salarié total	dont salariés exonérés	Masse salariale	Cotisations exonérées
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0
Industries agricoles et alimentaires	7	7	54	15	839 057	157 952
Industries des biens de consommation	3	3	6	4	186 590	35 954
Industrie automobile	0	0	0	0	0	0
Industries des biens d'équipement	3	3	7	5	191 462	26 253
Industries des biens intermédiaires	1	1	8	1	171 982	4 316
Energie	0	0	0	0	0	0
Construction	35	35	226	130	4 259 709	728 631
Commerce	119	119	735	507	15 023 605	2 016 103
Transports	2	2	52	11	1 204 992	89 895
Activités financières	2	2	3	3	74 592	16 306
Activités immobilières	8	8	44	19	1 082 175	97 253
Services aux entreprises	77	77	401	226	9 558 753	1 366 861
Services aux particuliers	47	48	208	120	3 561 179	550 704
Education, santé et action sociale	64	64	396	176	6 292 562	625 401
Administrations et activités associatives	8	8	223	31	3 270 065	162 922
NES inconnue	1	1	1	1	4 752	1 314
Total	377	378	2 364	1 249	45 721 473	5 879 865

Source : URSSAF / ACOSS - Base Orme

Précaution de lecture :

Les masses salariales totales et les cotisations exonérées correspondent au montant annuel.

Les effectifs salariés totaux correspondent aux effectifs salariés inscrits en fin de trimestre déclarés par l'établissement.

BILAN DES ZONES FRANCHES URBAINES : DONNEES QUANTITATIVES POUR L'ANNEE 2006

Zones Franches Urbaines du département : Essonne

Exonération de cotisations sociales patronales des entreprises implantées en ZFU	Total au 31/12/2006	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif			Sortie progressive ventilation par taille des établissements ESTIMATION **		
		Exonération à taux plein seul (5 ans)	Exonération à taux dégressif seul (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif *	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	Moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Nombre d'entreprises	351	299	32	20	31	21	0
Nombre d'établissements	351	2 049	672	445	1 055	62	NC
Effectif salarié total	3 166	1 375	181	223	364	40	0
dont salariés exonérés	1 779	41 668 697	17 892 994	10 473 499	26 671 274	1 695 218	NC
Masse salariale	70 036 565	7 374 027	587 681	838 867	1 212 245	211 516	0
Cotisations exonérées	8 800 575						

Source : URSSAF / ACOSS - Base SAS Exo ZFU

* Les établissements employant à la fois des salariés ouvrant droit à l'exonération à taux plein et à taux dégressif sont comptabilisés dans la colonne "Exonération à taux plein et taux dégressif".

** Notre fichier ne nous permet pas d'extraire la date à laquelle est réglementairement apprécié le seuil de 5 salariés. Toutefois une estimation peut être faite en prenant les établissements ayant + ou - 5 salariés au 31/12/2006.

NES 16	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salarié total	dont salariés exonérés	Masse salariale	Cotisations exonérées
Agriculture, sylviculture et pêche	1	1	28	16	256 480	51 281
Industries agricoles et alimentaires	10	10	82	63	1 805 092	435 900
Industries des biens de consommation	13	13	188	154	5 592 094	630 900
Industrie automobile	0	0	0	0	0	0
Industries des biens d'équipement	9	9	148	72	4 826 407	400 776
Industries des biens intermédiaires	9	9	146	146	2 814 540	442 633
Energie	3	3	4	4	123 141	7 002
Construction	49	49	507	279	11 575 248	1 299 193
Commerce	96	96	545	332	14 737 577	1 936 149
Transports	15	15	284	119	6 594 426	685 268
Activités financières	3	3	8	8	162 623	36 643
Activités immobilières	4	4	12	9	148 611	37 966
Services aux entreprises	90	90	888	440	16 872 292	2 174 663
Services aux particuliers	28	28	131	89	1 878 778	429 018
Education, santé et action sociale	16	16	171	33	2 281 597	170 939
Administrations et activités associatives	4	4	20	11	311 422	44 659
NES inconnue	1	1	4	4	56 239	17 585
Total	351	351	3 166	1 779	70 036 565	8 800 575

Source : URSSAF / ACOSS - Base Orme

Précaution de lecture :

Les masses salariales totales et les cotisations exonérées correspondent au montant annuel.

Les effectifs salariés totaux correspondent aux effectifs salariés inscrits en fin de trimestre déclarés par l'établissement.

BILAN DES ZONES FRANCHES URBAINES : DONNEES QUANTITATIVES POUR L'ANNEE 2006

Zones Franches Urbaines du département : Seine Saint Denis

Exonération de cotisations sociales patronales des entreprises implantées en ZFU	Total au 31/12/2006	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif			Sortie progressive ventilation par taille des établissements ESTIMATION **		
		Exonération à taux plein seul (5 ans)	Exonération à taux dégressif seul (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif *	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	Moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Nombre d'entreprises	850	760	49	46	51	44	0
Nombre d'établissements	855	4 645	429	547	861	115	NC
Effectif salarié total	5 606	3 023	263	308	487	84	0
dont salariés exonérés	3 594	89 168 434	9 638 104	11 574 524	17 592 247	3 440 381	NC
Masse salariale	110 087 187	15 452 085	768 045	1 124 577	1 368 596	512 864	7 569
Cotisations exonérées	17 344 707						

Source : URSSAF / ACOSS - Base SAS Exo ZFU

* Les établissements employant à la fois des salariés ouvrant droit à l'exonération à taux plein et à taux dégressif sont comptabilisés dans la colonne "Exonération à taux plein et taux dégressif".

** Notre fichier ne nous permet pas d'extraire la date à laquelle est réglementairement apprécié le seuil de 5 salariés. Toutefois une estimation peut être faite en prenant les établissements ayant + ou - 5 salariés au 31/12/2006.

NES 16	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salarié total	dont salariés exonérés	Masse salariale	Cotisations exonérées
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0
Industries agricoles et alimentaires	20	23	169	134	3 258 626	590 776
Industries des biens de consommation	23	23	136	92	4 017 870	722 139
Industrie automobile	0	0	0	0	0	0
Industries des biens d'équipement	16	16	109	90	2 987 696	486 826
Industries des biens intermédiaires	17	17	114	56	2 713 500	236 527
Energie	2	2	8	8	265 456	13 499
Construction	187	187	1 275	849	26 740 343	4 034 053
Commerce	198	198	913	654	19 929 481	3 032 157
Transports	49	49	760	477	14 890 225	2 564 139
Activités financières	5	5	9	8	164 670	35 885
Activités immobilières	20	20	62	38	1 204 885	163 902
Services aux entreprises	141	141	1 060	757	17 040 112	3 432 167
Services aux particuliers	89	91	382	223	4 883 560	1 047 455
Education, santé et action sociale	73	73	470	184	9 317 625	863 334
Administrations et activités associatives	10	10	139	24	2 673 140	121 848
NES inconnue	0	0	0	0	0	0
Total	850	855	5 606	3 594	110 087 187	17 344 707

Source : URSSAF / ACOSS - Base Orme

Précaution de lecture :

Les masses salariales totales et les cotisations exonérées correspondent au montant annuel.

Les effectifs salariés totaux correspondent aux effectifs salariés inscrits en fin de trimestre déclarés par l'établissement.

BILAN DES ZONES FRANCHES URBAINES : DONNEES QUANTITATIVES POUR L'ANNEE 2006

Zones Franches Urbaines du département : Val de Marne

Exonération de cotisations sociales patronales des entreprises implantées en ZFU	Total au 31/12/2006	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif			Sortie progressive ventilation par taille des établissements ESTIMATION **		
		Exonération à taux plein seul (5 ans)	Exonération à taux dégressif seul (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif *	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	Moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Nombre d'entreprises	237	190	29	18	31	16	0
Nombre d'établissements	237	1 346	394	660	1 009	45	NC
Effectif salarié total	2 400	886	129	255	352	32	0
dont salariés exonérés	1 270	25 882 969	9 568 227	14 129 333	22 637 726	1 059 835	NC
Masse salariale	49 580 529	4 264 526	420 863	822 593	1 148 972	91 906	0
Cotisations exonérées	5 507 982						

Source : URSSAF / ACOSS - Base SAS Exo ZFU

* Les établissements employant à la fois des salariés ouvrant droit à l'exonération à taux plein et à taux dégressif sont comptabilisés dans la colonne "Exonération à taux plein et taux dégressif".

** Notre fichier ne nous permet pas d'extraire la date à laquelle est réglementairement apprécié le seuil de 5 salariés. Toutefois une estimation peut être faite en prenant les établissements ayant + ou - 5 salariés au 31/12/2006.

NES 16	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salarié total	dont salariés exonérés	Masse salariale	Cotisations exonérées
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0
Industries agricoles et alimentaires	8	8	35	28	435 958	105 270
Industries des biens de consommation	10	10	120	102	3 898 883	352 471
Industrie automobile	0	0	0	0	0	0
Industries des biens d'équipement	6	6	103	99	3 973 085	368 865
Industries des biens intermédiaires	7	7	70	47	1 796 987	206 511
Energie	0	0	0	0	0	0
Construction	50	50	600	415	13 261 636	1 803 069
Commerce	47	47	276	161	6 268 937	739 894
Transports	11	11	110	63	2 777 100	257 849
Activités financières	1	1	1	1	39 893	11 353
Activités immobilières	4	4	17	6	297 992	23 360
Services aux entreprises	48	48	836	247	12 737 522	1 201 691
Services aux particuliers	18	18	93	40	1 283 000	120 789
Education, santé et action sociale	25	25	118	59	2 262 142	315 424
Administrations et activités associatives	2	2	21	2	547 395	1 436
NES inconnue	0	0	0	0	0	0
Total	237	237	2 400	1 270	49 580 529	5 507 982

Source : URSSAF / ACOSS - Base Orme

Précaution de lecture :

Les masses salariales totales et les cotisations exonérées correspondent au montant annuel.

Les effectifs salariés totaux correspondent aux effectifs salariés inscrits en fin de trimestre déclarés par l'établissement.

BILAN DES ZONES FRANCHES URBAINES : DONNEES QUANTITATIVES POUR L'ANNEE 2006

Zones Franches Urbaines du département : Val d'Oise

Exonération de cotisations sociales patronales des entreprises implantées en ZFU	Total au 31/12/2006	Ventilation des établissements entre exonération à taux plein et à taux dégressif			Sortie progressive ventilation par taille des établissements ESTIMATION **		
		Exonération à taux plein seul (5 ans)	Exonération à taux dégressif seul (au terme des 5 ans à taux plein)	Cumul Exonération à taux plein et dégressif *	5 salariés et plus (sortie à taux dégressif sur 3 ans)	Moins de 5 salariés (sortie à taux dégressif sur 9 ans)	Effectif non renseigné
Nombre d'entreprises	773	632	103	43	43	103	0
Nombre d'établissements	778	3 447	641	339	705	275	NC
Effectif salarié total	4 427	2 116	224	179	212	191	0
dont salariés exonérés	2 519	60 589 626	14 632 489	7 600 334	16 626 718	5 606 105	NC
Masse salariale	82 822 448	11 225 698	583 828	726 629	674 113	633 710	0
Cotisations exonérées	12 536 155						

Source : URSSAF / ACOSS - Base SAS Exo ZFU

* Les établissements employant à la fois des salariés ouvrant droit à l'exonération à taux plein et à taux dégressif sont comptabilisés dans la colonne "Exonération à taux plein et taux dégressif".

** Notre fichier ne nous permet pas d'extraire la date à laquelle est réglementairement apprécié le seuil de 5 salariés. Toutefois une estimation peut être faite en prenant les établissements ayant + ou - 5 salariés au 31/12/2006.

NES 16	Nombre d'entreprises	Nombre d'établissements	Effectif salarié total	dont salariés exonérés	Masse salariale	Cotisations exonérées
Agriculture, sylviculture et pêche	0	0	0	0	0	0
Industries agricoles et alimentaires	17	17	54	45	1 108 448	244 431
Industries des biens de consommation	7	7	41	15	1 141 572	78 928
Industrie automobile	0	0	0	0	0	0
Industries des biens d'équipement	19	19	155	85	3 191 947	390 883
Industries des biens intermédiaires	7	7	73	30	1 954 988	173 859
Energie	0	0	0	0	0	0
Construction	120	120	642	422	10 168 538	1 983 185
Commerce	223	226	1 070	606	21 006 151	2 798 492
Transports	44	44	389	260	7 112 576	1 258 474
Activités financières	3	3	23	19	472 521	107 411
Activités immobilières	9	9	47	21	668 128	82 476
Services aux entreprises	161	163	1 197	645	24 346 758	3 637 336
Services aux particuliers	87	87	370	201	6 078 861	1 131 178
Education, santé et action sociale	71	71	347	159	5 227 244	604 507
Administrations et activités associatives	4	4	17	10	342 670	44 355
NES Inconnue	1	1	2	1	2 047	640
Total	773	778	4 427	2 519	82 822 448	12 536 155

Source : URSSAF / ACOSS - Base Orme

Précaution de lecture :

Les masses salariales totales et les cotisations exonérées correspondent au montant annuel.

Les effectifs salariés totaux correspondent aux effectifs salariés inscrits en fin de trimestre déclarés par l'établissement.

D-3 Données complémentaires CAF-CTRAD

ENSEMBLE DES ZFU DE L'IDF

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	455 891	742 804	1 198 695
Nb total alloc.	93 880	148 342	242 222
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	292 027	436 373	728 400
En % de la population RGP 1999	64,1	58,7	60,8
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	132 436	209 218	341 654
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	56 676	114 962	171 638
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	13 729	16 291	30 020
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	62 031	77 965	139 996
<i>dont étudiants</i>	925	4 682	5 607
<i>dont inactifs autres</i>	61 106	73 283	134 389
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	82 423	127 080	209 503
Nb d'alloc. à bas revenus	38 304	46 320	84 624
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	51 373	47 430	98 803
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	6 263	4 941	11 204
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	82 423	127 080	209 503
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	29 746	36 533	66 279
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	22 216	28 925	51 141
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	7 530	7 608	15 138

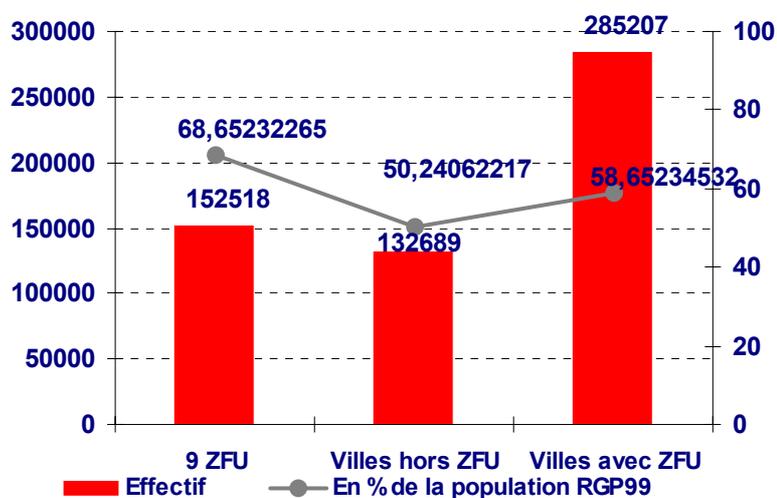
Sources: Caf d'Ile-de-France au 31/12/2006, Insee RGP99

POPULATION ALLOCATAIRE DES CAF

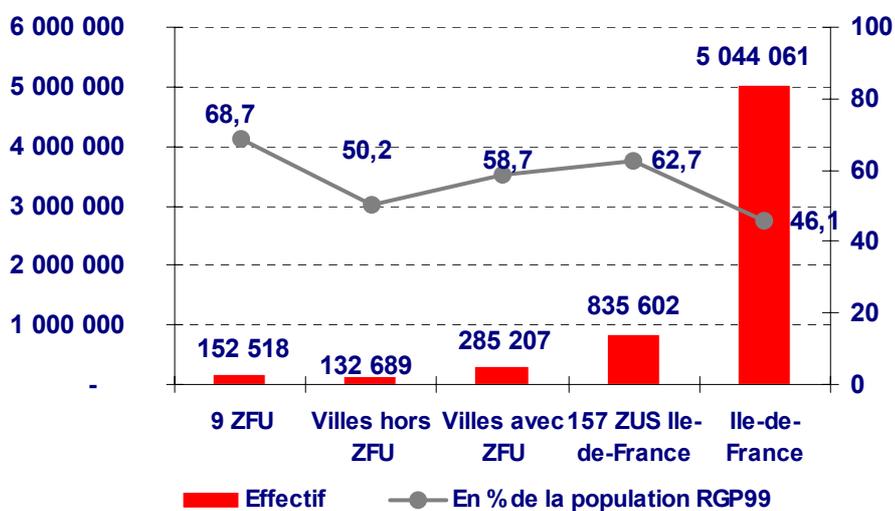
	Nb total alloc.	Population RGP99	Personnes couvertes par la CAF	
			Effectif	En % de la population RGP99
9 ZFU	93 880	222 160	152 518	68,7
Villes hors ZFU	148 342	264 107	132 689	50,2
Villes avec ZFU	242 222	486 267	285 207	58,7
157 ZUS Ile-de-France	1 332 020	289 322	835 602	62,7
Ile-de-France	1 760 641	10 951 136	5 044 061	46,1

Sources : Caisses d'Allocations Familiales d'Ile-de-France, Base Communale Îlotée au 31/12/03 ; Insee, RGP99

La population des foyers allocataires au sein des 9 ZFU « première génération au 31/12/2005



La population des foyers allocataires au sein des 23 zfu au 31/12/2007



ZFU 11010ZF
"BEAUVAL, LA PIERRE COLINET" MEAUX

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	26 461	22 887	49 348
Nb total alloc.	5 262	4 638	9 900
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	16 183	12 105	28 288
En % de la population RGP 1999	61,2	52,9	57,3
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	7 756	6 669	14 425
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	3 695	3 872	7 567
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	871	492	1 363
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	3 190	2 305	5 495
<i>dont étudiants</i>	45	146	191
<i>dont inactifs autres</i>	3 145	2 159	5 304
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 762	4 147	8 909
Nb d'alloc. à bas revenus	2 007	1 512	3 519
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 969	1 268	4 237
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	335	119	454
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 762	4 147	8 909
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	1 606	1 272	2 878
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 178	1 071	2 249
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	428	201	629

Sources: Caf de Seine-et-Marne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11030ZF
"ZUP DE SURVILLE" MONTEREAU-FAULT-YONNE

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	10 028	7 587	17 615
Nb total alloc.	2 029	1 654	3 683
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	6 036	4 269	10 305
En % de la population RGP 1999	60,2	56,3	58,5
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	3 090	2 377	5 467
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	956	1 174	2 130
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	371	236	607
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	1 763	967	2 730
<i>dont étudiants</i>	8	57	65
<i>dont inactifs autres</i>	1 755	910	2 665
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 745	1 390	3 135
Nb d'alloc. à bas revenus	1 046	504	1 550
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 438	465	1 903
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	167	32	199
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 745	1 390	3 135
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	782	394	1 176
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	577	298	875
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	205	96	301

Sources: Caf de Seine-et-Marne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1124NZF
"QUARTIER NORD" MELUN

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	18 043	17 617	35 660
Nb total alloc.	4 075	3 809	7 884
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	11 564	9 237	20 801
En % de la population RGP 1999	64,1	52,4	58,3
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	5 919	5 445	11 364
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	2 750	3 232	5 982
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	633	381	1 014
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	2 536	1 832	4 368
<i>dont étudiants</i>	59	301	360
<i>dont inactifs autres</i>	2 477	1 531	4 008
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 640	3 274	6 914
Nb d'alloc. à bas revenus	1 587	1 136	2 723
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 110	722	2 832
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	180	54	234
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 640	3 274	6 914
Nb d'alloc. dont les prestations CAF ≥ 50% des rev. disponibles	1 239	875	2 114
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	892	700	1 592
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	347	175	522

Sources: Caf de Seine-et-Marne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11060ZF
"CINQ QUARTIERS" LES MUREAUX

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	13 599	18 123	31 722
Nb total alloc.	2 710	3 587	6 297
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	9 071	10 964	20 035
En % de la population RGP 1999	66,7	60,5	63,2
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	1 497	2 062	3 559
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	619	1 220	1 839
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	140	106	246
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	738	736	1 474
<i>dont étudiants</i>	8	15	23
<i>dont inactifs autres</i>	730	721	1 451
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 421	3 249	5 670
Nb d'alloc. à bas revenus	1 077	1 034	2 111
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 534	1 048	2 582
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	180	126	306
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 421	3 249	5 670
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	796	735	1 531
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	551	525	1 076
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	245	210	455

Sources: Caf des Yvelines au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11090ZF
"LE VAL-FOURRE" MANTES-LA-JOLIE

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	25 496	18 183	43 679
Nb total alloc.	4 866	3 899	8 765
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	16 340	9 900	26 240
En % de la population RGP 1999	64,1	54,4	60,1
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	7 809	5 607	13 416
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	2 782	3 130	5 912
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	958	575	1 533
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	4 069	1 902	5 971
<i>dont étudiants</i>	36	118	154
<i>dont inactifs autres</i>	4 033	1 784	5 817
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 282	3 441	7 723
Nb d'alloc. à bas revenus	2 119	1 156	3 275
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	3 189	895	4 084
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	443	79	522
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 282	3 441	7 723
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	1 499	919	2 418
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 053	697	1 750
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	446	222	668

Sources: Caf des Yvelines au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1131NZF
"LE PLATEAU, LA CITE DES INDES" SARTROUVILLE

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	17 280	32 942	50 222
Nb total alloc.	2 767	5 342	8 109
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	8 768	16 601	25 369
En % de la population RGP 1999	50,7	50,4	50,5
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	4 375	8 635	13 010
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	2 289	5 891	8 180
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	468	588	1 056
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	1 618	2 156	3 774
<i>dont étudiants</i>	20	116	136
<i>dont inactifs autres</i>	1 598	2 040	3 638
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 566	4 923	7 489
Nb d'alloc. à bas revenus	860	1 146	2 006
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 100	921	2 021
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	101	100	201
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 566	4 923	7 489
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	682	858	1 540
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	481	652	1 133
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	201	206	407

Sources: Caf des Yvelines au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1137NZF
"LES MERISIERS" TRAPPES

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	18 850	9 947	28 797
Nb total alloc.	3 961	2 210	6 171
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	12 454	6 598	19 052
En % de la population RGP 1999	66,1	66,3	66,2
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	2 141	1 254	3 395
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 054	751	1 805
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	158	49	207
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	929	454	1 383
<i>dont étudiants</i>	11	12	23
<i>dont inactifs autres</i>	918	442	1 360
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 599	2 023	5 622
Nb d'alloc. à bas revenus	1 379	730	2 109
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 839	716	2 555
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	238	82	320
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 599	2 023	5 622
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	1 078	586	1 664
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	714	476	1 190
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	364	110	474

Sources: Caf des Yvelines au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11120ZF

"LA GRANDE BORNE" GRIGNY / VIRY-CHÂTILLON

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	15 348	39 392	54 740
Nb total alloc.	3 548	6 818	10 366
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	11 504	21 646	33 150
En % de la population RGP 1999	75,0	55,0	60,6
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	5 384	10 855	16 239
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	2 516	6 488	9 004
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	440	709	1 149
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	2 428	3 658	6 086
<i>dont étudiants</i>	34	131	165
<i>dont inactifs autres</i>	2 394	3 527	5 921
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 239	6 397	9 636
Nb d'alloc. à bas revenus	1 447	2 101	3 548
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 100	2 679	4 779
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	228	187	415
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 239	6 397	9 636
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	1 183	1 611	2 794
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	878	1 166	2 044
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	305	445	750

Sources: Caf de l'Essonne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1112NZF

"LES TARTERÊTS, LES PYRAMIDES" CORBEIL / EVRY

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	20 509	68 272	88 781
Nb total alloc.	3 956	16 299	20 255
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	11 393	44 457	55 850
En % de la population RGP 1999	55,6	65,1	62,9
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	5 795	23 666	29 461
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	2 405	12 748	15 153
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	586	1 771	2 357
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	2 804	9 147	11 951
<i>dont étudiants</i>	137	1 824	1 961
<i>dont inactifs autres</i>	2 667	7 323	9 990
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 473	13 831	17 304
Nb d'alloc. à bas revenus	1 635	4 742	6 377
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 084	4 951	7 035
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	221	466	687
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 473	13 831	17 304
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	1 322	3 904	5 226
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	980	2 973	3 953
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	342	931	1 273

Sources: Caf de l'Essonne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1113NZF
"CINEASTES - PLAINE" EPINAY-SOUS-SENART

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	11 097	1 671	12 768
Nb total alloc.	1 584	742	2 326
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	5 115	2 365	7 480
En % de la population RGP 1999	46,1	141,5	58,6
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	2 470	1 175	3 645
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 450	746	2 196
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	181	73	254
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	839	356	1 195
<i>dont étudiants</i>	13	6	19
<i>dont inactifs autres</i>	826	350	1 176
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 474	658	2 132
Nb d'alloc. à bas revenus	451	169	620
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	597	215	812
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	53	30	83
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 474	658	2 132
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	368	125	493
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	236	89	325
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	132	36	168

Sources: Caf de l'Essonne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11270ZF
"QUARTIER NORD" BONDY

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	10 299	36 530	46 829
Nb total alloc.	2 744	7 539	10 283
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	7 801	22 296	30 097
En % de la population RGP 1999	75,7	61,0	64,3
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	3 947	11 467	15 414
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 457	5 882	7 339
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	443	993	1 436
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	2 047	4 592	6 639
<i>dont étudiants</i>	15	142	157
<i>dont inactifs autres</i>	2 032	4 450	6 482
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 425	6 931	9 356
Nb d'alloc. à bas revenus	1 269	2 862	4 131
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 547	3 142	4 689
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	189	373	562
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 425	6 931	9 356
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	1 014	2 260	3 274
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	823	1 814	2 637
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	191	446	637

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11280ZF
"GRANDS ENSEMBLES DU HAIT ET DU BAS" CLICHY / MONTFERMEIL

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	29 955	22 421	52 376
Nb total alloc.	6 106	4 088	10 194
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	20 662	13 607	34 269
En % de la population RGP 1999	69,0	60,7	65,4
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	9 804	6 666	16 470
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	3 634	3 773	7 407
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	958	401	1 359
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	5 212	2 492	7 704
<i>dont étudiants</i>	48	37	85
<i>dont inactifs autres</i>	5 164	2 455	7 619
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	5 662	3 908	9 570
Nb d'alloc. à bas revenus	3 203	1 486	4 689
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	4 804	1 726	6 530
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	639	227	866
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	5 662	3 908	9 570
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	2 478	1 173	3 651
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 831	962	2 793
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	647	211	858

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1134NZF

"CLOS SAINT-LAZARRE, ALLENDE" STAINS

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	11 397	21 429	32 826
Nb total alloc.	2 599	5 071	7 670
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	7 823	14 569	22 392
En % de la population RGP 1999	68,6	68,0	68,2
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	3 720	7 494	11 214
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 364	3 380	4 744
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	353	642	995
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	2 003	3 472	5 475
<i>dont étudiants</i>	19	155	174
<i>dont inactifs autres</i>	1 984	3 317	5 301
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 335	4 575	6 910
Nb d'alloc. à bas revenus	1 283	2 156	3 439
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 679	2 364	4 043
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	247	234	481
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 335	4 575	6 910
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	1 081	1 745	2 826
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	843	1 419	2 262
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	238	326	564

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1105NZF

"LA ROSE DES VENTS, CITE EMMAÛS, LES MERISIERS, LES ETANGS" AULNAY-SOUS-BOIS

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	23 752	56 278	80 030
Nb total alloc.	4 728	9 911	14 639
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	15 594	30 708	46 302
En % de la population RGP 1999	65,7	54,6	57,9
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	7 379	15 569	22 948
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	2 814	8 545	11 359
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	671	1 076	1 747
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	3 894	5 948	9 842
<i>dont étudiants</i>	39	142	181
<i>dont inactifs autres</i>	3 855	5 806	9 661
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 270	9 193	13 463
Nb d'alloc. à bas revenus	2 078	3 391	5 469
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 697	3 446	6 143
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	427	394	821
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 270	9 193	13 463
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	1 629	2 712	4 341
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 230	2 203	3 433
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	399	509	908

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1119NZF
"LES 4 000" LA COURNEUVE

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	20 781	14 520	35 301
Nb total alloc.	4 358	3 921	8 279
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	12 971	10 587	23 558
En % de la population RGP 1999	62,4	72,9	66,7
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	6 494	5 807	12 301
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	2 552	2 343	4 895
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	647	570	1 217
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	3 295	2 894	6 189
<i>dont étudiants</i>	55	81	136
<i>dont inactifs autres</i>	3 240	2 813	6 053
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 900	3 546	7 446
Nb d'alloc. à bas revenus	2 053	1 915	3 968
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 564	1 816	4 380
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	330	205	535
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	3 900	3 546	7 446
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	1 623	1 503	3 126
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 295	1 242	2 537
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	328	261	589

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1132NZF
"LES BEAUDOTTES" SEVRAN

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	7 922	39 107	47 029
Nb total alloc.	1 851	7 213	9 064
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	5 712	23 250	28 962
En % de la population RGP 1999	72,1	59,5	61,6
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	2 778	11 473	14 251
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 120	6 128	7 248
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	282	921	1 203
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	1 376	4 424	5 800
<i>dont étudiants</i>	19	80	99
<i>dont inactifs autres</i>	1 357	4 344	5 701
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 667	6 763	8 430
Nb d'alloc. à bas revenus	858	2 525	3 383
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 140	3 060	4 200
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	122	335	457
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 667	6 763	8 430
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	660	1 955	2 615
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	522	1 532	2 054
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	138	423	561

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1121NZF
"QUARTIERS NORD" BLANC-MESNIL / DUGNY

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	12 165	43 308	55 473
Nb total alloc.	2 654	8 537	11 191
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	8 499	26 037	34 536
En % de la population RGP 1999	69,9	60,1	62,3
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	4 094	13 162	17 256
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 924	6 975	8 899
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	360	939	1 299
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	1 810	5 248	7 058
<i>dont étudiants</i>	24	92	116
<i>dont inactifs autres</i>	1 786	5 156	6 942
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 455	7 863	10 318
Nb d'alloc. à bas revenus	1 004	3 040	4 044
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 280	3 391	4 671
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	164	374	538
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 455	7 863	10 318
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	754	2 320	3 074
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	566	1 877	2 443
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	188	443	631

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1114NZF
"ORGEMENT" EPINAY-SUR-SEINE

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	10 137	36 421	46 558
Nb total alloc.	2 416	7 716	10 132
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	6 964	23 634	30 598
En % de la population RGP 1999	68,7	64,9	65,7
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	3 513	11 919	15 432
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 513	5 760	7 273
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	353	1 058	1 411
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	1 647	5 101	6 748
<i>dont étudiants</i>	35	278	313
<i>dont inactifs autres</i>	1 612	4 823	6 435
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 168	7 063	9 231
Nb d'alloc. à bas revenus	1 071	2 908	3 979
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 281	3 453	4 734
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	126	378	504
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	2 168	7 063	9 231
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	814	2 214	3 028
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	620	1 725	2 345
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	194	489	683

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11430ZF
"LE BOIS L'ABBE, LES MORDACS" CHAMPIGNY-SUR-MARNE / CHENNEVIERES

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	22 869	69 178	92 047
Nb total alloc.	5 183	11 502	16 685
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	15 334	33 170	48 504
En % de la population RGP 1999	67,1	47,9	52,7
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	7 545	17 682	25 227
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	3 537	10 897	14 434
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	623	1 193	1 816
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	3 385	5 592	8 977
<i>dont étudiants</i>	54	207	261
<i>dont inactifs autres</i>	3 331	5 385	8 716
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 708	10 483	15 191
Nb d'alloc. à bas revenus	2 195	3 202	5 397
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 552	2 593	5 145
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	327	284	611
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 708	10 483	15 191
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	1 722	2 536	4 258
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 386	2 059	3 445
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	336	477	813

Sources: Caf du Val-de-Marne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1140NZF
"GRAND ENSEMBLE OUEST-EST" VITRY-SUR-SEINE

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	24 076	54 832	78 908
Nb total alloc.	4 632	10 505	15 137
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	13 317	29 287	42 604
En % de la population RGP 1999	55,3	53,4	54,0
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	6 787	15 732	22 519
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	3 037	8 232	11 269
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	644	1 201	1 845
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	3 106	6 299	9 405
<i>dont étudiants</i>	76	584	660
<i>dont inactifs autres</i>	3 030	5 715	8 745
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 094	9 293	13 387
Nb d'alloc. à bas revenus	1 804	3 674	5 478
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 029	3 356	5 385
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	265	358	623
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 094	9 293	13 387
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	1 382	2 921	4 303
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 121	2 417	3 538
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	261	504	765

Sources: Caf du Val-de-Marne au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 11570ZF
"DAME BLANCHE NORD ET OUEST, LA MUETTE, LOCHERES" GARGES-LES-GONESSE / SARCELLES

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	68 105	29 806	97 911
Nb total alloc.	14 672	5 744	20 416
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	46 193	19 422	65 615
En % de la population RGP 1999	67,8	65,2	67,0
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	22 535	9 283	31 818
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	9 579	4 935	14 514
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	2 747	924	3 671
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	10 209	3 424	13 633
<i>dont étudiants</i>	148	57	205
<i>dont inactifs autres</i>	10 061	3 367	13 428
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	13 166	5 288	18 454
Nb d'alloc. à bas revenus	6 174	1 971	8 145
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	8 336	2 636	10 972
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	985	305	1 290
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	13 166	5 288	18 454
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	4 677	1 441	6 118
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	3 430	1 057	4 487
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	1 247	384	1 631

Sources: Caf du Val-d'Oise au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1139NZF
"LES PUIITS, LA MARLIERE, DERRIERE-LES-MURS-DE-MONSEIGNEURS" VILLIERS-LE-BEL

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	11 669	14 474	26 143
Nb total alloc.	2 062	3 524	5 586
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	6 825	10 848	17 673
En % de la population RGP 1999	58,5	74,9	67,6
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	3 243	5 450	8 693
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	1 495	2 701	4 196
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	379	582	961
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	1 369	2 167	3 536
<i>dont étudiants</i>	10	40	50
<i>dont inactifs autres</i>	1 359	2 127	3 486
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 910	3 194	5 104
Nb d'alloc. à bas revenus	835	1 275	2 110
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 234	1 565	2 799
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	132	168	300
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	1 910	3 194	5 104
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	640	1 024	1 664
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	458	779	1 237
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	182	245	427

Sources: Caf du Val-d'Oise au 31/12/2006, Insee RGP99

ZFU 1104NZF
"VAL D'ARGENT" ARGENTEUIL

	ZFU	HORS ZFU	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	26 053	67 879	93 932
Nb total alloc.	5 117	14 073	19 190
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	15 904	40 816	56 720
En % de la population RGP 1999	61,0	60,1	60,4
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	7 874	21 688	29 562
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	3 647	11 919	15 566
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	816	1 869	2 685
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	3 411	7 900	11 311
<i>dont étudiants</i>	47	339	386
<i>dont inactifs autres</i>	3 364	7 561	10 925
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 630	12 710	17 340
Nb d'alloc. à bas revenus	1 940	4 593	6 533
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 551	4 455	7 006
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	290	409	699
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	4 630	12 710	17 340
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	1 531	3 664	5 195
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	1 171	2 917	4 088
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	360	747	1 107

Sources: Caf du Val-d'Oise au 31/12/2006, Insee RGP99

ENSEMBLE DES ZUS DU VAL-DE-MARNE

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	149 060	1 077 901	1 226 961
Nb total alloc.	32 579	180 236	212 815
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	91 159	516 380	607 539
En % de la population RGP 1999	61,2	47,9	49,5
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	47 081	275 747	322 828
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	21 567	168 978	190 545
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	4 269	17 620	21 889
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	21 245	89 149	110 394
<i>dont étudiants</i>	1 196	11 003	12 199
<i>dont inactifs autres</i>	20 049	78 146	98 195
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	28 075	158 687	186 762
Nb d'alloc. à bas revenus	12 088	46 953	59 041
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	13 140	36 077	49 217
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 696	6 174	7 870
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	28 075	158 687	186 762
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	9 642	36 975	46 617
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	7 567	29 614	37 181
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	2 075	7 361	9 436

Sources: Caf du Val-de-Marne au 31/12/2006, Insee RGP99

ENSEMBLE DES ZUS DE L'ESSONNE *

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	180 505	1 013 370	1 193 875
Nb total alloc.	36 395	153 704	190 099
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	112 259	489 056	601 315
En % de la population RGP 1999	62,2	48,3	50,4
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	55 344	249 624	304 968
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	29 241	177 421	206 662
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	4 506	11 034	15 540
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	21 597	61 169	82 766
<i>dont étudiants</i>	847	8 045	8 892
<i>dont inactifs autres</i>	20 750	53 124	73 874
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	33 067	139 479	172 546
Nb d'alloc. à bas revenus	11 995	28 606	40 601
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	15 439	25 382	40 821
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 611	2 398	4 009
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	33 067	139 479	172 546
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	9 503	22 104	31 607
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	6 774	17 394	24 168
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	2 729	4 710	7 439

Sources: Caf de l'Essonne et des Hauts-de-Seine au 31/12/2006, Insee RGP99

* Y compris la ZUS 1100320 "Le Grand Ensemble" à Massy / Antony également sur le département des Hauts-de-Seine

ENSEMBLE DES ZUS DE PARIS

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	123 125	2 002 726	2 125 851
Nb total alloc.	29 046	353 313	382 359
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	65 267	799 673	864 940
En % de la population RGP 1999	53,0	39,9	40,7
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	39 248	482 904	522 152
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	15 347	231 210	246 557
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	4 392	41 743	46 135
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	19 509	209 951	229 460
<i>dont étudiants</i>	3 006	66 762	69 768
<i>dont inactifs autres</i>	16 503	143 189	159 692
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	23 266	268 433	291 699
Nb d'alloc. à bas revenus	12 255	109 422	121 677
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	9 116	58 983	68 099
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 082	6 486	7 568
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	23 266	268 433	291 699
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	9 914	87 743	97 657
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	7 976	71 164	79 140
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	1 938	16 579	18 517

Sources: Caf de Paris au 31/12/2006, Insee RGP99

ENSEMBLE DES ZUS DU VAL D'OISE

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	190 256	914 968	1 105 224
Nb total alloc.	41 753	145 643	187 396
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	127 723	467 824	595 547
En % de la population RGP 1999	67,1	51,1	53,9
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	63 519	236 519	300 038
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	29 349	158 786	188 135
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	7 142	14 318	21 460
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	27 028	63 415	90 443
<i>dont étudiants</i>	767	5 398	6 165
<i>dont inactifs autres</i>	26 261	58 017	84 278
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	37 404	133 080	170 484
Nb d'alloc. à bas revenus	15 721	31 282	47 003
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	20 350	32 264	52 614
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	2 324	3 340	5 664
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	37 404	133 080	170 484
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	12 009	24 068	36 077
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	8 867	18 574	27 441
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	3 142	5 494	8 636

Sources: Caf du Val-d'Oise au 31/12/2006, Insee RGP99

ENSEMBLE DES ZUS DE SEINE-ET-MARNE

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	86 153	1 107 358	1 193 511
Nb total alloc.	18 111	174 204	192 315
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	53 476	570 758	624 234
En % de la population RGP 1999	62,1	51,5	52,3
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	26 833	286 609	313 442
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	12 305	205 415	217 720
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	2 983	15 046	18 029
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	11 545	66 148	77 693
<i>dont étudiants</i>	178	4 111	4 289
<i>dont inactifs autres</i>	11 367	62 037	73 404
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	16 185	161 788	177 973
Nb d'alloc. à bas revenus	7 061	33 280	40 341
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	9 570	33 843	43 413
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 014	3 342	4 356
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	16 185	161 788	177 973
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	5 413	24 744	30 157
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	3 938	18 948	22 886
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	1 475	5 796	7 271

Sources: Caf de Seine-et-Marne au 31/12/2006, Insee RGP99

ENSEMBLE DES ZUS DE SEINE-SAINT-DENIS

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	305 944	1 076 984	1 382 928
Nb total alloc.	70 417	212 067	282 484
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	207 100	607 576	814 676
En % de la population RGP 1999	67,7	56,4	58,9
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	104 342	320 700	425 042
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	42 830	165 936	208 766
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	10 423	26 417	36 840
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	51 089	128 347	179 436
<i>dont étudiants</i>	1 456	6 594	8 050
<i>dont inactifs autres</i>	49 633	121 753	171 386
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	63 000	192 527	255 527
Nb d'alloc. à bas revenus	31 398	77 730	109 128
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	37 983	75 724	113 707
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	4 708	7 847	12 555
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	63 000	192 527	255 527
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	24 596	61 218	85 814
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	19 271	49 806	69 077
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	5 325	11 412	16 737

Sources: Caf de Seine-Saint-Denis au 31/12/2006, Insee RGP99

ENSEMBLE DES ZUS DES YVELINES

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	129 910	1 224 047	1 353 957
Nb total alloc.	24 629	173 475	198 104
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	78 185	575 165	653 350
En % de la population RGP 1999	60,2	47,0	48,3
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	38 483	287 735	326 218
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	18 567	207 677	226 244
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	3 992	13 910	17 902
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	15 924	66 148	82 072
<i>dont étudiants</i>	272	5 971	6 243
<i>dont inactifs autres</i>	15 652	60 177	75 829
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	22 090	159 870	181 960
Nb d'alloc. à bas revenus	8 299	27 055	35 354
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	10 998	21 793	32 791
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 344	2 048	3 392
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	22 090	159 870	181 960
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	6 044	20 709	26 753
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	4 172	15 770	19 942
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	1 872	4 939	6 811

Sources: Caf des Yvelines au 31/12/2006, Insee RGP99

ENSEMBLE DES ZUS DES HAUTS-DE-SEINE *

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF			
Population RGP 1999	167 067	1 201 762	1 368 829
Nb total alloc.	36 392	192 789	229 181
Personnes couvertes par la CAF			
Effectif	100 433	555 291	655 724
En % de la population RGP 1999	60,1	46,2	47,9
Activité des allocataires et des conjoints			
Nb total d'alloc. et conjoints	53 071	299 257	352 328
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	25 190	193 443	218 633
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	5 625	19 514	25 139
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	22 256	86 300	108 556
<i>dont étudiants</i>	906	15 615	16 521
<i>dont inactifs autres</i>	21 350	70 685	92 035
Allocataires à bas revenus			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	31 753	168 583	200 336
Nb d'alloc. à bas revenus	12 727	42 940	55 667
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	12 906	29 859	42 765
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	1 575	2 869	4 444
Dépendance aux prestations CAF			
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	31 753	168 583	200 336
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >=50% des rev. disponibles	10 126	33 123	43 249
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles</i>	7 738	26 032	33 770
<i>dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles</i>	2 388	7 091	9 479

Sources: Caf des Hauts-de-Seine au 31/12/2006, Insee RGP99

* Excepté la ZUS 1100320 "Le Grand Ensemble" à Massy / Antony

ENSEMBLE DES ZUS DE L'IDF

	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE	ZUS	HORS ZUS	ENSEMBLE
Population allocataire des CAF									
Population RGP 1999	1 332 020	9 619 116	10 951 136	100			12,2		87,8
Nb total alloc.	289 322	1 585 431	1 874 753				15,4		84,6
Personnes couvertes par la CAF									
Effectif	835 602	4 581 723	5 417 325	100			15,4		84,6
En % de la population RGP 1999	62,7	47,6	49,5	62,7				47,6	49,5
Activité des allocataires et des conjoints									
Nb total d'alloc. et conjoints	427 921	2 439 095	2 867 016	100			14,9		85,1
Nb d'alloc. ou conjoints actifs avec emploi	194 396	1 508 866	1 703 262				11,4		88,6
Nb d'alloc. ou conjoints actifs chômeurs	43 332	159 602	202 934				21,4		78,6
Nb d'alloc. ou conjoints inactifs	190 193	770 627	960 820				19,8		80,2
dont étudiants	8 628	123 499	132 127				6,5		93,5
dont inactifs autres	181 565	647 128	828 693				21,9		78,1
	855 842								
Allocataires à bas revenus									
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	254 840	1 382 447	1 637 287	100			15,6		84,4
Nb d'alloc. à bas revenus	111 544	397 268	508 812				21,9		78,1
Enfants <19 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	129 502	313 925	443 427				29,2		70,8
Enfants de 19 à 24 ans vivant dans un foyer alloc. à bas revenus	15 354	34 504	49 858				30,8		69,2
Dépendance aux prestations CAF									
Nb d'alloc. dans le champ des revenus (hors étudiants et + de 65 ans)	254 840	1 382 447	1 637 287	100			15,6		84,4
Nb d'alloc. dont les prestations CAF >= 50% des rev. disponibles	87 247	310 684	397 931				21,9		78,1
dont nb d'alloc. dont presta. représentent 75 à 100% des rev. disponibles	66 303	247 302	313 605				21,1		78,9
dont nb d'alloc. dont presta. représentent 50 à 74% des rev. disponibles	20 944	63 382	84 326				24,8		75,2

Sources: Caf d'Ile-de-France au 31/12/2006, Insee RGP99

D-4 La politique régionale d'accompagnement des territoires en difficulté d'un point de vue économique, Conseil Régional Île-de-France

ACTION ECONOMIQUE REGIONALE : LES DISPOSITIFS POUR SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES EN DIFFICULTE***

Ces dispositifs spécifiques, complétés par les aides régionales de droit commun (Cap entreprise, gamme de financement des entreprises...) constitueront l'action économique régionale dans les territoires en difficulté

Ces dispositifs ont vocation à s'intégrer dans des programmes pluriannuels -les Pactes- qui mobiliseront également d'autres outils en faveur du développement économique, de la formation et de l'emploi

	DISPOSITIFS	Objectifs opérationnels	Bénéficiaires cibles du dispositif	Modalités de soutien régional	Opérateurs / bénéficiaires de l'aide régionale
SENSIBILISER A L'ENTREPRENEURIAL	Mise à disposition d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat	Instituer l'esprit d'entreprise et développer la culture de l'entrepreneuriat	Tous publics issus des quartiers, jeunes en priorité	Aide à la rémunération de postes emploi-temps, à hauteur de 15 000 € par poste créé, versée pendant 6 ans, accompagnée d'une aide à la formation de 1500 € par salarié	Associations, Entreprises d'insertion, Groupement d'employeurs sous statut associatif, Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, Société coopérative d'intérêt collectif, Fondation, GIP, Société coopérative ouvrière de production
	Soutien à la création et à la labellisation de points d'accueil création d'entreprise (PACE)	Renforcer l'accessibilité de l'information et des dispositifs d'appui à la création d'activité	Porteurs de projets de création d'activités habitant ou souhaitant s'implanter dans les quartiers	Subvention d'équipement à hauteur de 15 000€ Subvention de fonctionnement à hauteur de 35 000€ au maximum par an ou 40 000 € selon la structure juridique	Associations ou groupement d'associations, GIP, collectivités locales ou EPCI, chambres consulaires, groupement d'employeurs sous statut associatif, fondation
FAVORISER L'EMERGENCE OU L'EXPRESSION DU PROJET de l'île au projet	Convention d'affaires : manifestation permettant la mise en relation des porteurs de projets avec les partenaires ressources techniques et financiers adéquates	Faciliter l'accès aux ressources et aux appuis des porteurs d'idées/projets de création d'activités	Tous publics issus des quartiers ou s'y implantant	Subvention plafonnée à 50 000€, correspondant à 50% du coût total des dépenses éligibles	Toutes personnes publiques et privées à même d'organiser la convention d'affaires
	Soutien aux structures d'accompagnement permettant de passer de l'idée au projet	Aider à l'élaboration de projets d'activités en facilitant l'insertion des porteurs d'idées ou de projets dans des démarches structurantes	Porteurs de projets de création d'activités habitant ou souhaitant s'implanter dans les quartiers ou dans les franges franciliennes, autres territoires prioritaires du SRDE	Subvention de fonctionnement plafonnée à 30 000€, correspondant à 50% du coût total des dépenses éligibles Appui à l'activité de la structure à hauteur de 1 500€ par porteur accompagné : * plafonné à 25 bénéficiaires et 30 000 € par an et par structure interdépartementale * plafonné à 60 bénéficiaires et 90 000 € par an et par entité de direction départementale	Toutes personnes publiques et privées répondant aux objectifs du règlement d'intervention régional
	Appui aux structures d'accompagnement des porteurs de projets à fort potentiel économique et social	Déployer un accompagnement renforcé des porteurs de projets d'activités présentant une complexité en termes de montage et/ou validation économique		Subvention de fonctionnement plafonnée à 50 000€, correspondant à 50% des dépenses liées au déploiement de la démarche d'accompagnement Aide à la rémunération des porteurs de projets dans le cadre du Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise (CAPE)	Ecoles, organismes de formation et/ou consulaires, structures d'accompagnement, toutes formes juridiques
AIDER A L'INSTALLATION ET A LA CONSOLIDATION DE L'ACTIVITE	Aide au cautionnement des baux : dispositif de substitution aux dépôts de caution	Favoriser l'accès aux locaux par aide au cautionnement	Créateurs et repreneurs d'entreprise s'installant dans les territoires en difficulté	Abonnement de fonds existants correspondant à 100% du montant privable des dépôts à couvrir	Fonds de garantie reconnus par la Région : CSECSofaris, SOCAM, France Active
	Soutien à la dynamisation commerciale et artisanale des quartiers	Dynamiser les entreprises commerciales et artisanales	Entreprises commerciales et artisanales installées dans les quartiers	Soutien aux actions d'animations commerciales à hauteur de 50 000 € par an pendant 3 ans, correspondant à 50% du coût total des budgets concernés	Chambres consulaires, associations de commerçants et d'artisans, collectivités locales et EPCI
	Aide à la construction, réhabilitation d'immobilier d'entreprises	Favoriser l'installation de jeunes entreprises	FME/PMI	Subvention d'investissement d'un montant plafonné à 782 249€, soit 45% du coût HT des travaux pour la construction de pépinières d'entreprises et à 457 347 € pour les locaux d'activités Aide à l'acquisition de foncier et de bâti en vue de leur réaménagement, dans une logique de réorption de friches : acquisition du foncier plafonnée à 100 000€, correspondant à 20% du prix du terrain	Maîtres d'ouvrage publics : collectivités locales, EPCI et autres établissements publics, GIP, bailleurs sociaux (uniquement pour les locaux d'activités), SEM dans le cadre de conventions de mandat Maîtres d'ouvrage privés selon conditions à préciser ultérieurement
	Appui à la requalification de parcs d'activités	Aider au maintien et au développement des entreprises par la requalification des espaces publics des zones d'activités économiques	Entreprises implantées dans les zones d'activités économiques	Subvention d'investissement plafonnée à 1 M€, correspondant à 25% du coût HT des travaux ou 40% pour le traitement de friches ou le développement de la multimodalité Aide à l'acquisition foncière de friches destinées à l'accueil d'espaces économiques plafonnée à 100 000 €, correspondant à 20% du prix du terrain	Collectivités locales, EPCI et autres établissements publics, GIP, bailleurs sociaux, SEM,

*** Territoires notamment inscrits en sites politiques de la ville (ZUS, ZFU, ZRU), et/ou bénéficiant des dispositifs de contractualisation politique de la ville (ANRU, CUCS).



Les Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique

Direction du Développement économique et de l'Emploi
Unité Développement
Région Île-de-France

Décembre 2007



île de France

1



Les Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique :

- ? Une nouvelle démarche de **contractualisation pluriannuelle** entre la Région et ses partenaires locaux
- ? Pour **territorialiser** la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Économique (SRDE) et contribuer à celle du Schéma Régional des Formations
- ? En apportant une **offre de services intégrée** coordonnant l'ensemble des dispositifs disponibles (emploi, formation, création et développement des entreprises, appui au filières locales...)



île de France

2



Les objectifs :

- ? **Objectif quantitatif** : 8 Pactes « pionniers » en 2008
Montée en puissance en 2009; 50 Pactes à l'horizon 2010.
- ? **Objectifs qualitatifs** :
 - ? **Améliorer la cohérence de l'action publique** en installant une gouvernance partagée Région – Partenaires territoriaux
 - ? **Mutualiser et accroître les ressources** des partenaires financeurs afin d'améliorer l'efficacité de leurs actions
 - ? Renforcer l'offre de services sur les territoires et notamment dans les **quartiers en difficulté**



île de France

4



Les acteurs:

- ? Structures pouvant porter des Pactes:
 - ? En priorité, les groupements de communes : **Communautés d'agglomération**, de communes, Syndicats d'agglomération nouvelle
 - ? A défaut, structures de l'emploi, porteuse de service public (Groupements d'Intérêt Public, Maison de l'Emploi et de la Formation, Comité de Bassin d'Emploi, PLIE...) ou structures d'intermédiation économique implantées localement
- ? Une **convention de trois ans** sera signée entre la Région et la structure porteuse du Pacte
- ? Le choix des territoires se fera notamment sur la base des manifestations d'intérêt des collectivités intéressées



île de France

5



Les projets éligibles:

Pour être retenus par la Région, les projets de Pacte doivent :

- ? Avoir pour objectif **la création ou le maintien d'emploi et le développement économique** d'un territoire ciblé
- ? **Être partenariaux** : associer notamment les acteurs publics (collectivités territoriales, service public de l'emploi, acteurs de l'intermédiation économique, et, le cas échéant, de l'enseignement et de la recherche...) et acteurs privés (chefs d'entreprises, associations, partenaires sociaux, citoyens...). S'il existe un accord Région - Département, la participation de ce dernier est souhaitée afin de conforter le caractère partenarial de la démarche.
- ? Faire l'objet d'une **démarche de projet** en cinq phases:



île de France

6



Les 5 phases des Pactes

- ? La préparation d'un **diagnostic** partagé
- ? L'élaboration d'une **stratégie**
- ? La construction d'un **plan d'action** et d'une programmation précise (calendrier, plan de financement...)
- ? La **mise en œuvre** et le **suivi** du plan d'action
- ? La réalisation d'une **évaluation**

 La démarche est itérative : le diagnostic doit pouvoir être mis à jour, l'évaluation doit être envisagée dès la conception du plan d'action ...



île de France

7



Le diagnostic partagé

- ? Ce diagnostic doit notamment présenter les points suivants :
 - ? renseignements statistiques « basiques » sur le développement économique et l'emploi sur le territoire
 - ? forces, faiblesses, opportunités, menaces : matrice « SWOT » du territoire
 - ? jeu d'acteurs sur le territoire (partenariats déjà existants, bonnes coopérations à signaler)
 - ? moyens publics déjà mobilisés sur le territoire
- ? Dans les cas où la structure porteuse pourrait produire un diagnostic de territoire de moins d'un an répondant aux attentes régionales, aucun diagnostic supplémentaire ne sera demandé
- ? Une subvention régionale peut couvrir la moitié des dépenses à engager lorsque l'étude est nécessaire (pour compléter ou actualiser un diagnostic existant ou en élaborer un s'il n'y en a pas, 70 000 euros maximum, pour une étude d'une durée maximale de six mois).



Le financement des actions programmées

- ? Les **outils existants** à disposition:
 - ? en faveur du **développement économique territorial**, notamment ceux qui relèvent de l'aménagement économique du territoire, de la mise en place d'un parcours du créateur d'entreprises et du soutien aux réseaux locaux d'entreprises
 - ? en faveur de l'**emploi** (Appui aux actions RH dont plateformes TPE, groupements d'employeurs, appui à l'amélioration de la qualité de l'emploi et des conditions de travail - ARACT, accompagnement vers et dans l'emploi dont passerelles entreprise, chantiers école, projets de territoire, Dynamicadres, Emplois-tremplins...)
 - ? en faveur de la **formation professionnelle**, pour favoriser l'accès des publics aux actions de formations qualifiantes et d'accès à la qualification ou aux mesures de mobilisation et d'insertion professionnelles.
- ? **Une action innovante** : action ne pouvant être réalisée dans le cadre des dispositifs existants pourra faire l'objet d'une subvention de fonctionnement à hauteur maximale de 150 000 € pour la structure porteuse.



Un soutien renforcé dans les quartiers en difficulté:

- ? **Sensibiliser et informer à la création d'entreprise** : mise en place d'agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat, implantation de points d'accueil et d'orientation de proximité labellisés
- ? **Favoriser l'émergence** de projets par la promotion d'« **École régionale de projets** » capables d'accompagner le passage de l'idée au projet d'entreprise, en facilitant l'accès aux ressources et aux appuis
- ? **Accroître le soutien à l'implantation et au développement des entreprises et des activités par** :
 - ? la mise en place et le déploiement territorial des outils de financement (aide au cautionnement de baux, prêts d'honneur, garantie de prêt...) et des conseils (Cap entreprise, couveuses et coopératives d'activités...)
 - ? le renouvellement d'une offre foncière et immobilière adaptée aux besoins des entreprises (aides à la requalification des ZAE et à la création d'immobilier d'entreprises)
 - ? la dynamisation des **entreprises commerciales et artisanales** (aide à reprise d'entreprises/ATREA) et l'amélioration de leur environnement immédiat (soutien aux actions d'animations commerciales).

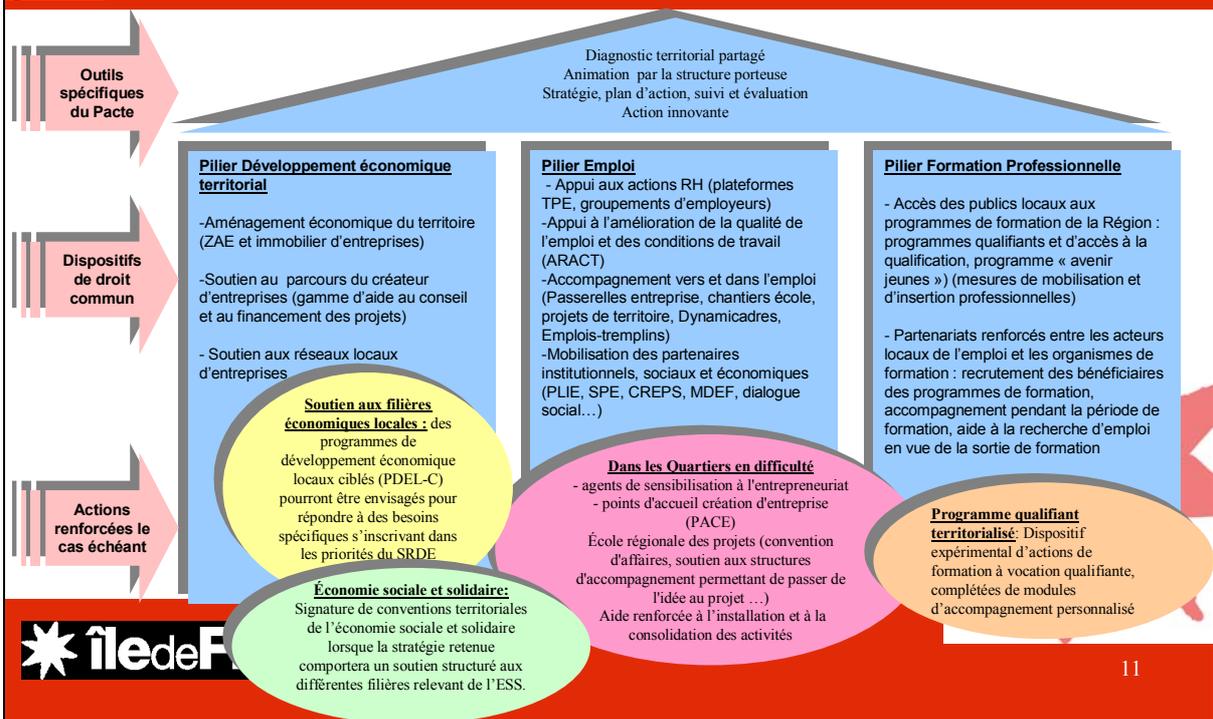


L'articulation avec les autres actions territorialisées

- ? Volet territorial des Contrats de projet Etat-Région
- ? Projets financés par les fonds européens



Les Pactes pour l'emploi, la formation et le développement économique



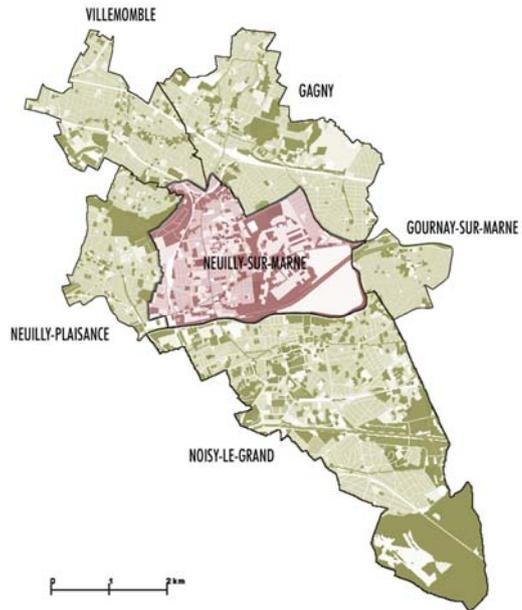
D-5 La ZFU de Neuilly-sur-Marne



Neuilly-sur-Marne

Neuilly-sur-Marne (32755 hab.) est située à 18 kilomètres à l'est de Paris, au sud du département de Seine-Saint-Denis.

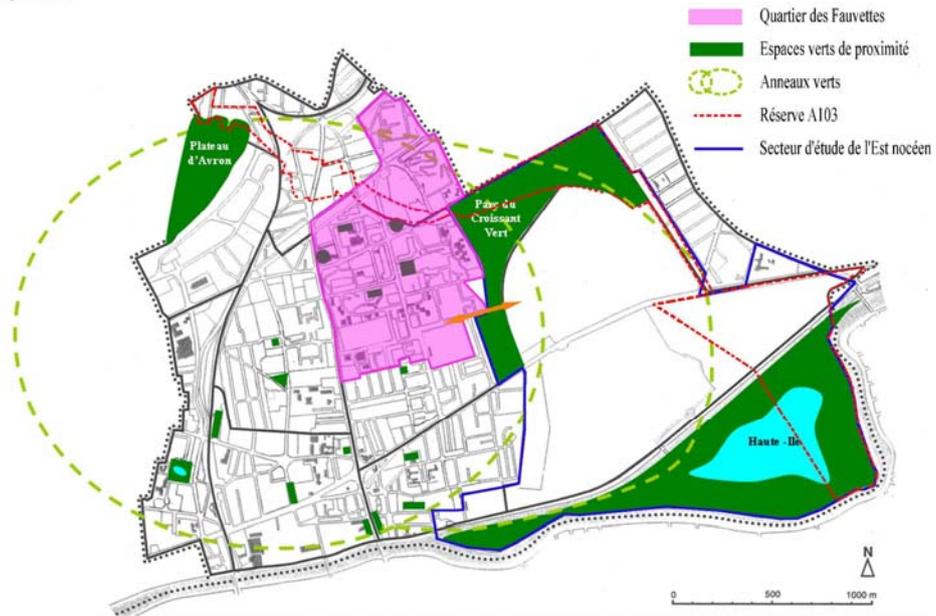
Elle est limitrophe des communes de Gagny (36715 hab.), Gournay-sur-Marne (5925 hab.), Noisy-le-Grand (58217 hab.), Neuilly-Plaisance (18236 hab.), Villemomble (26995 hab.).



Neuilly-sur-Marne et les communes limitrophes - (Source IAURIF)



Neuilly-sur-Marne



Situation géographique

- Neuilly-sur-Marne se situe au sud-est du département de la Seine-Saint-Denis.
- 32 755 Habitants.
- 686 hectares.
- Neuilly-sur-Marne est à l'intersection de la RN370 et de la RN34, à proximité des autoroutes A4 et A86, des gares RER A Neuilly-Plaisance et EOLE Gagny.
- Communes limitrophes :
 - au nord, Villemomble,
 - à l'est et au nord-est, Gagny,
 - au sud-est, Gournay-sur-Marne,
 - au sud, au-delà de la Marne Noisy-le-Grand,
 - à l'ouest, Neuilly-Plaisance.

Situation économique

La tertiarisation de l'économie de l'Île-de-France et du département correspond au profil de Neuilly-sur-Marne mais la ville affiche une diversité dans les secteurs de l'économie. On observe la perte programmée des emplois hospitaliers. La création d'un pôle à l'Est de la commune devrait servir de locomotive au tissu commercial, compensant les pertes d'emplois prévues.

D'une manière générale, en raison de son statut dans le réseau viaire, la **nationale 34 conserve une attractivité commerciale importante**. Toutefois, la commune présente une multipolarité sans prédominance d'un centre-ville.

Au total, **trois pôles commerciaux majeurs** organisent le tissu commercial de la commune Auchan, le centre commercial Nord des Fauvettes et Simply Market auxquels s'ajoutent quelques 110 commerces et services répartis dans la ville, comprenant notamment 9 cafés (disparition du Café Le Feu Rouge et du Café des Fauvettes), 16 restaurants et 8 pharmacies.

Deux principaux pôles commerciaux se situent le long de la nationale 34 : le centre commercial Baobab avec Auchan associé aux boutiques de la galerie marchande (9 220 m²) et le supermarché «Simply Market» (1 100 m²) avec cinq commerces et services de proximité.

Plus à l'Est de la ville, une petite zone commerciale forme un pôle commercial attractif constitué d'un supermarché, de boutiques et de restaurants (4 400 m²).

Neuilly-sur-Marne

Économie

Bureaux

Le marché local reste un marché essentiellement de PME/PMI. Aucun grand projet tertiaire n'est prévu d'ici 2006/2007. En juin 2004, le stock de bureaux vacants et en chantiers n'était que de 377 m².

Activités

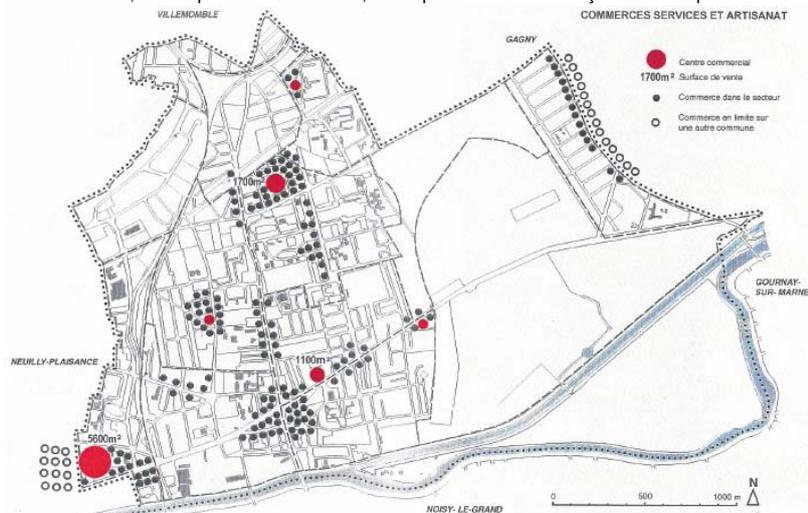
A Neuilly-sur-Marne, il existe environ 1.200 entreprises. Les premiers employeurs privés sont le groupe Eiffage (environ 400 salariés) Auchan et l'AFPA.

Le marché immobilier des locaux d'activités se situe essentiellement dans la Zone Industrielle des Chanoux. Aujourd'hui, la nécessité d'adapter les locaux (normes techniques, modulations des bâtiments,...), les contraintes de coût (loyer, charges, ...), le positionnement géographique (axes majeurs routiers, transports en commun), la proximité de pôles économiques forts voire également l'environnement et les conditions de travail menacent la pérennité des activités.

Commerces

Au total, trois pôles commerciaux majeurs organisent le tissu commercial de la commune (Auchan, le centre commercial nord des Fauvettes et Simply) auxquels s'ajoutent quelques 110 commerces et services répartis dans la ville, comprenant notamment 9 cafés, 16 restaurants et 8 pharmacies

Le commerce alimentaire, locomotive pour le centre commercial nord des Fauvettes, rencontre de graves difficultés financières, avant que la ZRU soit créée, elle a permis aux commerçants de rééquilibrer leurs comptes.

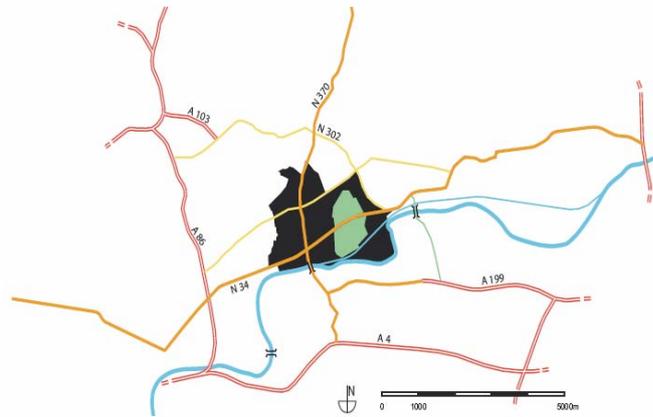


Une ville multipolaire, dont les pôles s'organisent essentiellement autour des commerces et des services

Accessibilité et desserte

A une échelle très locale, la desserte des quartiers est aisée.

Cela est du à la fois à un maillage efficace, qui se ramifie aux voies structurantes, dans une relation d'immédiateté aux grands axes, et aussi à un partage clairement identifié des rôles entre la « route » et la rue.



Un territoire relié aux grands axes routiers de l'Est parisien



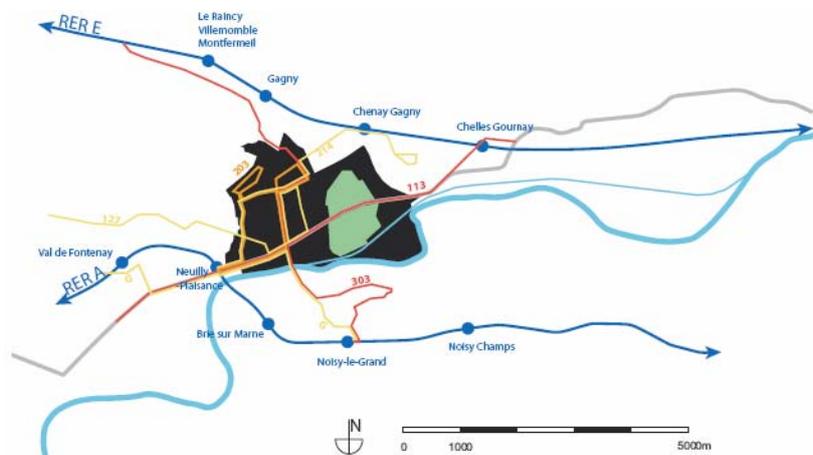
Accessibilité et desserte

Au cœur des axes routiers mais à l'écart des gares

La ville est au centre d'une desserte « lourde » de premier ordre (RER E Gagny et Chelles, RER A Neuilly-Plaisance et Noisy-le-Grand) menant à tous les grands pôles régionaux (Paris-Saint Lazare, Paris-Gare de Lyon, Marne la Vallée).

Un réseau de bus essentiel

Dans cette configuration, la desserte en bus devient un maillon essentiel pour relier la ville aux différentes gares et répondre de manière efficace à son lien avec les pôles régionaux.





Neuilly-sur-Marne

**Le Programme
de Rénovation Urbaine
du Quartier des Fauvettes**

The slide features a light blue header with the city name 'Neuilly-sur-Marne' and a logo on the left. The main content is centered and reads 'Le Programme de Rénovation Urbaine du Quartier des Fauvettes' in bold black text.

Quelques éléments du contexte

- Le quartier des Fauvettes compte **11 860 habitants** (1/3 de la population) (RGP 1999) ;
- **58 % des logements sociaux** de la commune se situent dans ce secteur ;
- Le nombre total de **logements sur la commune** est de **12 676**, de **4 384 sur la ZUS** dont **61,3%** de logements locatifs **HLM** dans les résidences principales ;
- Le « projet pour les Fauvettes » a été validé par le Conseil Municipal en juin 2003 ;
- Le Programme de Rénovation Urbaine a été validé par le Conseil Municipal le 25 novembre 2004 ;
- Le quartier des Fauvettes est composé de sous-quartiers : le quartier des Fauvettes Sud séparé du quartier des Fauvettes Nord par la **réserve foncière de l'A103**.

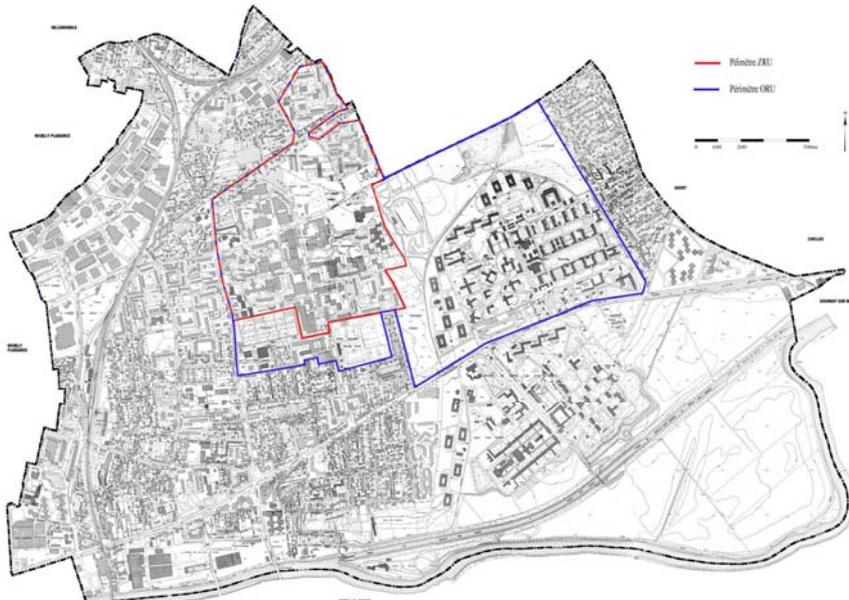
Vue aérienne Sud-Est



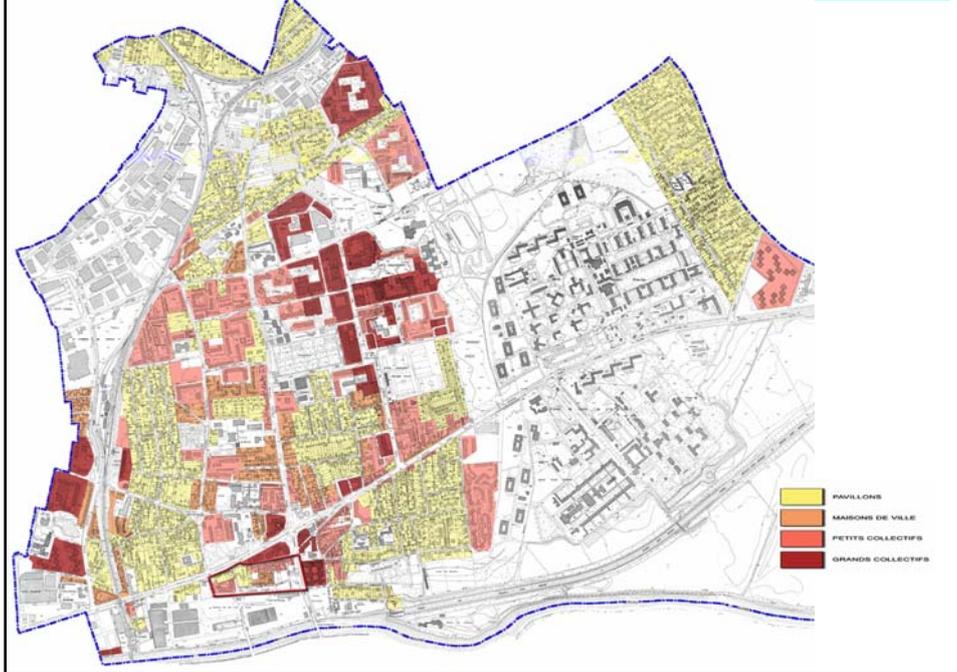
L'urbanisme de dalles du quartier



Plan de situation (périmètre d'intervention de l'ANRU)

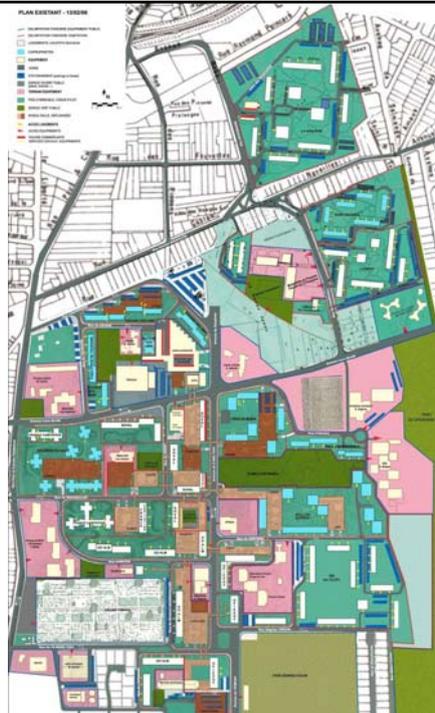


Typologie de l'Habitat



LE PLAN DE L'EXISTANT

- DELIMITATION FONCIERE EQUIPEMENT PUBLIC
- DELIMITATION FONCIERE HABITATION
- LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
- COPROPRIETES
- EQUIPEMENT
- VOIRIE
- STATIONNEMENT (parkings et boxes)
- ESPACE OUVERT PUBLIC (place, marché...)
- TERRAIN EQUIPEMENT
- PIED D'IMMEUBLE, COEUR D'LOT
- ESPACE VERT PUBLIC
- NIVEAU DALLE, ESPLANADES
- ACCES LOGEMENTS
- ACCES EQUIPEMENTS
- FACADE COMMERCANTE
- SERVICES SOCIAUX, EQUIPEMENTS



Les dysfonctionnements urbains constatés (1)

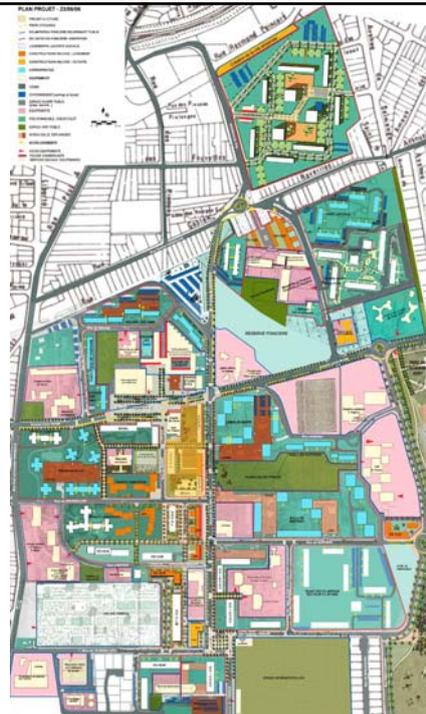
- **L'enclavement du quartier :**
 - rupture physique créée par l'emprise foncière réserve A103,
 - pas d'ouverture vers le reste de la ville,
 - RD301 et 8 mai 1945 ne jouent pas leur rôle d'axes majeurs.
- **Le manque de lisibilité des espaces :**
 - statut foncier des passerelles, des rampes et des escaliers n'est pas clair,
 - circulations sur dalle et entre dalle et sol ne sont pas lisibles,
 - confusion entre les espaces résidentiels et les espaces publics.

Les dysfonctionnements urbains constatés (2)

- **Les difficultés de fonctionnement des équipements :**
 - certains équipements publics sont inadaptés, peu visibles et dispersés,
 - centre commercial peu apparent et introverti,
 - la place du Marché ne bénéficie pas d'un traitement adapté.
- **L'état de l'ouvrage dalle :**
 - l'ouvrage dalle est obsolète,
 - un tiers des parkings n'est pas utilisé, ils sont en mauvais état,
 - les rampes, escaliers et passerelles constituent un véritable labyrinthe,
 - la tour NA5 présente le plus grand nombre de dysfonctionnements.

LE PRU DES FAUVETTES

-  PROJET A L'ETUDE
-  PISTE CYCLABLE
-  DELIMITATION FONCIERE EQUIPEMENT PUBLIC
-  DELIMITATION FONCIERE HABITATION
-  LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
-  CONSTRUCTIONS NEUVES : LOGEMENT
-  CONSTRUCTIONS NEUVES : ACTIVITE
-  COPROPRIETES
-  EQUIPEMENTS
-  VOIRIE
-  STATIONNEMENT (parkings et boxes)
-  ESPACE OUVERT PUBLIC (place, marché...)
-  EQUIPEMENTS
-  PIED D'IMMEUBLE, COEUR D'LOT
-  ESPACE VERT PUBLIC
-  NIVEAU DALLE, ESPLANADES
-  ACCES LOGEMENTS
-  ACCES EQUIPEMENTS
-  FACADE COMMERCANTE
-  SERVICES SOCIAUX, EQUIPEMENTS



Les actions du Programme de Rénovation Urbaine

1. Une intervention forte sur l'Habitat

- Des démolitions de tours ;
- Des constructions de logements ;
- Des résidentialisations et des réhabilitations de logements ;

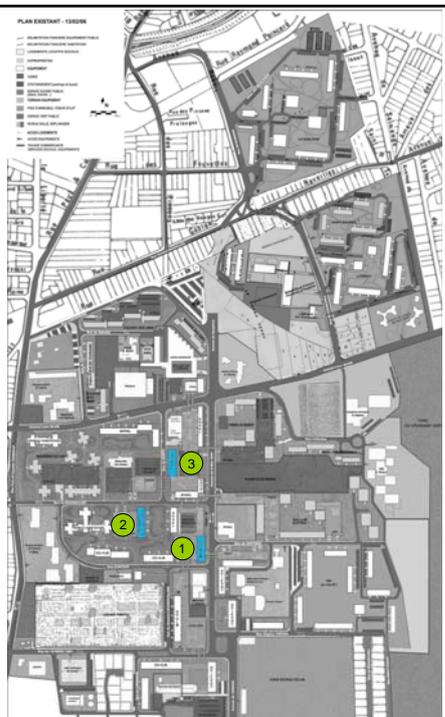
2. Une intervention importante sur les équipements publics et commerciaux.

3. Une intervention forte sur les circulations.

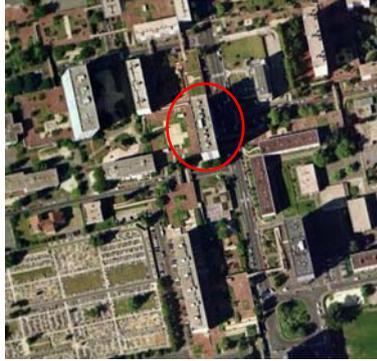
I. UNE INTERVENTION FORTE SUR L'HABITAT

A – Des démolitions de tours

1. Démolition de tour NA5 de l'ODHLM
2. Démolition de la tour NB3 de France Habitation
3. Démolition de la tour NA2 de la SOVAL
(en avenant)



1. Tour NA5 de l'ODHLM à démolir



2. Tour NB3 de France Habitation à démolir

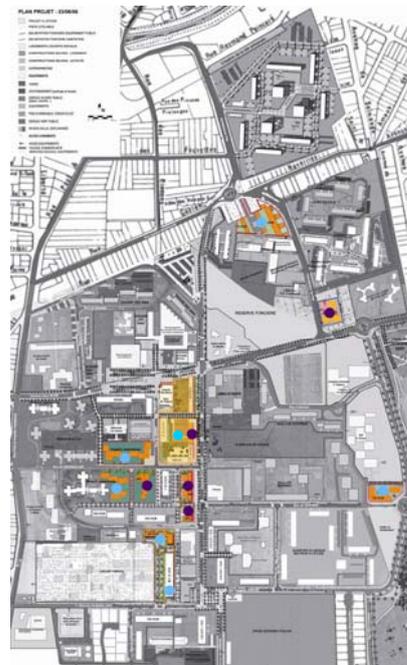


3. Tour NA2 de la SOVAL à démolir (en avenant)



B – Des constructions de logements

- Constructions de logements accession / locatif libre
- Constructions de logements locatifs sociaux



C - Des résidentialisations et des réhabilitations de logements

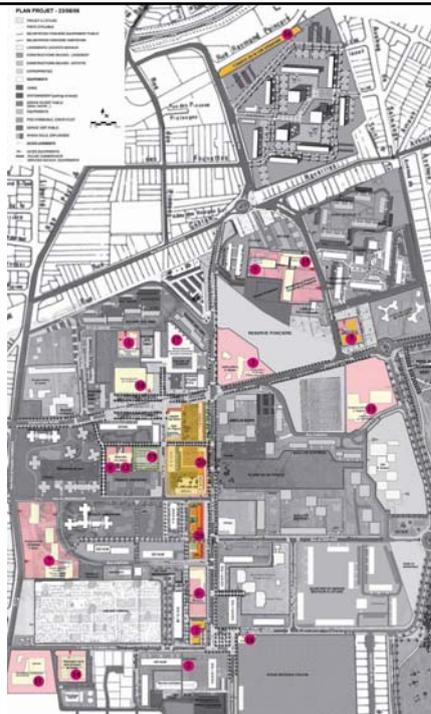
- *Résidentialisation*
- *Réhabilitation*
- 1. L'ODHLM
- 2. La SOVAL (une partie en avenant)
- 3. FRANCE HABITATION
- 4. L'OPIEVOY
- 5. La SABLIERE (en avenant)
- 6. LOGIREP
- 7. La SONACOTRA



II. UNE INTERVENTION IMPORTANTE SUR LES EQUIPEMENTS PUBLICS ET COMMERCIAUX

Équipements publics et commerciaux projetés

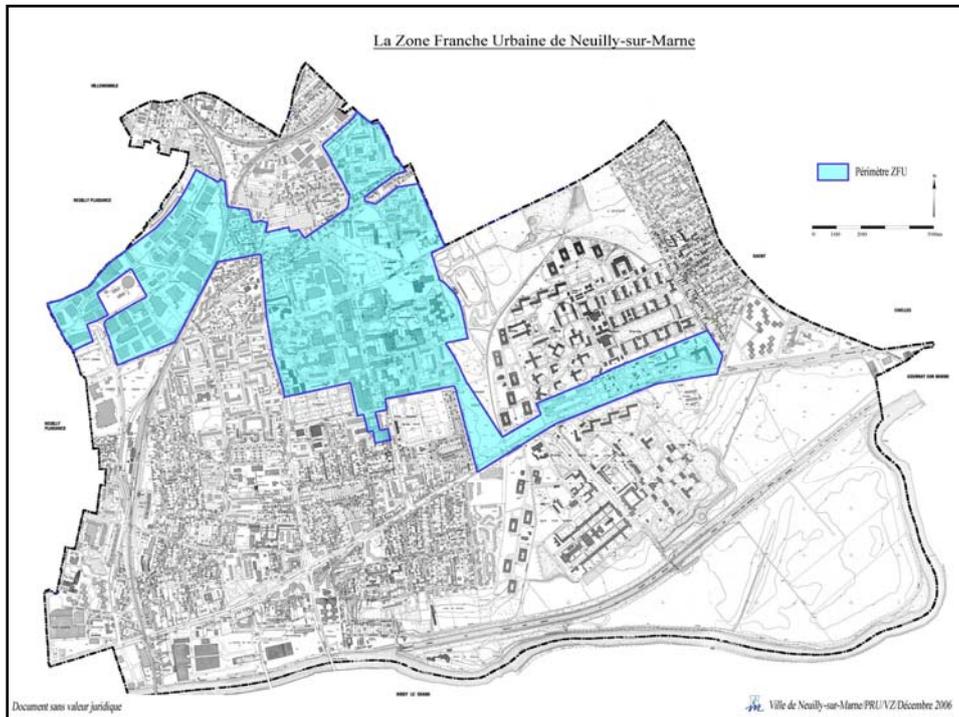
1. Construction d'une médiathèque
2. Création d'une cyberbase
3. Réhabilitation et Extension du centre culturel Salvador Allende
4. Création d'une maison des langues européennes
5. Construction d'une maison de la petite enfance
6. Agrandissement de l'école maternelle André Chénier
7. Restructuration des restaurants du groupe scolaire Valéry-Du Hamel
8. Aménagement de la cour maternelle de l'école Les Oiseaux
9. Agrandissement de l'école maternelle Florian/La Fontaine
10. Retournement de l'entrée de la patinoire sur la place
11. Réhabilitation et l'extension de la piscine « Plein Soleil »
12. Réorganisation du stand de tir à l'arc
13. Extension et la réhabilitation du gymnase Henri DEGLANE
14. Rénovation de la salle omnisports Marcel Cerdan
15. Reconstruction d'une cuisine centrale
16. Création d'une cité artisanale avenue Raymond Poincaré
17. Rénovation du centre commercial des Fauvettes
18. Aménagement de l'aire de proximité rue Duguay Trouin
19. Aménagement terrain de proximité rue du Berry
20. Constructions de commerces (une partie en avenir)



III. UNE INTERVENTION FORTE SUR LES CIRCULATIONS



La Zone Franche Urbaine



La Zone Franche Urbaine

La loi pour l'égalité des chances du 31 mars 2006 prévoit la création de 15 nouvelles Zones Franches Urbaines (ZFU). La liste des communes a été communiquée lors du Comité Interministériel des Villes du 9 mars 2006, Neuilly-sur-Marne y figure.

La ville a présenté un dossier pour l'établissement du périmètre de la ZFU différent de celui de la ZUS-ZRU fixé par les deux décrets du 26 décembre 1996.

Deux décrets ont été publiés en application de l'article 26 de la loi n° 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances :

- Décret 2006-930 du 28 juillet 2006 portant création de zones franches urbaines ;
- Décret 2006-1623 19 décembre 2006 portant délimitation des zones franches urbaines.

Cette démarche vise à :

- enclencher une dynamique économique,
- augmenter le nombre d'entreprises en ZFU (en faciliter leur implantation),
- augmenter le nombre d'emplois en ZFU (et notamment pour les habitants du quartier).

Le dispositif ZFU permet aux entreprises s'installant dans ces zones de bénéficier d'une exonération de charges fiscales et sociales à taux plein pour une période de 5 ans maximum puis à taux dégressif pendant 3 à 9 ans, selon la taille de l'entreprise.

Le périmètre de l'Opération de Rénovation Urbaine (ORU) signé le 18 février 2002 par l'État, la Région Île-de-France, le Département de la Seine-Saint-Denis, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Commune intégrant le site des hôpitaux est également à prendre en considération pour la partie qui correspond aux critères définis par la circulaire de la Direction Interministérielle à la Ville du 12 avril 2006.

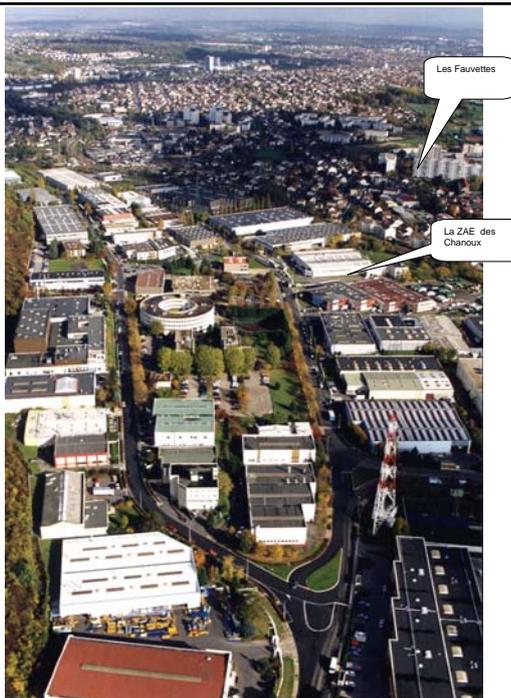
Objectifs

- **Le périmètre de l'actuelle ZRU couvre une zone d'habitat où le développement économique s'avère impossible par manque de foncier disponible. L'arrivée d'une ZFU permet d'envisager une véritable transformation des Fauvettes et du site des hôpitaux sur le plan urbaniste, économique et donc social.**
- Pour envisager un véritable projet de développement économique, le quartier des Fauvettes peut s'appuyer sur la friche artisanale des Fauvettes Nord et sur les terrains libérés à l'est du quartier par l'hôpital de Maison Blanche. La ZFU, d'autre part, permettra le maintien et la pérennisation des activités économiques et commerciales existantes.
- Bien qu'il soit antérieur au programme de l'autoroute A87, supprimé depuis près de 20 ans, le tracé du projet A103 est toujours inscrit au SDRIF. Le préfet de région a lancé en juillet 2003 une étude sur des scénarios alternatifs à l'A103 qui pourrait permettre de lever la servitude au prochain SDRIF et de créer des opportunités foncières en plein cœur des fauvelles et dans la friche artisanale.
- D'autre part, la ZFU est une occasion de corriger la perte d'attractivité de la Zone Industrielle des Chanoux mise en évidence dans une étude de 2004 à l'initiative de l'Association des Collectivités Territoriales de l'Est Nocéen (ACTEP) et réalisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris (CCIP).
- **L'objectif municipal est de retrouver les 3000 emplois perdus par la restructuration des établissements de soins psychiatriques et peut désormais être soutenu par le dispositif mis en œuvre dans la loi pour l'égalité des chances.**

La Zone Industrielle des Chanoux

Inclure la ZAE des Chanoux dans le périmètre de la Zone Franche Urbaine était une décision pertinente pour :

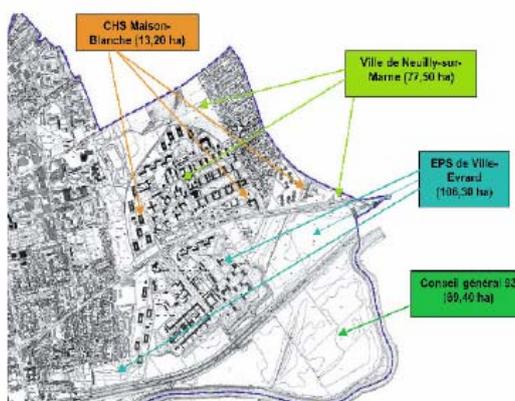
- retrouver la logique de la division habitations / activités réalisé entre Fauvettes et Chanoux par l'aménagement des années 70.
- Disposer immédiatement de l'offre foncière en locaux variés (13 380 m² au 02/05/06) pour :
 - accueillir des nouvelles entreprises afin de régénérer et dynamiser le tissu économique existant;
 - créer les centaines d'emplois qui seuls attesteront du succès de la ZFU de Neuilly sur Marne;
 - et redonner ainsi espoir aux habitants de notre cité.



Les Friches Hospitalières

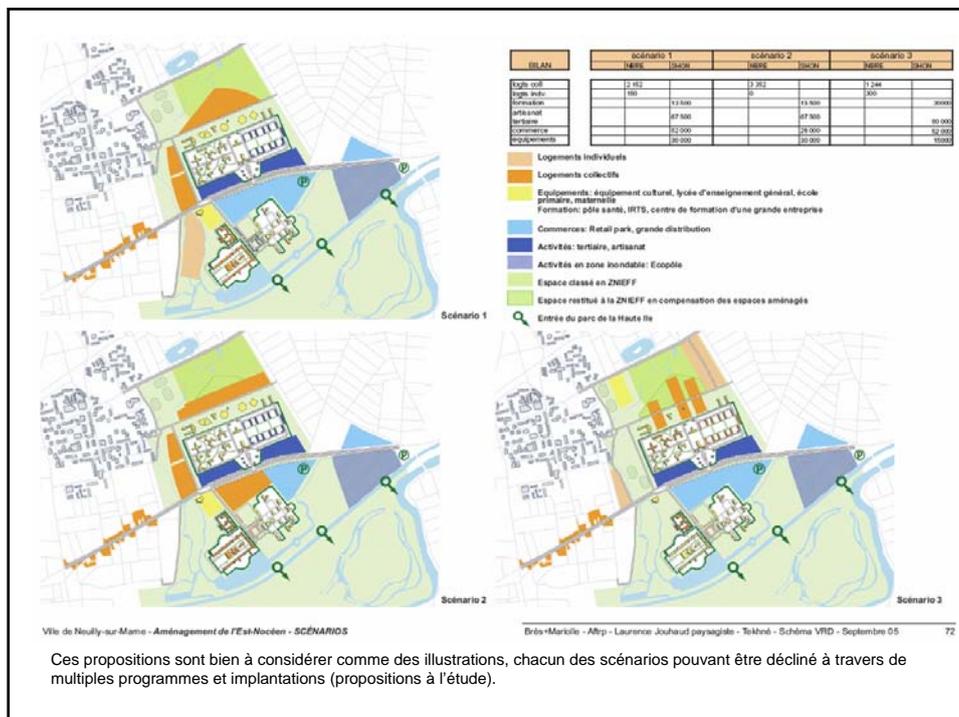
Le territoire concerné les sites des hôpitaux psychiatriques de Maison-Blanche et de Ville-Evrard et leur patrimoine foncier hors enceinte hospitalière, le site de la Haute-Ile, les berges du Canal et de la Marne ainsi que la RN 34 et ses abords de l'entrée de ville Est de Neuilly-sur-Marne à la Place de la Résistance.

L'enjeu est de valoriser les friches et d'accueillir de nouvelles activités telles que des bureaux, des commerces et de la formation



Le territoire d'étude est détenu aujourd'hui par quatre propriétaires fonciers

- **La question du contenu programmatique** se pose sur l'ensemble du site, bâtiments réhabilités et neufs, et fait l'objet de scénarios. Les grands thèmes développés sont les suivants :
 - Logements individuels et collectifs ;
 - Formation ;
 - Commerce, grande distribution ;
 - Activités - artisanat ;
 - Équipements publics et privés.
- **Les grandes orientations de programme** peuvent se décliner ainsi :
 - Affirmer Neuilly comme un pôle de formation d'excellence (filières de la Santé et du social) ;
 - Favoriser la création d'un éco-pôle pour le traitement des déchets... en lien direct avec la voie d'eau ;
 - Conforter le pôle enseignement (lycée international et lycée d'enseignement général) ;
 - Élargir la palette des équipements culturels : pôle multimédia, salle de spectacles ;
 - Se donner les moyens d'accueillir de nouvelles activités pour apporter des réponses à la demande d'emploi ;
 - Accroître l'offre en logements avec des programmes diversifiés ;
 - Maîtriser l'urbanisation de la RN 34 et la pression commerciale ;
 - Poursuivre la politique du Croissant Vert vers la Marne et le canal dans le souci d'un cadre de vie de qualité, en développant l'insertion paysagère des équipements sportifs et de détente.



Point d'étape

- Une réunion d'information a été organisé pour les entrepreneurs de la ZFU (Ville – Direction Générale des Impôts – URSSAF – Régime Social des Indépendants – Association des Industriels de la ZI des Chanoux)
 - Plus de 400 courriers d'invitation,
 - Très forte mobilisation : plus de 200 entrepreneurs présents.
- Une réunion d'information a été organisé pour les associations de la ZFU (Ville – URSSAF),
- Création d'un poste de chargé de mission économique à la suite de cette mobilisation,
- Informations et orientations des entrepreneurs / créateurs par les services de la Ville, URASSAF et Impôts,
- Délivrance d'environ 150 attestations d'implantation en ZFU

Neuilly-sur-Marne

Indicateurs sociaux, de formation et d'éducation

Du point de vue sanitaire et social, Neuilly-sur-Marne ne présente pas le même profil que le département de la Seine-Saint-Denis ; en effet les différents indicateurs (taux de réussite aux examens du bac professionnel, pourcentage prématurés, SIDA, toxicomanie, décès par cirrhoses...) sont légèrement meilleurs que la tendance du département sauf en ce qui concerne la densité des médecins et professions paramédicales libérales (11,3% pour 10.000 habitants) bien inférieure à celle du département (15,3% pour 10.000 habitants), de la région (21,5% pour 10.000 habitants) et de la France (19,6% pour 10.000 habitants).

Selon les données de l'ANPE, le **nombre de chômeurs a diminué** sur la commune d'environ 12 % entre septembre 2005 et septembre 2006 puisqu'il est passé de 2102 à 1875 demandeurs d'emploi.

D'après les données de la CAF, le **nombre de bénéficiaires du RMI a augmenté** d'environ 6% entre décembre 2004 et décembre 2005, il est passé de 585 à 623.

Emploi / Insertion

- Plusieurs dispositifs en faveur de l'emploi et de l'insertion sont à mettre en œuvre par la ville, en particulier, dans le cadre du CUCS, de la Charte d'insertion ANRU et de la ZFU.
- Afin de mutualiser les moyens sur cet objectif, le Groupe Solidarité Emploi dont l'animation est prévue par la ville (service économique) apparaît comme une structure de pilotage pertinente de ces différents dispositifs complémentaires. Nécessité de :
 - s'interroger sur les moyens de mutualiser les informations relatives aux demandes et besoins d'emplois ;
 - d'initier un diagnostic du territoire nécessaire à l'ensemble des actions.
- La mise en place de « **Groupe Solidarité Emploi** » (instruction du 13 novembre 2006 relative au « renforcement des moyens des politiques de l'emploi dans les territoires sensibles ») animé par le service économique vise prioritairement les Zones Franches Urbaines. Cette politique vise à :
 - Intensifier les moyens en faveur de l'emploi ;
 - Redéployer les moyens de l'ANPE vers les ZFU ;
 - Accompagner systématiquement les jeunes ;
 - Augmenter le nombre de places de formation pour les jeunes ;
 - Établir un diagnostic emploi du territoire.
- Le règlement général de l'ANRU stipule qu'un projet faisant appel aux concours financiers de l'Agence doit se conformer à la **charte nationale d'insertion** applicable aux porteurs de projet et maîtres d'ouvrage reposant sur :
 - Une obligation de résultat :
 - 5% du montant des marchés de travaux,
 - 10% de la GUP.
 - Une souplesse de mise en œuvre dans l'élaboration du contenu du plan d'application local et des modalités de mise en œuvre des objectifs d'insertion avec à minima :
 - Un diagnostic préalable,
 - Une structure opérationnelle,
 - Mise en œuvre des clauses dans des Marchés Publics notamment par l'article 14.
 - La transparence : information des habitants et communications des résultats.
- *A noter que ces différents dispositifs mobilisent les mêmes acteurs institutionnels mais sont destinés à des publics dont les définitions et zones d'application diffèrent (ZUS – Ville – etc.).*
- **Organisation d'un forum emploi** le 27 septembre 2007 : 35 entreprises et 11 organismes ont confirmé leur présence à ce jour.

D-6 La DRTEFP

PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES DANS L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI EN ÎLE DE FRANCE

Métropole engagée dans la compétition mondiale, l'Île de France doit mieux valoriser toutes ses ressources humaines, dans tous ses territoires.

Au-delà des urgences sociales, agir durablement pour l'égalité des chances dans l'activité et l'emploi est une priorité de tout premier ordre pour l'action du service public de l'emploi francilien et pour ses partenaires.

Cette priorité, déjà inscrite dans les projets du service public de l'emploi, dans la lettre de mission du responsable du pôle développement de l'emploi de l'administration régionale de l'État et dans le Programme Régional d'insertion des Populations Immigrées (PRIPI) doit se traduire dans des actions et des résultats concrets.

Les événements récents montrent, si besoin était, que les réponses habituelles ne sont pas à la hauteur des besoins réels, ceux des personnes, ceux de l'économie, et ceux des territoires. Or la maîtrise des enjeux de la cohésion territoriale conditionne l'avenir de l'Île de France, et la valorisation des ressources humaines peut y contribuer.

Ainsi, à l'aide des dispositifs existants, le service public de l'emploi francilien propose à ses partenaires et met en œuvre des actions spécifiques favorisant l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle des personnes résidant dans les zones urbaines sensibles et zones franches urbaines. Il contribue également au développement de l'activité et de l'emploi dans celles-ci.

Les jeunes appelés à bénéficier des parcours contractualisés CIVIS sont prioritaires à cet égard.

1 – TERRITOIRES ET PUBLICS CIBLÉS - ANALYSE.

Grande métropole internationale, parmi les plus compétitive à l'échelle mondiale, l'Île-de-France n'en est pas moins fragilisée par des déséquilibres internes. Ils s'expriment notamment par des disparités territoriales : certains pôles focalisent le développement économique, tandis que d'autres territoires de l'espace régional ne profitent pas suffisamment de l'effet d'entraînement des premiers. Cette problématique se pose de manière paradoxale en Île-de-France, dans la mesure où, rapportée au plan national, la situation des territoires en difficulté n'est pas la plus aiguë. Pour autant, l'Île-de-France est considérée comme l'une des plus touchées par l'exclusion sociospatiale. Cela s'explique, en partie, par le fait que celle-ci ait une visibilité plus grande, à la fois en raison du nombre de quartiers en difficulté et de la « massivité » de chacun d'eux. La situation tient donc moins à l'ampleur objective des difficultés de certains espaces franciliens, qu'à l'importance du contraste qui les distingue de leur environnement.

Conscients de l'existence de territoires en « décrochage », les gouvernements successifs ont identifié des espaces communaux, infra communaux ou supra communaux, comme prioritaires. Ils bénéficient, en conséquence et au titre de la politique de la ville, de dispositions dérogatoires au droit commun. Ces dernières s'inscrivent dans une logique de discrimination positive, privilégiant le développement d'une zone géographique par rapport à un autre, en particulier dans les domaines du développement économique et de l'emploi, sans appauvrir les tissus économiques environnants. Sur ces thématiques, deux dispositifs « politique de la ville », zonés à l'échelle des quartiers, visent prioritairement à leur redynamisation socioéconomique, via la mobilisation de structures partenariales spécifiques et de moyens des différentes politiques ayant trait à l'insertion, pour une valorisation des ressources humaines locales. Il s'agit des zones urbaines sensibles et des zones franches urbaines (ZFU). Toutes deux ont été créées par la loi du 14 novembre 1996 de mise en œuvre du pacte de relance de la politique de la ville. La loi Borloo du 1er août 2003, relative à la rénovation urbaine, a confirmé ces zones dans leur qualité de territoires d'intervention prioritaires pour la politique de la ville.

En 1996, 717 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ont été créées en France métropolitaine, dont 157 en Île-de-France, réparties sur 113 communes. Le Centre d'Etude de l'Emploi (CEE) indique dans un récent rapport que deux situations distinctes coexistent dans les ZUS, quant à l'accompagnement vers l'emploi : cohérence de la politique pour les bénéficiaires du RMI et politique « introuvable » pour les moins de 25 ans. Ces politiques aboutiraient néanmoins à un même résultat, à savoir une forte sélectivité de fait, les dispositifs ne parvenant pas à toucher les populations destinataires. Ce rapport met également en évidence le caractère « inemployable » d'une partie de la population résidant dans les ZUS, dont le taux de chômage dépasse, en moyenne, de + 8 points les taux régionaux de référence, pour laquelle « l'ancrage sur une politique de relance économique et sur des parcours qualifiants ne constitue qu'un horizon lointain ».

En termes de structure des emplois, selon la nature des contrats de travail, l'ensemble des contrats aidés a un poids plus fort dans les emplois tenus par les actifs occupés des ZUS. Cela n'implique pas, selon le CEE, que les actifs des ZUS soient favorisés par rapport à ceux résidant hors ZUS, en termes de besoins. En particulier, les jeunes des ZUS, qui éprouvent davantage de difficultés d'insertion sur le marché du travail, bénéficient nettement moins souvent de ces mesures. Afin de mesurer ce différentiel, le CEE a calculé un indice d'aide à l'insertion. Ce ratio rapporte le nombre d'emplois sur contrats aidés, tenus par des jeunes, à l'ensemble des jeunes demandeurs et des jeunes actifs en CDD et intérim. En 1999, l'indice d'aide à l'insertion était alors de 50 % pour l'ensemble de l'Ile-de-France hors ZUS, contre seulement 37 %, en moyenne, dans les 157 ZUS franciliennes.

En termes d'accès aux contrats aidés, une étude de la DARES permet de nuancer le constat établi par le CEE, en distinguant les dispositifs relevant du secteur non marchand de ceux relevant du secteur marchand. Cette étude indique qu'en 2003, à l'échelle nationale, 72 000 résidents en ZUS ont accédé à un contrat aidé hors alternance, soit 13 % du total des entrants, pour des quartiers regroupant 7 % de la population active nationale. En CES, cette part est de 17 %, alors que, pour les autres contrats (CEC, CIE, contrats jeunes en entreprise et emplois jeunes), elle dépasse à peine le poids des ZUS dans la population active. Quant au programme TRACE, il apparaît fortement mobilisé dans la ZUS, puisque 21 % des entrants dans ce programme sont issus de ces quartiers. Cela s'explique, pour partie, par un tissu associatif, important levier d'aide à l'embauche dans le secteur non marchand dense dans ces quartiers. L'objectif réglementaire de 25 % d'entrées dans le programme TRACE pour les résidents des ZUS n'est toutefois pas atteint. En revanche, le CES apparaît comme le dispositif privilégié d'aide à l'emploi dans les ZUS, représentant 55 % des embauches en contrat aidé dans ces quartiers, contre 41 % en moyenne nationale.

En contrepoint, les dispositifs du secteur marchand sont, en moyenne, sous utilisés en ZUS par rapport à la situation observée à l'échelle nationale. Ils représentent, en effet, seulement 33 % des contrats offerts en ZUS, contre 44 % en France métropolitaine. La part des CJE dans les embauches est ainsi, en 2003, inférieure de - 8 points en ZUS, et ce en dépit d'un ciblage vers des publics peu qualifiés, voire sans aucune qualification. Au-delà du distinguo entre les secteurs marchand et non marchand, le profil des résidents en ZUS bénéficiant d'un contrat aidé reflète les principales caractéristiques démographiques locales. Ils sont ainsi plus jeunes, plus masculins et nettement moins qualifiés qu'en moyenne. En revanche, leur ancienneté d'inscription au chômage est inférieure à la moyenne.

Les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE allocataires du RMI représentent, en 2003, 17 % de la demande d'emploi de catégorie 1 en ZUS, soit supérieure de + 6 points à la moyenne enregistrée en France métropolitaine. En conséquence, ces demandeurs sont davantage présents dans les entrées en contrats aidés : 48 % des embauches en CES en ZUS, contre 39 % en moyenne. Quelle que soit la mesure d'aide à l'emploi, les demandeurs RMIstes n'apparaissent toutefois pas particulièrement favorisés, au regard de leur poids dans la population. Leur chance d'accès y est, en effet, inférieure, en CIE, CES et CES.

À ce constat général, la DARES indique une spécificité propre à l'Ile-de-France. Le secteur marchand, contrairement au modèle général dominant, y serait, en effet, le principal levier d'aide à l'embauche pour les 157 ZUS franciliennes. En Ile-de-France, 50 % des entrées en CIE ou en CJE ont ainsi profité aux résidents ZUS. A l'inverse, la part des CES, dans les entrées en contrats aidés en ZUS, est seulement de 34,6 %, contre 54,9 % en moyenne nationale.

Les Zones Franches Urbaines (ZFU) permettent aux entreprises qui s'y implantent d'obtenir des dispositions financières incitatives. Ainsi, fin 1996, 44 ZFU ont été créées en France métropolitaine, dont 9 en Ile-de-France, réparties sur 13 communes. Le dispositif ZFU a bénéficié d'une relance nationale qui s'est traduite par la création, fin 2003, de 41 nouvelles ZFU dites de deuxième génération, ce qui porte leur nombre à 85. En Ile-de-France cette relance a permis, outre la reconduction des 9 ZFU de première génération, la création de 14 nouvelles ZFU, réparties sur 16 communes. L'Ile-de-France, le Nord-Pas-de-Calais et la région PACA sont les régions les plus « utilisatrices » de ce dispositif.

En Ile-de-France, de 1997 à 2001, la montée en charge progressive du dispositif a bénéficié d'un contexte économique régional favorable, avec, par conséquent, une évaluation difficile en terme d'impact. Un indicateur permet toutefois de confirmer son effet levier. En effet, en 1997, les quartiers ZFU concentraient, en moyenne, 30 % du parc d'entreprises de leurs communes d'implantation respectives. À fin 2001, cette part atteignait déjà 35 %. Sans appauvrir les espaces communaux de droit commun, qui se sont également développés, à un rythme certes plus lent, les quartiers accueillant une zone franche ont par conséquent su maintenir et développer leurs tissus économiques. Le premier objectif assigné au dispositif ZFU, rattaché au volet « création », paraît donc être atteint et semble en outre s'ancre dans la durée : pérennisation et revitalisation du tissu économique local, bien que ces quartiers offrent,

en moyenne, peu d'emplois (environ 1 pour 2 actifs occupés résidents) et qu'ils apparaissent davantage comme des espaces à vocation résidentielle qu'économique.

L'AURIF estime qu'entre 1997 et 2002, chaque année, entre 1 000 et 1 500 établissements nouveaux sont venus s'implanter en zones franches. Leur attractivité économique est donc bien réelle en Ile-de-France, en dépit de faibles disponibilités foncières et/ou immobilières pour nombre de ces quartiers. Autre point positif, à mettre au crédit de la mise en œuvre du dispositif en Ile-de-France, l'observatoire national des ZFU souligne que, contrairement à la situation nationale, le poids des créations d'entreprises (70 %) y est dominant, par rapport à celui des transferts (30 %), motivés, pour certains d'entre eux, par des effets d'aubaine.

Si la structure, par secteurs d'activité, des établissements implantés en ZFU, dont 85 % comptent moins de 5 salariés, n'est pas extrêmement éloignée de celle observée à l'échelle régionale, des spécificités économiques locales se dessinent. Les établissements relevant des secteurs de la construction, du commerce et des transports apparaissent, en effet, sur représentés dans les zones franches, au détriment des établissements tertiaires (39,6 %, contre 44,3 moyenne régionale). Les créations d'entreprises nouvelles n'ont pas contribué à atténuer ce différentiel sectoriel constaté avec la région. Elles ont, au contraire, accentué les écarts précédemment observés.

Les créations d'entreprises en zones franches, et leurs emplois induits, ont, en effet, été beaucoup plus fréquentes dans les secteurs de la construction, du commerce et des transports qu'en moyenne régionale, ceci toujours au détriment des créations d'entreprises tertiaires (30,6 %, contre 43,8 % en moyenne régionale).

À partir de 2002, la conjoncture économique régionale est devenue nettement plus défavorable : moindre croissance de l'emploi, hausse du chômage... L'exploitation des données transmises par la Dares indique toutefois qu'en 2002 et 2003, en moyenne chaque année, 450 établissements implantés au sein de l'une des neuf ZFU de première génération, établissements nouvellement implantés ou préexistants, ont embauché au moins un salarié ouvrant droit à l'exonération des cotisations sociales patronales. Au total, 3 436 salariés ont ainsi été recrutés dans les neuf ZFU franciliennes de première génération, au cours des années 2002 et 2003. Par analogie aux écarts constatés entre les tissus économiques des zones franches et la situation régionale, les embauches ouvrant droit à exonération n'ont pas permis de nuancer le différentiel économique des zones franches : les embauches ayant ouvert droit à l'exonération de charges patronales relèvent, certes, en premier lieu du secteur des services, mais seulement pour un 28,4 % d'entre elles, dans la mesure où les établissements de la construction (23,6 %) et du commerce (21,8 %) ont largement fait appel aux dispositions spécifiques de leur quartier d'accueil pour recruter. Le volet « embauche » du dispositif ZFU n'a donc pas permis, à l'image du volet « création », d'atténuer les différences de représentation des grands secteurs d'activité, entre les quartiers zonés et le reste de la région.

L'analyse comparée de la structure des emplois offerts, par catégories socioprofessionnelles, aboutit à la même conclusion. Les emplois présents dans les quartiers, bénéficiant du dispositif zone franche, sont moins qualifiés qu'en moyenne régionale, sans toutefois qu'il n'y ait de grands écarts : les activités implantés en zones franches font davantage appel à une main d'œuvre de qualification ouvrière (25,1 %, contre 16,7 % en moyenne régionale) et, à l'inverse, les cadres sont localement sous représentés (17 %, contre 22,6 % en moyenne régionale). Ces spécificités s'expliquent, pour partie, par les secteurs d'activité représentés dans ces quartiers. Les 3 436 emplois créés en 2002 et 2003, grâce au soutien d'exonérations de charges sociales patronales, n'ont pas permis d'atténuer les écarts précédemment observés. Ces derniers ont, au contraire, été accentués. Ainsi, parmi les personnes recrutées, 45 % occupent un poste d'ouvriers, pour seulement 4,6 % de cadres. Globalement, le dispositif ZFU n'a donc pas permis de relever le niveau de qualification général des emplois présents en zones franches, ni d'atténuer son écart avec la moyenne mesurée en Ile-de-France.

Les emplois créés dans les neuf zones franches, au cours des années 2002 et 2003, et ayant donné lieu à des exonérations de charges sociales, apparaissent toutefois en correspondance avec les caractéristiques de la population résidente au sein de ces quartiers. Celle-ci est, en effet, peu qualifiée : les ouvriers y sont majoritaires (44,7 %) et les cadres très peu présents (4,6 %). L'hypothèse d'une adéquation entre les profils d'une majeure partie des résidents en ZFU et les profils les plus fréquemment recherchés par les établissements qui embauchent en ZFU apparaît donc assurée. L'analyse des données du recensement de 1999 constitue d'un des moyens de la vérifier. À cette date, l'Insee indiquait ainsi que 25 % des emplois existants dans les quartiers ZFU étaient occupés par les résidents de ces quartiers.

Pour les années 2002 et 2003, les données transmises par la Dares indiquent que 30,5 % des 3 436 embauches qui ont donné lieu à des exonérations de charges ont profité à des personnes résidentes en ZFU, soit une part

supérieure à celle relevée en moyenne nationale. Le second objectif assigné au dispositif ZFU est donc atteint en Ile-de-France. En effet, la législation prévoit que la pérennisation du tissu économique local et sa revitalisation doit s'accompagner d'une attention particulière aux créations d'emplois pour les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette clause d'embauche locale est, en moyenne, respectée en Ile-de-France.

Au-delà de l'adéquation entre le profil des habitants et le profil des personnes embauchées dans ces quartiers prioritaires, l'analyse de la structure de la demande d'emploi résidante en ZFU, par niveau de qualification, comparée celle des personnes embauchées –et « exonérées »- aboutit à la même conclusion que précédemment. Les demandeurs résidant en ZFU sont peu qualifiés (41 % de niveau sortie de collège ou de 1er cycle de 2d degré), mais ils apparaissent en adéquation avec le profil des personnes recrutées localement, dont les niveaux de formation sont également faibles (40 % de niveau sortie de collège ou de 1er cycle de 2d degré). Cette similarité est, pour partie, à l'origine de la part des demandeurs d'emploi embauchés en zones franches grâce aux exonérations de charges sociales patronales : 40 % d'entre eux, en moyenne en 2002 et 2003. Conformément aux dispositions réglementaires du dispositif, les embauches ont largement fait appel à des contrats stables : plus de 80 % des emplois créés le sont sur des temps pleins et plus de 90 % d'entre eux à durée indéterminée, alors que les déclarations des mouvements de main d'œuvre en Ile-de-France indiquent que deux tiers des embauches se font sur des contrats à durée déterminée. Ces éléments ont d'autant plus d'importance qu'en ZFU, le taux de chômage est supérieur, en moyenne, de + 12 points au taux de chômage régional, avec une accentuation de cet écart chez les moins de 25 ans.

Si des disparités existent d'une zone franche à une autre, selon qu'elle soit implantée en zone dense ou en grande couronne, qu'elle soit plus ou moins peuplée, qu'elle représente des portions de territoires communaux plus ou moins conséquents, que ses spécialisations économiques soient plus ou moins marquées, la réussite de la mise en œuvre du dispositif zone franche est indéniable en Ile-de-France.

L'analyse des premiers éléments relatifs aux embauches réalisées en 2004 confirme ce constat positif. Au cours de l'année 2004, 2 263 embauches ouvrant droit à l'exonération de cotisations sociales patronales ont été effectuées dans l'une des 23 ZFU franciliennes (les 9 de première génération et les 14 zones franches de deuxième génération, lesquelles bénéficiaient de ce dispositif pour la première année).

Les caractéristiques des personnes embauchées sont similaires à celles observées les deux années précédentes, avec quelques divergences, dont certaines encourageantes, à l'image de la part des résidents en ZFU parmi les embauchés : plus de 32 %.

Les récentes violences urbaines posent avec une acuité renouvelée les problématiques d'insertion des populations vivant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, particulièrement pour les plus jeunes. Lors de son discours à l'Assemblée nationale, en date de 16 novembre 2005, le Premier ministre s'est ainsi exprimé : « La clé, comme pour tous les Français, c'est l'emploi [...] Tous les outils existants seront utilisés [...] Les entreprises aussi pourront jouer tout leur rôle. Pour les inciter à s'installer dans ces quartiers, nous avons créé des zones franches qui ont produit des résultats très positifs. J'ai donc décidé de créer 15 zones franches urbaines supplémentaires en plus des 85 existantes. »

2 – ASSURER UN SUIVI DES DONNEES EMPLOI DE CES ZONES.

Mettre en place les outils d'un suivi des données de l'emploi dans les ZUS et ZFU.

Aujourd'hui, l'outil statistique permettant de suivre l'évolution du chômage est organisé au niveau des communes et des zones d'emploi, ainsi que de leurs agrégats de niveau départemental ou régional. Il importe qu'il le soit aussi au niveau des agglomérations et des territoires cibles du présent plan d'action. À défaut, circulent aujourd'hui des données, à l'initiative notamment des services municipaux, établies sur la base des DEFM rapportées à la population active, telle que la donne à lire le recensement général de la population de 1999. Ce peut être un indicateur, mais cela ne peut constituer une information comparable aux taux de chômage calculés au niveau du département ou de la région, voire de la nation. Le suivi du plan d'action pour l'égalité des chances appelle la production, notamment par l'INSEE et l'ANPE, de données adaptées permettant d'homogénéiser et fiabiliser les informations qui circulent. Ceci se fait ponctuellement. Les besoins de l'action commandent la systématisation des données pertinentes au niveau de zones urbaines sensibles. Au-delà, l'appréciation et la connaissance partagée des taux d'emploi, et non plus de chômage, seraient véritablement utiles.

3 – AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS A L'EMBAUCHE ET DANS L'EMPLOI

3 – 1 Une posture nouvelle des acteurs.

Les ALE signaleront aux équipes départementales du SPE francilien les pratiques discriminatoires dans la gestion de l'offre d'emploi, notamment dans les phases actives de mise en relation. À partir de la qualification des pratiques en cause, la DDTEFP diligentera les contrôles de l'inspection du travail et pourra saisir les parquets. Mais l'impact de l'action dépend d'abord de la mise en mouvement de leviers plus collectifs et plus préventifs :

◆ **Sensibiliser et professionnaliser les équipes assurant le service public de l'emploi ou participant à celui-ci.**

Les réseaux des quatre institutions assurant le service public de l'emploi, mais aussi tous ceux qui participent à celui-ci dans la délivrance de services, s'engageront concrètement au regard des **chartes pour l'égalité des chances et la promotion de la diversité** adoptées, en présence de G.Larcher et C.Vautrin, le 18 novembre dernier :

- formation, interne, des réseaux à la lutte contre les discriminations,
- constitution d'un réseau interinstitutionnel de formateurs spécialisés,
- intégration systématique du thème de l'égalité des chances dans les diagnostics et plans d'action,
- procédures d'information mutuelle à l'égard des faits et pratiques discriminatoires relevés et, c'est essentiel, mise à disposition des réponses apportées,
- mise en œuvre d'actions communes avec les intermédiaires privés du placement,
- prise en compte de cette exigence dans les plans d'action des maisons de l'emploi,
- inscription du principe d'égalité des chances et de diversité dans la gestion des ressources humaines des équipes du SPE, notamment à l'aide du PACTE.
- désignation d'un référent régional par chacune des quatre institutions assurant le service public de l'emploi, ainsi que par l'ARML, et création d'un réseau des référents « égalité des chances » du SPE francilien.

L'implantation durable des deux chartes nationales du 18 novembre 2005 en Ile de France sera assurée par le déploiement interdépartemental de la démarche ESPERE, déjà engagée en Seine Saint-Denis, et par une dynamisation spécifique de l'usage de l'espace collaboratif du SPE francilien, créé avec l'aide du GIP CARIF Ile de France.

◆ **Coopérer avec les acteurs socio-économiques et les entreprises.**

Le service public de l'emploi francilien doit favoriser la prise d'initiative et de responsabilité des acteurs socio-économiques, en priorité les acteurs du dialogue social. L'action pour l'égalité des chances dans l'emploi s'ouvre fortement, par construction, à l'initiative des partenaires sociaux. Cet accompagnement de l'initiative des acteurs socio-économiques participe du rôle du service public de l'emploi, du point de vue de l'intérêt général.

Les initiatives déjà engagées **pour activer en ce sens l'intermédiation entre l'offre et la demande de travail** (Seine Saint-Denis, Essonne, Paris, niveau régional) seront valorisées conjointement par le SPE francilien et par les acteurs socio-économiques responsables.

Au sein même des réseaux du SPE francilien, elles seront systématiquement partagées grâce à l'espace collaboratif créé avec l'aide du GIP CARIF Ile de France. A titre d'exemple, il peut s'agir d'initiatives telle que celle du MEDEF intitulée « **mode d'emploi** ».

Les moyens budgétaires du ministère de l'emploi (contrats aidés, crédits GPEC et appui au dialogue social), ainsi que le FSE, seront prioritairement mobilisés en appui aux coopérations spécifiques engagées, avec les acteurs socio-économiques, pour l'égalité des chances.

À cet égard, la programmation des contrats aidés tiendra le plus grand compte des besoins réels des ZUS et ZFU, **pour une mobilisation forte et ciblée des CIE, CIRMA, et SEJE** au moins autant que des CAE et contrats d'avenir. Une démarche interdépartementale, d'ampleur régionale, sera lancée au premier trimestre 2006, pour **promouvoir et faciliter l'usage du contrat de professionnalisation** dans un objectif d'égalité des chances. Ciblée vers les

employeurs de plus de 100 salariés et les métiers en tension, elle doit permettre une égale implication des acteurs assurant le service public de l'emploi et participant à celui-ci, avec le réseau des missions locales, dans le cadre du CIVIS, et avec les OPCA volontaires.

Enfin, la négociation et la mise en œuvre, dès 2006, des contrats d'objectifs et de moyens pour le développement et la modernisation de **l'apprentissage** en Ile de France auront pour enjeu prioritaire l'égalité des chances, comme le prévoit l'accord cadre État-Région Ile de France conclu le 12 décembre 2005 en présence de JL Borloo. Les **développeurs de l'apprentissage**, dont le nombre doit être accru, seront les ambassadeurs de l'égalité des chances par la voie de l'apprentissage.

L'implication des acteurs socio-économiques dans l'action contre les discriminations et pour l'égalité des chances sera confortée par des formations des acteurs sociaux et locaux : délégués syndicaux, conseillers prud'homaux, responsables hiérarchiques de collectivités, responsables locaux d'organisations professionnelles. Par ailleurs, des plans territoriaux d'égalité des chances (POTEC) seront mis en place dans le cadre des projets EQUAL.

3 – 2 Des dispositifs communs orientés « égalité des chances ».

◆ Assurer le succès des campagnes d'entretien systématique avec les jeunes des ZUS.

Chacune des ALE et des missions locales va recevoir en **entretien approfondi** les jeunes concernés de moins de 25 ans, inscrits ou non au chômage, avec l'engagement de trouver une formation, un stage ou un contrat en mobilisant une partie des contrats aidés pour ces jeunes.

Le déploiement de cette campagne doit pouvoir s'appuyer sur :

- **une montée en charge plus rapide du CIVIS**, ciblée vers les jeunes des zones considérées, en approchant les présidents de missions locales où existent encore des problèmes d'embauches de référents et de locaux

- **une offre de formation ciblée**, adaptée aux besoins des employeurs et au niveau des jeunes ; cet aspect nécessite une coopération avec le Conseil régional. Il est possible, d'ores et déjà, de travailler au niveau départemental avec les techniciens, au regard des outils existants et de leur volumétrie, sous réserve de l'acceptation de leur ciblage .

- un **objectif d'embauche de jeunes en CIE et en SEJE, en CAE voire en CA**, qui peut être fixé avec les entreprises, les collectivités locales et les principaux employeurs autres que les entreprises, vers des emplois ciblés en fonction des besoins de l'économie locale et du territoire.

Pour le secteur non marchand, les employeurs potentiels seront démarchés afin de développer l'offre d'insertion. Cette offre sera orientée pour les publics cibles, et un accompagnement tant en amont du contrat (mobilisation AFPA) qu'en cours de contrat (formation, VAE sur la partie accompagnement de l'EUR) seront proposés aux employeurs (collectivités locales, associations...)

◆ Déployer un accompagnement renforcé, vers et dans l'emploi, des jeunes diplômés des ZUS

L'un des aspects les plus inacceptables des discriminations réside dans le rejet dont font trop souvent l'objet les jeunes diplômés des ZUS.

Au-delà de la contre-exemplarité, l'aspect discriminatoire entraîne un fort sentiment d'injustice. Le service public de l'emploi francilien, avec le réseau des missions locales et ses partenaires associatifs locaux, repérera les jeunes diplômés pour les accompagner **vers et dans l'emploi marchand**. Il mobilisera à cet effet, dans le cadre du **CIVIS, les aides de l'Etat (CIE et SEJE)**, ou participera à la réorientation de ceux qui, parmi ces jeunes, peuvent utilement entrer dans une voie professionnalisante, notamment par **l'apprentissage de niveau supérieur**.

Les prestations de parrainage prévues par le plan régional pour l'intégration des personnes issues de l'immigration seront développées et concentrées au service de ces jeunes, ainsi que des jeunes des ZUS sans qualification (voir ci-dessus).

◆ **Agir avec les entreprises pour l'emploi durable des jeunes des ZUS sans qualification.**

Les jeunes sans diplôme et sans qualification cumulent les handicaps, lorsque leur nom et leur domiciliation induisent des attitudes de méfiance, voire de rejet, de la part des acteurs des entreprises. La politique publique du marché du travail ne parvient que très partiellement à compenser ces handicaps. Ainsi, les jeunes déjà qualifiés demeurent les principaux destinataires des mesures les plus directement orientées vers l'emploi durable dans les secteurs marchands, notamment les contrats de professionnalisation. Il s'agit donc de **stimuler et favoriser l'évolution des pratiques des acteurs de l'entreprise**, à laquelle invite ce constat. Cela concerne non seulement les pratiques de recrutement, mais bien les capacités d'accueil et d'encadrement, la fonction tutorale, les modes de coopération entre communautés de travail et générations, et, bien sûr, les perspectives d'évolution professionnelle. De ce dernier point de vue, les jeunes n'attendent pas tellement des promesses de fidélisation à l'entreprise, mais plutôt les moyens de mieux maîtriser une mobilité professionnelle qu'ils savent inéluctable, au-delà de l'entreprise qui les recrute au moins autant qu'en son sein.

Mais, spécialement en Ile de France, les coopérations en ce sens ne peuvent produire les résultats attendus que si les questions de logement et de transport, voire de santé, sont traitées au niveau de l'offre de services déployée vers les jeunes fragilisés des ZUS. Ainsi, en prenant appui sur le réseau des missions locales et le CIVIS, le service public francilien conduira, dans les zones ALE ou territoires comprenant au moins une ZUS, a fortiori une ZFU, **une action interentreprises créant une dynamique collective et valorisant l'expérience des entreprises ayant réalisé des actions de professionnalisation des jeunes des ZUS sans qualification.**

Au sein de chaque entreprise participant à la démarche, les travaux et les initiatives porteront sur les organisations du travail, les pratiques de management, les politiques de ressources humaines, les méthodes de recrutement, la valorisation des compétences professionnelles, la coopération et la transmission de savoir-faire entre générations, la fonction tutorale et le parrainage, l'implication des représentants du personnel.

Les réseaux locaux aptes à assurer le suivi et l'accompagnement des jeunes durant la phase initiale d'insertion dans l'entreprise, notamment avec le **parrainage**, joueront un rôle pivot dans le déploiement de l'offre de services, en faisant appel à des organismes spécialisés (consultants, ARACT ...). L'engagement de ce type de démarche sera prioritairement lancé dans les territoires couverts par une Maison de l'emploi.

◆ **Déployer l'offre des plateformes de vocation au service de l'égalité des chances.**

À destination prioritaire des jeunes, notamment dans la perspective du CIVIS, les **plateformes de vocation** sont également ouvertes aux personnes ayant passé le cap des 26 ans. Elles jouent un rôle clé pour développer les recrutements par simulation, ou par la méthode dite « des habiletés », et contribuent ainsi, par la méthode employée, à l'égalité des chances.

Les jeunes en CIVIS issus des ZUS seront orientés systématiquement vers les plateformes de vocation par les conseillers des ALE et des missions locales, au fur et à mesure du déploiement de cette offre de services spécifique.

◆ **Développer les actions d'intégration professionnelle avec les entreprises d'intérim**

L'entreprise de travail temporaire ADIA propose, en lien avec les missions locales, à 150 jeunes ayant signé un contrat CIVIS de construire un parcours dénommé "**découverte professionnelle par l'intérim**". Le jeune bénéficie d'un tutorat renforcé ainsi que des actions expérimentales d'accompagnement favorisant l'intégration des jeunes dans le milieu de l'entreprise. L'action dure six mois. L'action est financée dans le cadre du fonds d'insertion professionnelle des jeunes (FPIJ), à hauteur de 165 000 euros.

◆ **Stimuler et favoriser le développement des chantiers d'insertion : au moins un chantier d'insertion dans chaque ZUS et dans chaque ZFU.**

Un objectif à atteindre : celui d'un **chantier d'insertion par ZUS et par ZFU**. Les chantiers d'insertion permettent de mettre en activité des personnes éloignées de l'emploi à qui sont confiés des travaux ou des activités utiles à la collectivité et au territoire concerné. Il s'agit donc d'encourager les porteurs de projets et les collectivités locales, en mobilisant les fonds nécessaires (problème du financement de l'encadrant et des taux différentiels des prise en charge des CAE selon l'âge)

◆ **Utiliser à plein les plate formes linguistiques**

Afin de répondre aux besoins des publics en recherche de formation linguistique, et en complément de l'offre financée par le Conseil régional et par le FASILD, la DRTEFP, avec l'aide du Fonds social européen Objectif 3, a mis en place deux dispositifs de **formation linguistique** au niveau régional. Le déploiement de ces dispositifs est confié :

- à l'organisme France Terre d'Asile pour mettre en place des parcours de formation en direction des jeunes de 16-19 ans d'une durée de 540h
- à deux têtes de réseaux , la FNARS et ARDEVA, qui vont organiser des formations de 300 heures en direction des personnes présentant un niveau insuffisant de compétences linguistiques en français et de connaissances générales pour intégrer valablement un parcours professionnel. Les publics visés sont en priorité les demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes ou adultes et, au cas par cas, *le public I.A.E* (Insertion par l'Activité Economique), ayant un niveau de communication orale suffisant pour suivre avec profit une formation écrite et pour envisager une suite de parcours en formation ou en emploi direct. L'action animée par France Terre d'Asile a démarré depuis avril 2005 et se terminera en juin 2006. Il reste à ce jour plus de 120 places disponibles pour la 3ème session, qui débutera à partir de février 2006. La seconde action dont la mise en oeuvre est confiée à la FNARS et à ARDEVA a fait l'objet d'un agrément lors des deux dernières commissions techniques spécialisées de l'objectif 3. Les deux organismes proposeront dans ce cadre, plus de 2000 places de formation.

◆ **Promouvoir la clause d'insertion dans les marchés publics, notamment pour les opérations de rénovation urbaine**

Les travaux prévus dans le cadre de l'intervention de l' ANRU permettent d'insérer des **clauses sociales** dans les marchés publics et, corrélativement, d'offrir aux entreprises titulaires de ces marchés des solutions pour remplir leurs obligations en termes d'emploi. Des expériences ont déjà été conduites, et celles-ci doivent être confortées et développées (plate-forme pour l'emploi pérenne dans les travaux publics, ...), voire prendre de nouvelles formes (création d'entreprise de travail temporaire d'insertion) L'intérêt, au-delà de l'insertion, consiste en l'anticipation des besoins de l'entreprise, ce qui laisse ainsi le temps suffisant aux partenaires du SPE pour préparer les jeunes des quartiers en rénovation urbaine.

◆ **Stimuler et favoriser le développement d'activités nouvelles dans les ZUS et ZFU.**

La proximité et l'accessibilité de l'offre d'information, de conseil et d'accompagnement des créateurs d'activités et d'entreprises doit être assurée au sein des ZUS et ZFU. C'est une priorité du service public de l'emploi et de ses alliés en Ile de France. Tous les organismes intervenant dans l'offre d'accueil, d'information et d'orientation à destination des habitants des ZUS et ZFU (ALE, ML, PLIE) seront invités à contribuer à cet objectif.

Ce sera un des critères de labellisation des maisons de l'emploi. La montée en professionnalisation des organismes délivrant des micro-crédits, en complément de l'offre de services ADIE est, par ailleurs, à assurer. Le développement de pôles territoriaux d'économie sociale, qui créent l'émulation entre structures d'insertion par l'activité économique et réseaux de l'économie sociale, sera encouragé dans les ZUS et les ZFU.

Les initiatives des collectivités locales visant la mise à disposition de locaux commerciaux mutualisés, dans le cadre des interventions de l'ANRU, seront également encouragées. Enfin, le développement de l'esprit entrepreneurial parmi les habitants des ZUS et des ZFU, en priorité les jeunes diplômés de tous niveaux, sera une priorité transversale du service public de l'emploi et de ses alliés. Une collaboration avec le réseau consulaire francilien aura pour objet, en

2006, de stimuler et d'accompagner la création d'entreprise par les résidents des ZUS. Cette alliance concerne au premier rang les établissements d'enseignement et les CFA (cf. « demain mon entreprise » de la CCI de Versailles).

4 – ASSURER LE CONTACT DE PROXIMITE

Les chercheurs d'emploi inscrits à l'ANPE et les jeunes déjà en contact avec les missions locales sont déjà dans une dynamique d'intégration, sociale et économique. Il est indispensable de **déployer également l'offre de services en direction des personnes, prioritairement les jeunes, en rupture avec ce type de médiation sociale.**

◆ Encourager le travail en réseau local des missions locales

La **coopération entre chaque mission locale et les réseaux externes au contact des jeunes en rupture** sera vivement encouragée. Le contact de proximité, indispensable, ne résulte pas d'abord de l'implantation locale des services de la mission locale, mais plutôt de cette coopération.

◆ Renouveler la coopération entre le réseau d'insertion des jeunes, structuré autour des missions locales, et l'Éducation nationale.

Un rapprochement doit s'opérer **entre le service public de l'emploi et les établissements publics locaux d'enseignement**, via les missions locales et leur réseau local d'opérateurs et partenaires au contact des jeunes fragilisés. C'est nécessaire pour éviter le fractionnement et la divergence des approches dans l'accompagnement des jeunes, au plan local. Pour ce faire, il faut assouplir les dispositifs existants en confortant l'initiative des acteurs locaux, notamment dans la conduite des opérations co-financées par le FIPJ, avec le concours possible du FSE. Le développement de **l'apprentissage**, ainsi que l'usage des **contrats de professionnalisation**, doivent être assurés au service prioritaire des jeunes en rupture, grâce au renouvellement des collaborations locales avec les établissements de l'Éducation nationale.

5 – VERS UN AMENAGEMENT « EGALITE DES CHANCES » DE L'OFFRE DE SERVICES, PAR LES MAISONS DE L'EMPLOI

Le processus de déploiement des maisons de l'emploi en Ile de France offre, en ce début d'année 2006, le visage d'une ambition très inégale des projets proposés à la labellisation par le Ministre. Or le diagnostic régional, largement partagé, des ségrégations territoriales caractéristiques de l'Ile de France et de l'absence d'effet d'entraînement entre zones de compétitivité et zones de ségrégation négative, appelle une ambition plus forte et mieux structurée. Le paysage des projets de maisons de l'emploi doit, en 2006 et par la suite, s'inspirer d'une vision régionale à moyen terme, géographique et fonctionnelle, du maillage du territoire francilien. Cette vision régionale est à partager avec les acteurs, pour un aménagement de l'offre de services favorable aux effets d'entraînement entre territoires de la métropole francilienne.

D-7 La Maison de l'Entreprise et de l'Emploi – Aulnay-sous-Bois



L'emploi, l'insertion professionnelle et la ZFU d'Aulnay-sous-Bois

Réunion IAURIF
4 Décembre 2007

1



Deux leviers pour le développement de l'emploi et de l'insertion :

- la ZFU d'Aulnay
- le PRU et développement des clauses d'insertion dans les marchés publics

2

La zone Franche Urbaine d'Aulnay-sous-Bois (2ème génération)

- Localisation : Quartiers Nord d'Aulnay, à proximité des zones d'activités économiques de la commune
- Date de création : 1er janvier 2004 (en ZRU du 1/01/97 au 31/12/03)
- Population : 25 000 habitants
- Superficie : 200 hectares (16% du territoire communal)
- Nombre de demandeurs d'emploi : 1 463 demandeurs d'emploi en fin de mois au 1er trimestre 2007 (soit 36,2 % des 4 037 demandeurs d'emploi en fin de mois recensés sur l'ensemble de la commune d'Aulnay-sous-Bois à cette même date).
- Tissu économique : 396 établissements en 2006.

Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) d'Aulnay-sous-Bois

- Quartiers Nord d'Aulnay : Rose des Vents, Les Étangs, Merisiers, Cité de l'Europe
- Montant : 263 Millions d'Euros (73,7 Millions financés par l'ANRU)
- Structure pilote du PRU : GIP d'Aulnay
- Signature de la convention partenariale : 17 décembre 2004
- Signataires :
 - L'État représenté par le Préfet de Seine Saint Denis
 - La commune d'Aulnay-sous-Bois
 - La SA HLM Logement Francilien
 - L'OPHLM d'Aulnay-sous-Bois
 - L'Association Foncière Logement
 - La caisse des Dépôts et Consignation

Le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) d'Aulnay-sous-Bois



Les facteurs clés de développement de l'insertion et de l'emploi

6

Les facteurs clés de développement

1/ Une **volonté politique** (municipalité, État) de conjuguer développement économique, insertion et emploi dans le cadre des projets du territoire d'Aulnay

2/ Une **structure opérationnelle** : la Maison de l'entreprise et de l'emploi labellisée « Maison de l'emploi Borloo » fin 2006

3/ Une **offre d'insertion** par l'activité économique développée sur les quartiers Nord d'Aulnay

La maison de l'entreprise et de l'emploi

■ Mission :

Mise en œuvre des politiques d'Aulnay-sous-Bois et de Villepinte en matière de développement économique et d'emploi

Accueil des publics

■ Les structures impliquées dans l'insertion et l'emploi



M2E Expansion : **Missions stratégiques de développement** (ingénierie insertion, formation, aménagement territorial, communication/relation publique...)



M2E Emploi : Mission locale & structure d'accompagnement des parcours individualisés **des 16-25, adultes, cadres et jeunes diplômés** – Collaboration avec l'ANPE : Convention Espace Jeunes – Habilitation de niveau III



M2E Ressources : Structure d'aide au recrutement et au placement - Entreprise de travail temporaire d'insertion - **Soutien aux entreprises dans leur Gestion RH (cellule VAE & reclassement professionnel)**

L'offre d'insertion locale : 9 structures d'insertion par l'activité économique

Mutualisation des heures

1 ETTI : M2E Ressources

Sous traitance :

2 Entreprises d'insertion dont

1 Régie de Quartier

✓ Ménage service entreprise

✓ Saddaka

1 Association Intermédiaire

✓ Ménage service emplois familiaux

5 Associations Chantier d'Insertion conventionnées :

✓ La PIM

✓ Ricochet

✓ Ménage service (repasserie)

✓ Les restos du cœur

✓ ARAPEJ

REPARTITION DES STRUCTURES RELEVANT DU CHAMP DE L'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE PAR ZONE D'ANIMATION TERRITORIALE EN SEINE SAINT DENIS AU 31 NOVEMBRE 2004



Une offre d'insertion développée

■ 9 structures d'insertion par l'activité économique

- ... situées majoritairement sur les quartiers Nord
- ...relativement nombreuses par rapport à d'autres territoires
- ...avec une offre d'insertion diversifiée (2 EI, 1 ETTI, 1 AI et 5 ACI)
- ...développant pour 6 d'entre elles des activités économiques en adéquation avec la nature des chantiers développés dans le cadre des clauses (**nettoyage, espaces verts, prestation intérim, second œuvre bâtiment**)
- ...connues par les bailleurs sociaux qui font appel à leurs services

Enjeux de l'insertion et de l'emploi



Les enjeux

A l'échelle du territoire Aulnay-Villepinte :

- Favoriser l'accès à l'emploi durable des salariés issus d'un parcours
- Développer l'offre d'insertion du territoire
- Diversifier les possibilités de parcours d'insertion (offre de service d'accompagnement des publics)
- Proposer une gamme de services cohérente aux entreprises du bassin d'emploi titulaires ou non de marchés publics



Les actions conduites

13

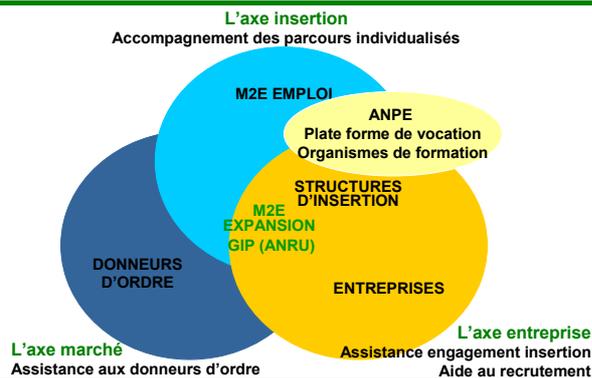
L'offre de services aux entreprises

396 établissements dont 60 environ hébergés dans les locaux de la M2E / SEMAD

Les actions conduites :

- Mise en relation des entreprises avec la structure de recrutement
- Parrainage de créateurs d'entreprises et de chercheurs d'emploi
- Petits déjeuners thématiques
- Salon de l'emploi et de la formation
- « Semaine de l'entreprise »

Coordination et pilotage des clauses d'insertion : **M2E Expansion**



14



Bilan quantitatif et qualitatif décembre 2004 – 30 septembre 2007

Zone Franche Urbaine d'Aulnay-sous-Bois

BILAN DE CREATION D'EMPLOIS ET D'ACTIVITES entre 2004 et 2006

- La création d'emplois
 - Entre 2004 et 2006 : 263 embauches exonérées réalisées dont 33 % de résidents des Zones Urbaines Sensibles (ZUS) en moyenne
 - En 2006 : 70 résidents de la ZUS ont bénéficié d'actions de formation, dont 64% ont été embauchés
- La création d'activités
 - 221 entreprises créées en ZFU dont 18,8 % dans les locaux de la M2E / SEMAD (Société d'économie mixte locale)

Le développement des clauses d'insertion

BILAN DE FIN 2004 au 30 septembre 2007 :

- 25 marchés** au total ont intégré une clause d'insertion :
 - 11 marchés dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PRU)
 - 14 marchés « hors anru » (marchés municipaux)
- Un objectif global de **62 435 heures** dont **54 768 heures réalisées** au 30 septembre 2007
- 39 entreprises** ont appliqué une obligation d'insertion :
 - 13 dans le cadre de marchés « PRU »
 - 26 dans le cadre des appels d'offres municipaux
- 169 salariés** relevant de l'insertion ont travaillé dans le cadre de ces marchés dont 72 d'entre eux dans le cadre des marchés « PRU » dont :
 - 109 salariés résident dans un quartier ZUS, soit 61%
 - 10 salariés résident dans un quartier CUCS d'Aulnay (6%)

Profil des salariés positionnés sur l'ensemble des marchés

169 personnes ont été salariées sur l'ensemble des chantiers

- 93% sont des hommes
- 77% résident sur le territoire Aulnay-Villepinte
- 109 salariés résident dans un quartier ZUS, soit 61% de l'ensemble des salariés & 10 salariés résident dans un quartier CUCS d'Aulnay (6%)
- 38% des salariés ont moins de 26 ans
- 10% ont plus de 50 ans (10 salariés)
- 81% des salariés ont un niveau de formation inférieur ou équivalent au CAP

72 personnes ont été salariées sur les 11 chantiers ANRU

- 97% sont des hommes
- 81% des salariés sont des Aulnaysiens
- 48 salariés résident dans un quartier ZUS, soit 67% des salariés & 5 dans un quartier CUCS (7%)
- 46% des salariés ont moins de 26 ans, 66% d'entre eux résident dans les quartiers ZUS d'Aulnay
- 3% ont plus de 50 ans (2 salariés)
- 81% des salariés ont un niveau de formation inférieur ou équivalent au CAP

D-8 La ZFU de Vitry-sur-Seine

Programme Renouveau Urbain Balzac Marronniers

- Convention signée en février 2007
- Budget total de 218 Millions
- S'étend jusqu'en 2012 :
 - Démolition de 660 logements
 - Reconstruction de 1231 dont 470 sur site

VOLET INSERTION DU PRU

- Mise en place d'un Atelier GUP Insertion - prévu dans la convention - Animé par le service emploi municipal, il réunit :
 - les bailleurs : OPHLM, SEMISE, OPAC 94 et la SABLIERE
 - les partenaires de l'emploi : l'agence locale, la Mission Locale, le PLIE, la DDTEFP et le Centre Social Balzac
- Élaboration de la Charte locale d'insertion

Missions de l'Atelier GUP Insertion

- Décliner localement la charte nationale d'insertion de l'ANRU
- Travailler sur la Rédaction des clauses
- Groupe de travail « relations avec les entreprises » : projet de plaquette de présentation en cours.
- Valider les heures d'insertion réalisées

Charte locale d'insertion signée en octobre 2007. (cf site de la mairie)

- 5% d'insertion sur les chantiers
- 10% sur la maintenance des équipements
- Public cible : Habitants d'Ivry et Vitry en difficulté d'insertion professionnelle et de préférence résidents en ZUS.
- Création d'une cellule emploi

Cellule emploi (1)

- Missions :
 - Conseiller les donneurs d'ordre sur la rédaction des clauses
 - Assister les entreprises sous missionnaires, favoriser le rapprochement avec les SIAE.
 - Assurer le lien entre les entreprises et les partenaires de l'emploi
 - Assurer le suivi et le contrôle de la mise en œuvre des clauses

Cellule emploi (2)

- Hébergée par le GIP Ivry/Vitry (Mission Locale et PLIE)
- Dimensionnée sur un emploi à temps plein
- Financée par :
 - le CUCS,
 - le dispositif emploi tremplin
 - les deux villes

Plan d'actions

- Les signataires de la chartre s'engagent, pour atteindre les objectifs fixés, à mettre en œuvre diverses actions :
- Un plan d'actions annuel doit décliner les objectifs généraux de la chartre

Actions inscrites (1)

- Introduire une clause d'insertion dans les marchés - article 14 du Code
- Mettre en place des marchés de services de qualification et d'insertion professionnelle- disposition de l'article 30. Cet disposition permet notamment les chantiers d'insertion et chantiers école

Actions (2)

- Développer la communication, particulièrement dans le quartier renouvelé.
- Développer des actions originales sur la découverte des métiers et d'accès de femmes. Une première visite de chantiers pour les conseillers ANPE, Mission Locale et PLIE a été organisée sur le gros oeuvre

LIMITES (1)

DIFFICULTES RENCONTREES

- Manque de SIAE, encore plus dans le bâtiment. Une seule ETTI
- Première clause avec Bouygues Logement social :
 - une demi-journée « recrutement » positive : 40 candidats, 8 sélectionnées par l'entreprise.
 - Pas de contact ensuite.
- Dans l'attente de la création de la cellule, manque de disponibilité pour le suivi avec l'entreprise

Limites

Difficultés rencontrées (2)

- Les bailleurs, sont entre deux positions :
 - une obligation à mettre en œuvre
 - Préserver leurs relations avec l'entreprise. Débat au sein de l'atelier sur les sanctions à prévoir par rapport à la mise en œuvre de la clause.
- Positionnement de la cellule emploi
 - le donneur d'ordre craint les contraintes supplémentaires sur l'entreprise
 - les partenaires de l'emploi craignent un filtre entre les conseillers et les entreprises

Vitry-sur-Seine
un partenariat pour l'emploi

LA ZONE FRANCHE URBAINE DE VITRY-SUR-SEINE

Un partenariat pour l'emploi



Ville de Vitry-sur-Seine - Service
Emploi Formation

1.1 Présentation du dispositif

Le dispositif de la politique de la ville Zone Franche Urbaine (ZFU) initié dans le cadre du Pacte de Relance pour la ville de 1996 a été réactivé par la loi **d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine du 1er août 2003**. La ville de Vitry-sur-Seine s'est engagée dans ce dispositif afin de développer l'activité économique et l'emploi sur son territoire.



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

1.2 Périmètre et principales disponibilités immobilières et foncières en ZFU

- Terrain des boulistes,
- ZAC du Bel-Air
- Franges de la RN305
- Ilôt du théâtre




Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

I. Fonctionnement

Le Comité Technique s'est constitué 4 pôles afin de suivre les entreprises de la ZFU :

- Le **pôle emploi** (Service emploi-municipal, ANPE, Mission Locale, PLIE, ARESA, ALEF)
- Le **pôle création d'entreprise**
 - Le **pôle immobilier**
- Le **pôle fiscalité et respect des obligations sociales** (Services fiscaux et URSSAF)



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

Actions volet emploi

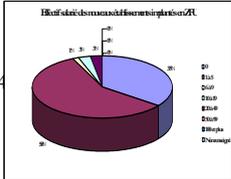
- Création d'un Intranet
- Diffusion des offres par le service emploi aux partenaires + sur le site de la ville
- Protocole d'accord avec Entreprise Préault pour la vente d'un terrain : Engagement de 90 emplois créés en 5 ans, dont 70% bénéficieront à des vitriots.



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

145 établissements créés ou transférés entre le 1^{er} janvier 2004 et mai 2007

- Parmi les nouveaux établissements implantés en ZFU entre le 1^{er} janvier 2004 et mai 2007, 58 % comptent de 1 à 5 salariés.



Source: Service Développement Economique 2007



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

428 emplois créés ou transférés entre 2004 et mai 2007

- 155 emplois dans les 42 établissements transférés
- 172 emplois dans les 103 établissements créés
- 101 emplois créés dans les entreprises déjà installées, dont :
 - 34 % de ces nouveaux emplois bénéficient aux résidents de la ZFU
 - plus de 50 % (51,5 %) bénéficient aux habitants de Vitry-sur-Seine



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

Analyse des documents CERFA (source DDTEFP 94)

- 22 entreprises de la ZFU ont recruté. Ces 22 entreprises ont embauché 50 salariés



Source : DDTEFP/Service de Développement Économique - Châtouilly 2006



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

Lieu de résidence

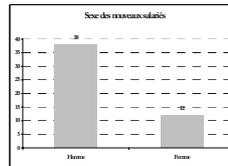
36 % des nouveaux salariés ont été recrutés dans le périmètre de la Zone Franche Urbaine en 2006.

- ⇒ Plus de 50 % des nouveaux salariés sont Vitriots
- ⇒ 72 % du Val-de-Marne.

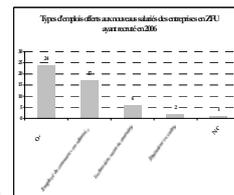


Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

Type d'emplois



Source : DDTEFP/Service de Développement Économique - Châtouilly 2006

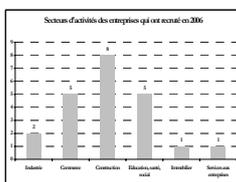


Source : DDTEFP/Service de Développement Économique - Châtouilly 2006



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

Les secteurs



Source : DDTEFP/Service de Développement Économique - Châtouilly 2006



Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

- Près de 50 % des entreprises qui ont recruté des salariés en 2006 se trouvent dans les secteurs de l'industrie et de la construction

LIMITES

- Peu de disponibilités, pas de grande installation
- Peu de contacts avec les entreprises déjà installées
- Pas de chiffres de l'agence sur les offres des entreprises en ZFU
- Pas d'appropriation de l'intranet par les acteurs

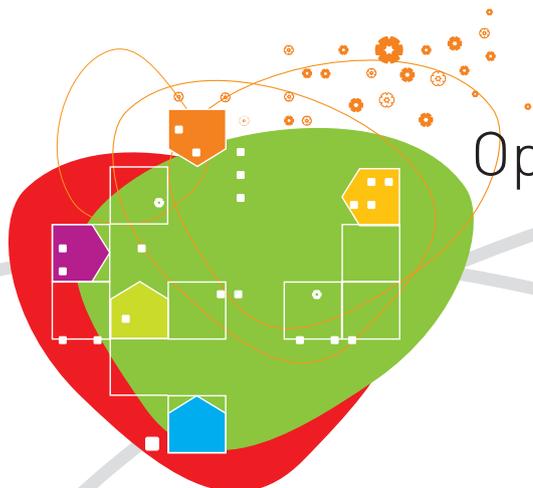


Ville de Vitry-sur-Seine - Service Emploi Formation

Enquête entreprise

- Lancement d'une enquête sur 67 entreprises ; seulement 10 rencontrées – voir questionnaire - Premiers éléments :
 1. Beaucoup d'entreprises du BTP
 2. Peu de connaissance des acteurs locaux de l'emploi et des aides à l'embauche





Opération de **renouvellement urbain**
BALZAC/TOURAINNE/MARRONNIERS

Charte locale d'insertion • Octobre 2007

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE LOCALE D'INSERTION,

La Ville de Vitry-sur-Seine, porteur de projet,

L'État,

L'ANRU, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

L'OPHLM de la Ville de Vitry-sur-Seine,

La SEMISE, en tant que bailleur et titulaire de la concession d'aménagement,

L'OPAC du Val de Marne,

La Sablière,

L'agence Nationale pour l'Emploi,

La Mission Locale d'Ivry/Vitry-sur-Seine,

Le Plan Local pour l'insertion et l'Emploi d'Ivry/Vitry-sur-Seine.

ONT CONVENU CE QUI SUIT,

La ville de Vitry-sur-Seine est engagée dans une opération de renouvellement urbain, la convention a été signée le 25 janvier 2007.

L'article 11 de la convention prévoit la mise en place d'un atelier Insertion/GUP et l'élaboration dans les 6 mois suivant la signature de la convention, d'une charte locale d'insertion.

Conformément à la charte nationale de l'ANRU, la présente charte décline les objectifs d'insertion que se fixent les acteurs locaux ; les outils de suivi et d'évaluation et les actions qu'ils sont prêts à mettre en œuvre.

Une déclinaison annuelle du plan d'actions précisera les actions d'insertion développées sur chaque chantier : clause, chantier d'insertion etc... La définition d'un plan d'actions annuelle permettra aux acteurs locaux de réorienter le dispositif en fonction des résultats obtenus, des obstacles ou réussites mesurés.

<i>I DIAGNOSTIC.....</i>	<i>4</i>
<i>II LES OBJECTIFS D'INSERTION.....</i>	<i>9</i>
<i>III SUIVI EVALUATION ET CONTRÔLE.....</i>	<i>9</i>
<i>IV PLAN D' ACTIONS.....</i>	<i>12</i>

I DIAGNOSTIC

1. Informations générales

- La population totale

Sources : INSEE - données partielles du recensement 2005 - données du recensement 1999

Au 1^{er} janvier 2005, Vitry comptait **82.100 habitants**.

En 1999, le Grand Ensemble Est représentait 17,5% de la population vitriote.

Vitry-sur-Seine se caractérise par une forte proportion de jeunes dans sa population totale : 26,1% ont moins de 20 ans (contre 22,9% à Ivry et 24,8% sur le Val de Marne).

Et sur le quartier du grand Ensemble Est, la proportion est encore plus élevée.

14% de la population vivant dans le quartier Grand Ensemble Est est âgée de 15 à 24 ans.

Les familles monoparentales représentent 12,8% des ménages vitriots. Mais sur la ZUS, les ménages monoparentaux représentent 14,5%.

- Le logement

On compte 33.119 logements sur Vitry sur Seine (Sources : INSEE - données du recensement 1999).

Le quartier Balzac/Marronniers/Touraine compte **1.392 logements** répartis comme suit :

Groupe Balzac	923
Groupe Anselme Rondenay	38
Groupe touraine	150
Groupe Marronniers	120
Foyer de travailleurs migrants Rondenay	161
	1392

2. Situation du chômage

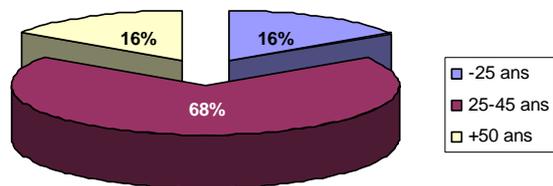
Le nombre de demandeurs d'emploi sur la ville baisse depuis 2005, au 31 décembre 2006, il y avait **4 016 demandeurs d'emploi** en fin de mois inscrits en catégorie 1.

45,54 % des demandeurs d'emplois sont des femmes.

Répartition jeunes -26 ans et + 50 ans

Sources : données décembre 2006 - DDTEFP

Âge des demandeurs d'emploi



Les moins de 25 ans représentent 16 % des demandeurs d'emploi, tout comme les plus de 50 ans, soit une répartition quasi équivalente au département (14,4% de moins de 25 ans et 15,4% de plus de 50 ans)

La baisse du chômage amorcée depuis 2005 bénéficie d'avantage au 25-45 ans qu'aux moins de 25 ans et au plus de 50 ans.

Les allocataires des minima sociaux

2669 bénéficiaires du RMI au 31 décembre 2006. Il y a eu une légère baisse au dernier semestre 2006, mais sur l'année le nombre est en hausse de 2,5 %. Depuis 2004, le nombre de bénéficiaires du RMI a fortement augmenté.

Insertion professionnelle

Le constat d'un retour à l'emploi plus difficile pour les demandeurs d'emploi de Vitry-sur-Seine :

- **46,2 %** des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE le sont depuis plus d'un an, soit un taux nettement supérieur à la moyenne départementale où les demandeurs d'emploi de plus de 1 an représentent 29,6%.
- Le faible taux de contractualisation des bénéficiaires du RMI, dont seulement un quart est inscrit à l'ANPE.

Ceci signifie qu'il existe des freins à l'insertion professionnelle. Parmi les éléments d'explication, on peut souligner :

- Le déficit de formation. **60%** des jeunes suivis à la Mission Locale ont **un niveau inférieur ou égal au CAP/BEP** (niveau V, Vbis et VI). La proportion est la même pour les demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE. Les jeunes femmes sont plus qualifiées que les hommes qui sont majoritaires dans les niveaux Vbis et VI c'est à dire aucune formation.
- **31,1 %** des demandeurs d'emplois sont des étrangers. Une proportion élevée qui sous-entend des besoins en formation linguistique importants et souvent soulevés par les acteurs locaux.
- Une faible mobilité : 38% des ménages du Grand Ensemble Est ne possèdent aucune voiture contre 30% sur l'ensemble de la population vitriote.

Situation du chômage sur le quartier et en ZUS

Répartition des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par quartier

Sources : ANPE Catégorie 1 et 6 - Étude du service Emploi Formation sur la répartition des demandeurs d'emploi par quartier juin 2006

518 demandeurs d'emploi ont été comptabilisés sur **le quartier de Balzac¹, soit 10% des demandeurs d'emploi de la ville.**

2.233 demandeurs d'emploi résident en **ZUS, soit 42,4% des demandeurs d'emploi de la ville.**

Proportion de jeunes suivis en Mission Locale résidents en ZUS

Sources : données 2005 de la Mission Locale

	Vitry-sur-Seine	TOTAL Mission Locale
Jeunes suivis	1765	2564
Dont ZUS	716 soit 40%	936

Une forte proportion des jeunes suivis par la Mission Locale résident en Zone Urbaine Sensible, particulièrement à Vitry-sur-Seine.

Le secteur du bâtiment et des travaux publics

Le BTP, un secteur fortement implanté sur le territoire

Le secteur du BTP voit son effectif évoluer : +4,3% sur Vitry, une augmentation deux fois plus importante qu'au niveau de la région (+2,4%).

Il représente plus de 13% des emplois de la ville, contre 6 % pour la moyenne régionale.

Sources : données 2005 - GARP

La demande d'emploi

Nombre de personnes inscrites sur un métier dans le BTP

Sources : données décembre 2006 - INSEE

6% des demandeurs d'emploi de Vitry recherchent dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, soit **250 candidats**, notamment sur les métiers suivants :

- Peintre
- Assistant Travaux Publics et du gros œuvre
- Installateur sanitaire et chauffage
- Électricien

¹ Ont été prises en compte les rues suivantes : rue Anselme Rondenay – rue Balzac – rue du Bel Air – rue Constant Coquelin – rue René Descartes – rue Léon Geffroy – rue du Général Malleret Joinville – avenue du Progrès – avenue Rouget de Lisle – rue Voltaire

Les jeunes de la Mission Locale

Sources : données du 03 octobre 2006 – Mission Locale

le secteur du bâtiment et des travaux publics attirent peu les jeunes.

	nbre de jeunes concernés
Personnel du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction	7
Personnel du gros œuvre et des travaux publics	7
assistant des travaux publics et du gros œuvre	1
ouvrier des travaux publics	3
ouvrier de la maçonnerie	1
monteur en structures métalliques	1
ouvrier de l'étanchéité et de l'isolation	1
Personnel du second œuvre	53
électricien du bâtiment et des travaux publics	12
installateur d'équipements sanitaires et thermiques	27
poseurs de fermetures menuisées	2
peintre en bâtiment	12
TOTAL BTP	67
TOTAL Mission Locale	1000

Au total, 1.000 demandes d'emploi précises ont été effectuées par les jeunes de la Mission Locale. Parmi ces demandes, seul 6,7% correspondent aux métiers du Bâtiment et des Travaux Publics.

L'offre d'emplois

Nombre d'offres d'emploi dans le BTP sur l'année 2006

Sources : données décembre 2006 - INSEE

3.447 offres d'emploi ont été enregistrées sur Vitry pour l'année 2006. **12 %** de ces offres concernent les métiers du **BTP**, soit **427 offres d'emploi**.

Le Besoin de Main d'œuvre 2007

Sources : enquête BMO 2007 - Assedic

D'après une enquête réalisée par l'UNEDIC sur les projets de recrutements, le bâtiment est l'un des secteurs les plus dynamiques : il anticipe une progression de plus de 20% des intentions d'embauche par rapport à l'an dernier. Sur le Val-de-Marne, ce sont ainsi 2588 embauches qui sont attendues dans le secteur.

Parmi les métiers les plus recherchés :

- Maçons qualifiés (18%) ;
- Ouvriers qualifiés des travaux publics (terrassement, béton, etc.) (15%)
- Plombiers et chauffagistes qualifiés (12%)
- Électriciens qualifiés du bâtiment (11%)

Les recrutements, notamment dans le secteur du BTP sont jugés comme difficiles : 83% des entreprises qui cherchent un maçon qualifié ont des difficultés à trouver.

État des lieux des structures d'insertion par l'activité économique

<u>Organisme</u>	<u>Structure</u>	<u>Métier</u>		<u>Coordonnées</u>
JANUS INTERIM	Entreprise de travail temporaire d'insertion	Manutentionnaire, agent d'entretien manœuvre bâtiment.	Mise à disposition de personne en insertion professionnelle. Assure le suivi social et dans l'emploi.	François PLAYE Responsable d'agence 01 45 13 99 99 janus-creteil@nordnet.fr
HEP	Entreprise d'insertion	Entretien espaces verts Maintenance des communs		Madame BOUTEILLER 5, allée Jean Cartier 94 600 CHOISY LE ROI Tel : 01 48 84 21 22 Hep.choisyleroi@wanadoo.fr
ARCANE ENVIRONNEMENT	Entreprise d'insertion 92	Peinture enseigne commercial et mobilier urbain + affichage...	Répondent directement aux appels d'offre	Monsieur MAYMAT 11, rue Jean Jacques Rousseau 94 208 IVRY SUR SEINE Cedex Tel : 01 43 90 42 42 infos@arcane-environnement.fr
APIJ BAT	Entreprise d'insertion 93	Réhabilitation logement	Possibilité d'être sous traitant d'une entreprise générale	
ESCALE	Entreprise d'insertion	2 nd œuvre bâtiment : revêtement peinture, électricité et sanitaire plomberie.		Monsieur Bernard COLLOT 17, rue du Maréchal Lyautey 94 290 VILLENEUVE LE ROI Tel : 01 49 61 18 69 escale.ej@club-internet.fr
ARES SERVICES	Entreprise d'insertion	Gros œuvre démolition		BOISSY SAINT LEGER

II LES OBJECTIFS D'INSERTION

Les signataires de la charte locale d'insertion s'engagent à :

Réserver 5% minimum du nombre total d'heures travaillées dans le cadre des travaux d'investissement du projet financé par l'Agence, à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et résidant à Vitry-sur-Seine ou à Ivry-sur-Seine, de préférence en Zone Urbaine Sensible.

Réserver 10% minimum des embauches directes ou indirectes (notamment à travers des structures de type régie de quartier ou associations d'insertion) effectuées dans le cadre de la gestion urbaine de proximité et de la gestion des équipements faisant l'objet d'aides de l'ANRU, à des personnes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle et résidant des villes de Vitry-sur-Seine ou d'Ivry-sur-Seine, de préférence en Zone Urbaine Sensible.

Les signataires s'engagent à favoriser le rapprochement entre les partenaires de l'emploi, les maîtres d'ouvrages et les entreprises **au-delà du programme de rénovation urbaine** afin de multiplier les opportunités d'insertion professionnelle.

III SUIVI EVALUATION ET CONTRÔLE

1. Atelier GUP INSERTION

Il a en charge le suivi de la mise en œuvre de la charte et des objectifs. Ses missions sont :

1. Définir des règles claires : fixation d'un seuil minimum de travaux par entreprise afin d'exclure les petits marchés, répartition des heures par marché
2. Définir un plan d'actions annuel afin d' :
 - Anticiper des actions de formation ;
 - Assurer la coordination des actions d'insertion sur toutes les opérations ;
3. Valider des indicateurs de résultats.

Il se réunira régulièrement afin d'analyser les marchés à passer et valider le bilan de chaque clause.

Constitution

Regroupe les signataires de la convention et les partenaires de l'emploi :

Mairie Vitry-sur-Seine
OPHLM Vitry-sur-Seine
OPAC 94
DDTEFP 94
Mission Locale Ivry/Vitry-sur-Seine
PLIE Ivry/Vitry-sur-Seine

Agence Locale pour l'Emploi de Vitry-sur-Seine
La Sablière
Chef de projet CUCS
La SEMISE
Centre Social Balzac

L'atelier pourra à tout moment accueillir de nouveaux membres, en fonction des actions d'insertion développées.

Les acteurs locaux de l'emploi, (service emploi, ANPE, Mission Locale et PLIE) ont déjà développé un travail en partenariat et se sont regroupés au sein d'un pôle emploi qui se réunit une fois par mois. Dans ce cadre, ils échangent sur les opportunités d'emploi et sur les actions de formation nécessaires.

2. Cellule emploi

La cellule emploi mettra en œuvre les orientations de l'atelier. Ses missions sont :

En amont de la passation des marchés :

- Assister les services techniques dans la rédaction des clauses d'insertion ;
- Fournir l'assistance nécessaire aux entreprises pour répondre aux exigences d'insertion inscrites dans le cahier des charges pendant la préparation de l'offre ;
- Privilégier dans la négociation avec l'entreprise, l'embauche directe et la mise en place d'un tutorat et d'un parcours de formation en entreprise.

D'appuyer les entreprises titulaires de marchés dans la mise en œuvre de la clause :

- Assurer le lien entre les entreprises et les partenaires de l'emploi ;
- Mobiliser les partenaires de l'insertion professionnelle ;
- Assurer la vérification de l'aptitude des candidats et leur mise en relation avec les entreprises ;
- Définir avec l'entreprise un plan de formation et un dispositif de tutorat ;
- Favoriser le suivi des personnes en insertion par la mise en relation entre le référent de la personne et son tuteur en entreprise ;

De contrôler et évaluer la mise en œuvre de la charte :

- Fournir à l'atelier, les contrats de travail des personnes en insertion ;
- Interpeller l'atelier en cas de difficultés, notamment de non-respect des clauses d'insertion.
- Assurer le relais vers l'atelier GUP/Insertion,
- Présenter une fois par semestre à l'atelier GUP/Insertion les indicateurs d'évaluation.

Portage juridique

La cellule emploi sera rattachée au GIP intercommunal Ivry/Vitry-sur-Seine, ce sera le troisième volet de cette structure, au côté de la Mission Locale et du P.L.I.E.

Moyens

A ce jour, en adéquation avec la charge de travail estimée, la cellule emploi est dimensionnée sur un équivalent temps plein.

La cellule emploi est inscrite dans le CUCS, c'est une des actions du volet emploi développement économique. Créé au sein du GIP, le poste fera l'objet d'une demande de subvention « emploi tremplin. ».

Enfin, en fonction des projets développés, la cellule emploi mobilisera d'autres financements, notamment européens.

3. Suivi

Les signataires de la charte souhaitent mettre en place des outils de contrôle pour valider le respect des objectifs prédéfinis et au-delà, faire une évaluation à long terme de l'impact des actions sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires du dispositif.

Évaluation

	<u>Indicateurs</u>	<u>Objectifs fixés</u>	<u>Pourcentage atteint</u>
<u>Contrôle du respect de la clause</u>	Nombre d'heures d'insertion par lot		
	Nombre de personnes bénéficiaires - typologie		
	Nombre de contrats ou mission signée		
	Heures totales d'insertion		
	Durée moyenne des contrats		
	Pourcentage contrats plus de 6 mois		
	<u>Insertion</u>	Pourcentage en emploi à 6 mois	
Pourcentage en emploi à 1 an			
Pourcentage en formation			

Une synthèse annuelle des indicateurs d'évaluation permettra à l'atelier de juger de l'impact des actions développées et l'aidera à définir les orientations du plan d'actions de l'année suivante.

Contrôle

Pour le compte des maîtres d'ouvrage, la cellule emploi aura en charge d'obtenir auprès des entreprises les contrats signés et de les transmettre à l'atelier GUP Insertion.

Les signataires faciliteront ce contrôle, en s'assurant notamment du rapprochement entre les entreprises et la cellule emploi.

Le porteur de projet transmet au moins une fois par semestre au *Préfet les indicateurs suivants* :

- nombre d'heures travaillées par type de marché / prestation / opération ;
- types de structures d'insertion bénéficiaires de l'article 30 du Code des Marchés Publics ;
- typologie des populations bénéficiaires : sexe, âge, durée de chômage, ...
- situation des populations bénéficiaires à 6 et 12 mois après la fin du marché ;
- embauches directes ou indirectes effectuées pour la gestion urbaine de proximité et la gestion des équipements du quartier ;
- types de contrat (apprentissage, contrats aidés, ...).

Sanctions

L'agence nationale pour la rénovation urbaine prévoit que le non-respect des objectifs constitue l'un des éléments qui **conditionnent l'appui financier de l'agence aux projets.**

IV PLAN D' ACTIONS

Les signataires s'engagent à mettre une action d'insertion sur tous les chantiers subventionnés par l'ANRU. Seules la technicité ou la dangerosité des travaux peuvent justifier sa non mise en œuvre, la décision devra être validée par l'atelier.

Le cadre juridique des marchés publics et les outils d'insertion offrent plusieurs possibilités d'actions. Les actions seront définies en fonction de la taille des chantiers, du niveau de technicité et des ressources disponibles sur le territoire.

Les signataires de la charte s'engagent à favoriser le développement d'actions d'insertion innovantes afin de multiplier les opportunités d'emplois dans des métiers diversifiés et de répondre au mieux aux besoins de formation et d'adaptation à l'emploi des personnes en difficulté d'insertion professionnelle. La communication du projet par exemple pourrait être le support d'un chantier d'insertion qui permettrait d'impliquer les habitants.

A. La clause d'insertion sociale et professionnelle

Les maîtres d'ouvrage pourront s'appuyer sur l'article 14 du code des marchés publics et inscriront une clause d'insertion dans l'appel d'offre.

***Article 14** : « la définition des conditions d'exécution d'un marché dans le cahier des charges peut viser à promouvoir l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion, à lutter contre le chômage ou à protéger l'environnement. »*

Dans la mise en œuvre de la clause, l'entreprise aura le choix entre

- L'embauche directe
- La sous-traitance
- La mise à disposition via une entreprise d'intérim d'insertion

Les signataires s'engagent à favoriser ***l'insertion durable*** des personnes : embauche directe, contrat de professionnalisation quand l'entreprise présente des besoins pérennes. Il sera demandé à l'entreprise la mise en place d'un plan de formation et d'un tutorat pour chaque personne en insertion.

Dans le suivi de la clause, les maîtres d'ouvrage s'engagent à :

- Élaborer la clause avec la cellule emploi ;
- Assurer le relais entre la cellule emploi et l'entreprise ;
- Sensibiliser les entreprises ;
- Fournir les éléments de contrôle à l'atelier.

B. Les marchés de services d'insertion ou de qualification professionnelle

L'atelier GUP/insertion étudiera la possibilité de passer un marché de services d'insertion ou de qualification professionnelle pour les secteurs où il est particulièrement adapté : travaux de nettoyage, gardiennage, entretien espaces verts et petits travaux de restauration.

C'est une possibilité encadrée par l'article 30 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit de passer un marché dont l'objet est l'insertion, les travaux à réaliser n'étant qu'un support d'insertion ou de formation. Le marché rentre alors dans le cadre de l'article 30 du CMP et peut donc être passé selon une procédure adaptée. Cette procédure permet de cibler légalement les structures d'insertion agréées par le Comité Départemental de l'Insertion par l'Activité Économique (CDIAE) et d'avoir une action spécifique sur les publics éloignés de l'emploi.

Le recours à ce type de marché permet, entre autre, de mettre en place des chantiers d'insertion et des chantiers école.

C. AUTRES ACTIONS

Les partenaires économiques

Les signataires s'engagent à sensibiliser les acteurs privés, particulièrement les entreprises qui s'installeront, sur une implication en matière d'insertion professionnelle.

Ils mentionneront aux entreprises l'obligation qui leur sera faite de signer la charte emploi du pôle emploi et de travailler leurs recrutements avec les acteurs locaux de l'emploi.

Les marchés réservés.(article 15)

Il s'agit de réserver des marchés à des structures favorisant l'insertion professionnelle des handicapés : atelier protégé et CAT.

Amorçage de projet et accompagnement à la création d'entreprise

L'association ARESA travaille sur un projet de nouveau service d'amorçage de projets dans les quartiers : il s'agit d'accompagner très en amont les habitants dans la définition de leur projet de créations d'activité.

D. Communication

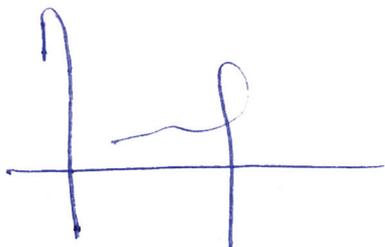
Les signataires s'engagent à se mobiliser pour informer les habitants des quartiers concernés des opportunités d'emploi liées au programme de renouvellement urbain.

- Les acteurs de l'emploi se mobiliseront via les outils classiques : informations collectives, entretien ...
- Les membres de l'atelier mettront en place des actions d'information originales, au plus près des habitants et en partenariat avec les entreprises pour favoriser la découverte des métiers, par exemple des visites de chantiers.

A Vitry-sur-Seine, le 25 octobre 2007

Pour la Ville de Vitry-sur-Seine

Alain AUDOUBERT
Maire de Vitry-sur-Seine



Pour l'OPHLM de la Ville de Vitry-sur-Seine

Jean Pierre MOINEAU
Président



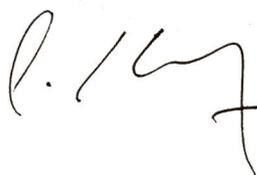
Pour l'OPAC du Val de Marne

Frédéric WINTER
Directeur du Renouvellement Urbain



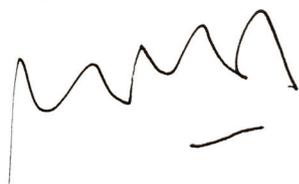
Pour la Mission Locale d'Ivry/Vitry-sur-Seine

Jean-Claude KENNEDY
Président



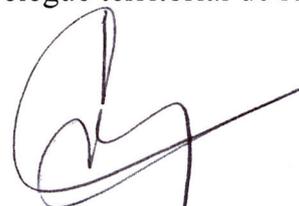
Pour le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi
d'Ivry/Vitry-sur-Seine

Olivier BEAUBILLARD
Président



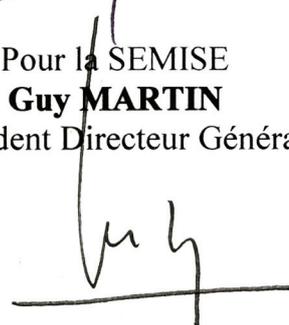
Pour l'État

Bernard TOMASINI
Préfet du Val-de-Marne
Délégué territorial de l'ANRU



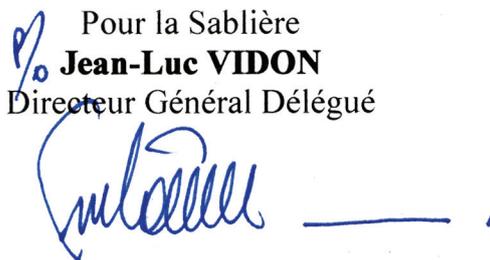
Pour la SEMISE

Guy MARTIN
Président Directeur Général



Pour la Sablière

Jean-Luc VIDON
Directeur Général Délégué



Pour l'Agence Nationale Pour l'Emploi

Patrick LABEAU
Directeur de l'Agence de Vitry-sur-Seine



D-9 La ZFU de Meaux

Objet :

**Club des 26 Zones Franches Urbaines
Réflexions autour de l'emploi**

Intervention :

Participants :

 Proposition
d'intervention**Stéphanie BORDJI**
Valérie DONJON
Pauline GUILLET**P l a n e t d é t a i l d e l ' i n t e r v e n t i o n****1- Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi et emploi**

Depuis 2004 la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a mis en place un PLIE dont l'objectif est d'accompagner individuellement et de façon personnalisée les chercheurs d'emploi en difficultés (DELD, RMI/API, - de 26 ans, handicapés) de son territoire.

50% environ de la population accueillie sont des personnes résidents de la Zone Urbaine Sensible (même périmètre que la ZFU).

Pour illustrer l'importance de la coordination entre développement économique et politique locale de l'emploi voici un exemple d'action menée en collaboration avec tous les partenaires : le cas de LIDL.

1 – gros travail sur l'implantation via la DAE

2 – mise en relation de LIDL avec le Pôle des chargées de relations entreprises par la DAE

3 – travail en partenariat avec les partenaires locaux associatifs et l'ANPE pour gérer les recrutements (120 dont 90 préparateurs de commandes)

4 – articulation de plusieurs actions du PLIE pour répondre aux besoins de l'entreprise : formation CACES 1.3.5. (6 sur 7 de la ZUS) près de 80 % de réussite, préparation à l'entretien d'embauche, simulation d'entretien d'embauche avec des employeurs bénévoles, mise en relation avec les offres d'emploi.

2- Point sur le suivi de l'exécution de la clause d'insertion (Pauline) :**3- Projet 2008 sur la ZFU :****Rencontre entre les chefs d'entreprises de la Zone Franche Urbaine et les résidents des quartiers de la Zone Urbaine Sensible en recherche d'emploi**

OBJECTIFS : Mieux connaître les besoins en ressources humaines, renforcer l'appui aux entreprises du territoire et favoriser les embauches.

CIBLE : Les chefs d'entreprises de la Zone Franche Urbaine et les résidents des quartiers de la Zone Urbaine Sensible en recherche d'emploi

METHODE / MOYEN :

Moyen : campagne de recensement des besoins en recrutements des entreprises implantées en ZFU au travers d'enquêtes spécifiques (action coordonnée ANPE / DAE / Pôle Emploi).

Parallèlement un travail en partenariat avec la MDEF-NE77 est réalisé pour faire un zoom sur les chercheurs d'emploi de la ZUS

Selon les résultats de l'enquête :

1. si les besoins recensés répondent aux spécificités de main d'œuvre locale (ZUS) alors mise en place d'un rencontre employeurs ZFU / résidents de la ZUS
2. si les besoins recensés ne répondent pas aux spécificités de la main d'œuvre locale alors sur la base de la restitution de l'enquête : faire naître le débat sur le constat en besoin RH et sur les compétences locales (en y intégrant les spécificités ANRU).

Ce projet s'inscrit dans la fiche 1 du Plan Pour l'Emploi « Renforcer l'appui aux entreprises du territoire pour l'accès à la ressource humaine locale » et dans la fiche 6 du Plan Pour l'Emploi « Agir pour l'égalité des chances devant l'emploi ».

Exécution de la clause d'insertion par l'économie relative aux marchés publics passés dans le cadre de l'ANRU

Depuis mai 2006, 10 marchés ont été concernés.

Clause d'insertion par l'économie à hauteur de 5 % :

Neuf marchés sont concernés. Cinq ont été lancés par la ville de Meaux, et quatre par l'OPAC de Meaux (trois d'entre eux sont en cours de réalisation). Le niveau horaire de l'engagement dû par les entreprises attributaires est de 1154 heures. Le niveau atteint à ce jour est de 1811 heures soit un excédent de 657 heures. On constate que le pourcentage du temps de travail attribué à l'insertion par l'économie sur ces marchés est en moyenne de 7,9 %.

Clause d'insertion par l'économie à hauteur de 10 %

Un seul marché est concerné à ce jour. Le niveau horaire de l'engagement dû par les entreprises attributaires est de 1168 heures. Le niveau de réalisation prévu sur l'année est de 6354 heures soit un excédent de 5186 heures. Le pourcentage du temps de travail attribué à l'insertion par l'économie sur ces marchés est en moyenne de 54,4 %.

La mise en œuvre de la clause d'insertion par l'économie a permis, depuis mai 2006, l'embauche directe de 18 personnes. On compte, 8 CDI, 5 CDD d'insertion, 1 CI-RMA, 2 CDD et 1 contrat de travail temporaire. Elle a également fourni 490 heures de travail de sous-traitance à une entreprise d'insertion du territoire, La Régie du Pays de Meaux.

Par ailleurs, les acteurs locaux d'investissent de plus en plus sur le thème de l'insertion par l'économie. La ville de Meaux, par exemple, intègre aujourd'hui de manière spontanée une clause d'insertion par l'économie pour les marchés qui le permettent. Quatre marchés sont actuellement concernés par une clause à 5 % et quatre autres par une clause à 10 %.

Un autre bailleur du territoire, l'OPIEVOY, développe maintenant des actions concrètes de mise en œuvre de cette clause.

Il est également important de noter que La Régie du Pays de Meaux, entreprise d'insertion locale, a travaillé plus de 75000 heures sur divers chantiers du périmètre de la ZFU. 105 salariés sont intervenus sur ce territoire depuis le début de l'année 2007.

ZFU questionnaire emploi

-Nb salariés

-EQTP

-Nb salariés ZUS

-EQTP ZUS

-Différence

-si quota :

volonté

hasard

-si pas quota:

Pourquoi ?

pas la qualification

pas l'expérience

pas le savoir être

Autre (précisez)

-Sur quel poste? (libre)

-réseaux pour recherche?

ANPE

Presse

Internet

Pôle Emploi

Intérim

réseau Pro

Autre (précisez)

-Emploi à créer

-Métier

-Type

emploi

apprentissage

professionnalisation

-Date d'embauche prévisionnelle

-Commentaire

(libre)

Complément au questionnaire

-Contrat

CDI

CDD

intérim

apprentissage

professionnalisation

-Durée

<1mois

1-3mois

3-6mois

>6mois

-temps de

travail

temps plein

temps partiel

-horaires

décalés

oui

non

-travail week-

end

oui

non

-salaire

proposé

fourchettes

-lieu de travail

sédentaire

mobile (préciser)

-niveau de qualification /formation

<CAP

CAP/BEP

Bac

BTS

Deug

DUT

Licence

Master

autre (précisez)

-intitulé/secteur

de formation

libre

-Expérience

débutant

<1 an

1-5 ans

>5 ans

-Permis B

oui

non

-Véhicule

oui

non

voiture indispensable

-homme/femme

-âge

<18 ans

18-25 ans

25-35 ans

35-45 ans

>45 ans